

BUDGET 2022

Ville du Mans

www.lemans.fr



SOMMAIRE

Cadre financier	2
Animer, éduquer	24
Enfance et petite enfance	24
Éducation et temps périscolaires	28
Jeunesse, vie étudiante	36
Sports et activités sportives	40
Rayonnement de la ville	44
Culture et éducation artistique	44
Patrimoine culturel	50
Solidarités et action sociale	52
Action solidaire	52
Handicap	56
Égalité	58
Sécurité, santé, citoyenneté	59
Santé	59
Proximité, démocratie locale	64
Prévention, médiation, sécurité	69
Ville durable	75
Nature en ville et végétalisation	75
Urbanisme – foncier	79
Développement et attractivité commerciale	83
Patrimoine et équipement	85
Ressources internes	90
Production de repas	90
Ressources humaines et autres moyens transversaux	92

LE CADRE FINANCIER 2022

Le budget 2022 s'inscrit dans le cadre des grandes orientations des politiques publiques municipales fixées pour la durée de ce mandat et réaffirmées lors du Débat d'Orientations Budgétaires examiné par notre assemblée le 09 décembre 2021.

La Ville du Mans, tout comme son agglomération, portent de fortes ambitions, visant à répondre aux enjeux de la transition énergétique, de la santé, du développement économique, de l'attractivité du territoire tout en confortant l'équilibre et la cohésion sociale.

Ces priorités d'action sont déclinées dans ce budget primitif, dont la mise en œuvre dépend cependant, dans ce contexte incertain, de la durée et de la portée des mesures sanitaires.

À travers ce budget, la Collectivité confirme sa volonté d'être :

- une ville durable,
- une ville attentive à l'offre de soins,
- une ville dynamique et attractive,
- une ville affirmant que la culture est vectrice d'attractivité, et soutenant la diffusion culturelle,
- une ville solidaire et sûre,

Ces fortes ambitions visent à améliorer le quotidien des citoyens dans l'affirmation d'une ville solidaire tout en confirmant notre engagement dans la transition écologique et énergétique.



Comme évoqué lors du D.O.B., le budget 2022 est un budget de transition qui continue d'enregistrer les effets de la crise sanitaire tout en affirmant la volonté de maintenir la dynamique des actions engagées en faveur de la population et de l'attractivité du territoire.

Cela se traduit tout d'abord par un niveau d'investissement en hausse en soutien à la relance de l'économie avec des projets orientés notamment vers les enjeux de l'énergie et l'accueil de nouveaux habitants. A ce titre, les années 2022 et 2023 seront marquées par une accélération des dépenses d'investissement tant dans les domaines de la construction, de l'isolation thermique, de la réhabilitation des bâtiments que dans la mise en œuvre de dispositifs de transition énergétique ou de végétalisation des espaces publics. Un montant de 30 M€ est ainsi programmé en 2022 tout comme en 2023.

En conséquence, l'encours d'emprunts après avoir diminué de 1,5 M€ en 2021, augmenterait du même montant en 2022 en concordance avec les réalisations d'investissements. Le maintien de l'autofinancement est indispensable pour limiter le recours aux emprunts nouveaux et ainsi préserver les capacités d'investissement de la collectivité pour les années à venir.

Concernant la section de fonctionnement, les recettes réelles progressent de 2,56 % et les dépenses réelles de 3,70 %. Les recettes enregistrent à nouveau les effets, à la hausse comme à la baisse, de la crise sanitaire ainsi que la dynamique des bases d'imposition et la mise en œuvre de la réforme fiscale. Quant aux dépenses, leur évolution s'explique par l'augmentation des tarifs de l'énergie (électricité, carburant), le niveau d'inflation, la reprise des recrutements interrompus pendant les confinements et la poursuite des dépenses liées à la protection des agents et des citoyens contre la pandémie (dont le maintien du protocole sanitaire pour l'entretien des écoles). Le niveau des dépenses s'explique également par la mise en œuvre d'activités et de services publics ainsi que la tenue et le développement des manifestations (culture, jeunesse) qui contribuent au dynamisme de l'économie locale et au lien social.

En considération de l'ensemble de ces éléments, l'équilibre de ce budget est proposé sans augmentation des taux d'imposition directe locale (taxes sur le foncier bâti, foncier non bâti et Cotisation Foncières des Entreprises) [cf. délibération particulière présentée à cette même séance] en confirmation de la volonté réaffirmée de modération fiscale sur la durée du mandat.

LES GRANDS INDICATEURS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2022

Évolution prévisionnelle des dotations de l'État 2022/2021 (DGF, DSU, DNP)	+ 0,235 M€
Évolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement	+2,56 %
Évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement	+3,70 %
Charge nette des dépenses de personnel	96,887 M€
Investissements proprement-dits [inscriptions] (travaux, équipements, études, acquisitions, ...)	37,947 M€
Financement des investissements sur ressources propres – moyenne 2018-2021	71 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement (moyenne nationale 2020 : 81,90%)	43,24 %
Évolution moyenne annuelle des taux d'imposition 2018-2021 Ville du Mans	+ 0,25 %
Valeur prévisionnelle du point d'impôt 2022	0,744 M€
Taux prévisionnel d'inflation (hors tabac) selon la Loi de Finances 2022 selon la Banque de France décembre 2021	+ 1,5 % + 2 %

LES INSCRIPTIONS EN INVESTISSEMENT LES PLUS IMPORTANTES

➤ Reconstruction du gymnase de la briqueterie.....	3,100	M€
➤ Atlantides générateurs et panneaux photovoltaïques.....	2,500	M€
➤ Chapiteau cité du cirque.....	1,500	M€
➤ Renouvellement de terrains sportifs en gazon synthétique	1,220	M€
➤ Véhicules utilitaires et poids lourds	1,202	M€
➤ Interventions sur bâtiments divers.....	1,078	M€
➤ Plan numérique (fin de programme)	1,050	M€
➤ Complexe Coubertin (rénovation complète).....	0,890	M€
➤ Boulodrome couvert	0,887	M€
➤ Informatique - Renouvellement suite bureautique	0,794	M€
➤ Vélodrome Bollée	0,748	M€
➤ Cuisine centrale (achat contenants inox et réfection terrasse local technique)	0,620	M€
➤ Équipement tous services	0,573	M€
➤ Informatique et télécommunications	0,532	M€
➤ Centre aquatique des Atlantides (étanchéité terrasse et rénovation toboggan)	0,506	M€
➤ Mairie annexe - Sablons.....	0,466	M€
➤ Théâtre radeau fonderie (réfection étanchéité)	0,450	M€
➤ Locaux scolaires (Travaux divers)	0,426	M€
➤ Véhicules particuliers tous services	0,391	M€
➤ NSN - nouveaux services numériques (numérisation réseau des médiathèques)	0,390	M€
➤ Maternelle Casanova (rénovation intérieure ravalement façades).....	0,385	M€

➤ Gymnase Alain Fournier (charpente étanchéité photovoltaïque).....	0,350	M€
➤ Cité du cirque Marcel Marceau (aménagement bureaux et résidences artistes).....	0,333	M€
➤ USM tennis (renforcement charpente)	0,310	M€
➤ Gymnase Madeleine (réfection étanchéité et couverture).....	0,300	M€
➤ Parc de Verdigné (requalification).....	0,300	M€

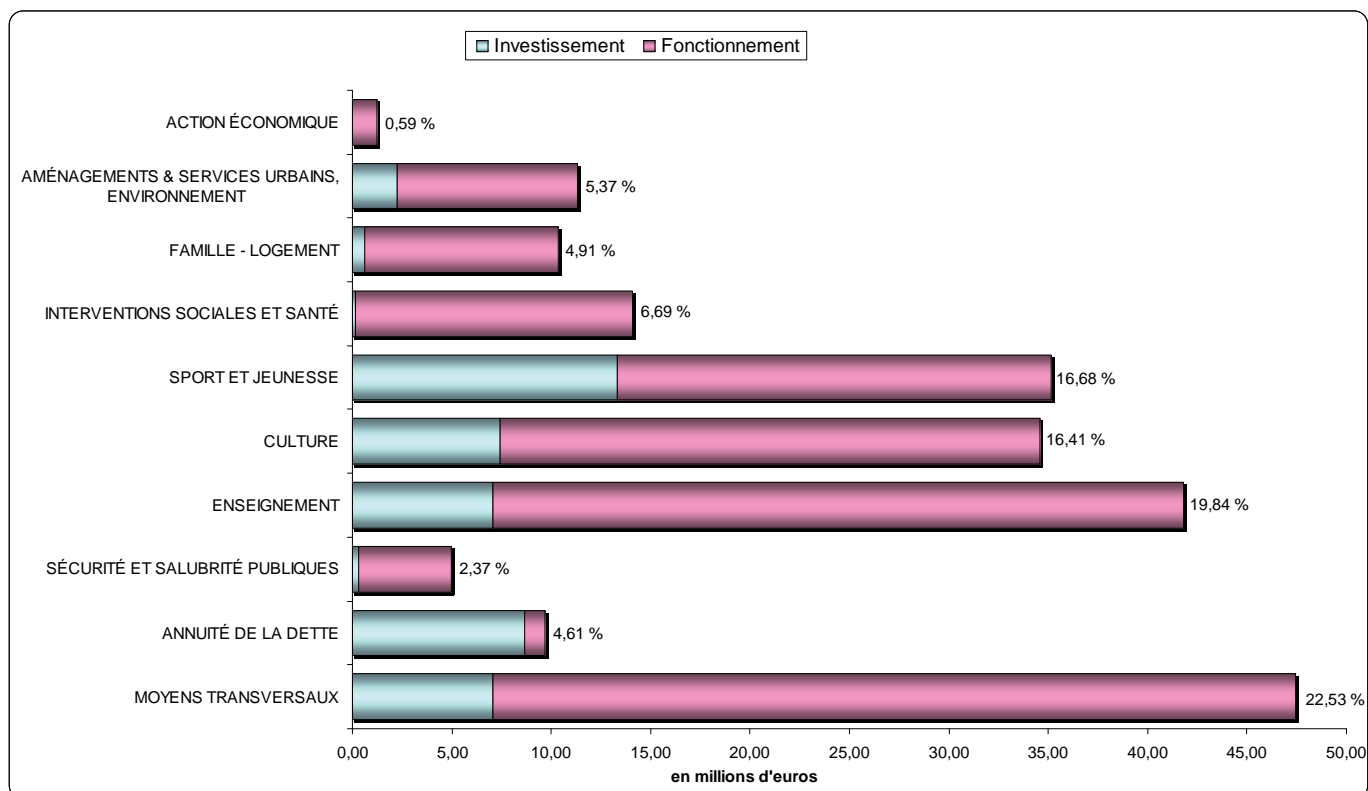
STRUCTURE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT
mouvements budgétaires (réels + ordre)

LIBELLÉS	BP 2021		BP 2022	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
DÉPENSES				
Dépenses de personnel	97 005 660,00	57,66%	99 987 460,00	58,16%
<i>Dont refacturation par LMM</i>	<i>16 300 000,00</i>		<i>16 403 000,00</i>	
Charges financières (dont intérêts)	1 422 000,00	0,85%	1 234 000,00	0,72%
Subventions	16 285 498,00		15 229 116,00	
. C.C.A.S.	<i>10 172 570,00</i>	6,05%	<i>10 172 570,00</i>	5,92%
. AUTRES	<i>6 112 928,00</i>	3,62%	<i>5 056 546,00</i>	2,99%
Autofinancement	10 300 400,00	6,12%	8 132 300,00	4,73%
Autres dépenses de fonctionnement	43 231 654,00	25,70%	47 340 496,00	27,54%
TOTAUX	168 245 212,00	100,00%	171 923 372,00	100,00%
RECETTES				
DGF - DSU - DNP	36 016 925,00	21,41%	36 251 760,00	21,09%
Dotation générale de décentralisation	904 742,00	0,54%	904 750,00	0,53%
Autres recettes fiscales	14 053 627,00	8,35%	15 055 310,00	8,76%
Impôts locaux	82 074 650,00	48,78%	83 700 380,00	48,68%
Compensations fiscales diverses	7 408 335,00	4,40%	7 612 450,00	4,43%
Autres recettes de fonctionnement	27 786 933,00	16,52%	28 398 722,00	16,54%
<i>Dont facturation de personnel</i>	<i>2 765 400,00</i>		<i>2 765 400,00</i>	
TOTAUX	168 245 212,00	100,00%	171 923 372,00	100,00%

STRUCTURE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT
mouvements budgétaires (réels + ordre)

LIBELLÉS	BP 2021		BP 2022	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
DÉPENSES				
Études, acquisitions, travaux	33 245 623,00	48,44%	37 145 270,00	52,54%
Subventions d'équipement	448 260,00	0,65%	801 500,00	1,13%
Travaux en régie	350 000,00	0,51%	350 000,00	0,50%
Charges d'emprunts en capital	8 510 000,00	12,40%	8 665 000,00	12,26%
Divers et mouvements financiers	2 049 962,00	2,99%	1 431 050,00	2,02%
Gestion de dette	24 030 000,00	35,01%	22 300 000,00	31,54%
TOTAUX	68 633 845,00	100,00%	70 692 820,00	100,00%
RECETTES				
Autofinancement brut	10 300 400,00	15,01%	8 132 300,00	11,50%
Montant prévisionnel d'emprunt	26 987 251,00	39,32%	35 898 720,00	50,78%
Subventions et taxe d'aménagement	3 854 770,00	5,62%	1 530 800,00	2,17%
FCTVA	3 300 000,00	4,81%	2 480 000,00	3,51%
Divers	161 424,00	0,24%	351 000,00	0,50%
Gestion de dette	24 030 000,00	35,01%	22 300 000,00	31,54%
TOTAUX	68 633 845,00	100,00%	70 692 820,00	100,00%

LA RÉPARTITION DES CRÉDITS (DÉPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)



FONCTIONS	Investissement en €	Fonctionnement en €	DESCRIPTION NON EXHAUSTIVE
Action Économique	10 000,00	1 227 300,00	Tourisme, Foires et Marchés, ...
Aménagements et Services Urbains, Environnement	2 238 500,00	9 073 775,00	Espaces verts, Développement durable, ...
Famille - Logement	588 950,00	9 760 645,00	Petite-enfance, Crèches, Services aux personnes âgées, Logement, ...
Interventions sociales et santé	127 900,00	13 960 669,00	Subvention au CCAS, Actions en faveur des handicapés, des personnes en difficulté, ...
Sport et Jeunesse	13 338 860,00	21 803 385,00	Sport, Stades, Gymnases, Piscines, Antars, Animations, Manifestations, Centres sociaux, Centres de loisirs, Colonies de vacances, ...
Culture	7 435 470,00	27 126 686,00	Conservatoire, Cité du cirque, Théâtre, Médiathèques, Musées, Archives, Maisons de quartier, Animations, Manifestations, ...
Enseignement	7 080 990,00	34 712 709,00	Écoles, Restauration scolaire,
Sécurité et salubrité publiques	298 000,00	4 693 300,00	Prévention, Hygiène, Salubrité, Sécurité
Annuité de la dette	8 665 000,00	1 025 000,00	Frais financiers & remboursement du capital de la dette
Moyens transversaux	7 066 100,00	40 391 322,00	Informatique, Télécommunications, Entretien des bâtiments administratifs, Service Auto, Fluides (eau, électricité, gaz), Marchés publics, Fournitures, Imprimerie, Direction des Ressources et Conseils, Moyens des services, Communication, Affaires Foncières, Etat-civil, Cimetières, Promotion de la ville, ...

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Ratios N°	Libellés	Données brutes Valeurs M.14	Données corrigées propres à la collectivité (1)	Moyennes nationales de la strate (+100 000 hab.) Année 2020 (2)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 118,77 €/h	1 099,84 €/h	1 151,00 €/h
2	Produit des impositions directes / population	572,94 €/h	572,94 €/h	675,00 €/h
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 166,27 €/h	1 147,34 €/h	1 321,00 €/h
4	Dépenses brutes d'équipement / population	256,69 €/h	256,69 €/h	222,00 €/h
5	Encours de la dette / population	504,28 €/h	504,28 €/h	1 082,00 €/h
6	Dotation globale de fonctionnement / population	248,15 €/h	248,15 €/h	212,00 €/h
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	60,14%	59,45%	59,30%
9	Marge d'autofinancement courant (MAC)	101,02%	101,04%	95,30%
10	Dépenses brutes d'équipement / recettes réelles de fonctionnement	22,01%	22,37%	16,80%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	43,24%	43,95%	81,90%

(1) Données corrigées des doubles comptes propres à Le Mans Métropole et à la Ville du Mans au titre de la mutualisation des frais de personnel, à des fins comparatives avec d'autres Collectivités

(2) Dernières données connues publiées par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL)

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'élève à 171,923 M€ (réelle + ordre) contre 168,245 M€ à l'issue du Budget Primitif 2021 (soit + 2,19 %).

Les recettes réelles prévisionnelles s'établissent à 170,380 M€ soit une augmentation de + 2,56 % par rapport au BP 2021 (+4,245 M€). Cette évolution s'explique principalement par les ajustements d'inscription effectués sur les recettes fiscales et les dotations. Au global sur l'ensemble de ces produits, la progression par rapport au BP 2021 est de +3,066 M€ principalement impactée par la majoration forfaitaire des bases de +3,4% décidée par l'Etat et l'augmentation de la prévision de recette sur les droits de mutation. Parallèlement, la recette de CVAE est en diminution de 1,218 M€.

Les recettes des services et du domaine sont majoritairement inscrites sur la base d'une reprise d'activité normale d'avant crise sanitaire. Les entrées dans les piscines demeurent cependant à un niveau inférieur compte tenu du rythme constaté de reprise de la fréquentation. En fonction de l'évolution en cours d'exercice et selon la situation sanitaire, des ajustements seront proposés en décision modificative.

Les dépenses réelles de fonctionnement ressortent à 163,791 M€ et sont en progression par rapport au BP 2021 de +3,70 % (+5,847 M€).

Elles tiennent compte des principales évolutions suivantes :

- Progression des dépenses de personnel intégrant la reprise en régie de quatre structures d'accueil de l'UMCS (Union Mancelle des Centres Sociaux), des nouvelles mesures de revalorisation de rémunération, l'impact des avancements et déroulement de carrière, et des prévisions de recrutement
- Une augmentation des dépenses d'énergie compte tenu des prévisions de consommations et de l'impact de la hausse des tarifs.
- L'ouverture du foyer Noguès et la mise en place d'un contrat de prestation pour la gestion de ce nouvel établissement.
- Développement d'activités, de services publics et de manifestations pour les habitants tout en contribuant à dynamiser l'économie locale et à renforcer l'attractivité du territoire.

L'engagement de modération fiscale est confirmé en 2022 considérant que l'équilibre de la section fonctionnement est proposé sans augmentation des taux d'imposition directe locale.

I - LES PRINCIPALES RECETTES

Le volume global des recettes de ce projet de Budget Primitif s'élève à 171,923 M€ dont 170,380 M€ de recettes réelles et 1,543 M€ de recettes d'ordre.

A – LA FISCALITE DIRECTE LOCALE ET LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

Le contexte national dans le cadre de la Loi de Finances pour 2022

Contrairement aux deux précédentes Lois de finances qui impactaient fortement les collectivités, pour 2022 les dispositifs nouveaux concernent principalement des précisions et ajustements compte tenu des conséquences des réformes fiscales de 2020 et 2021.

Ajustement de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales

Avec la suppression du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales à compter de 2021, de nouvelles ressources de substitution sont allouées aux budgets locaux :

- pour les communes : transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties et instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation ;
- pour les intercommunalités : affectation d'une fraction de TVA nationale ;
- le montant de ces nouvelles recettes est déterminé à partir d'un montant de référence de taxe d'habitation perdue par les collectivités.

Une disposition de la Loi de Finances 2022, adoptée suite à un amendement, vise à corriger ce montant de référence en tenant compte des rôles supplémentaires de taxe d'habitation 2020 émis en 2021 (jusqu'au 15 novembre) du fait des retards de mise à jour enregistrés par l'administration fiscale consécutivement à la crise sanitaire.

Localement, les conséquences de cette correction seront connues au moment de la notification par l'administration fiscale des données prévisionnelles 2022 (en mars/avril).

Le maintien de l'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et d'une péréquation renforcée

La DGF 2022 est fixée nationalement à 26,786 Md€, soit comme annoncé, le maintien de son niveau en valeur, à périmètre constant.

Le besoin de financement à couvrir s'élève pour 2022 comme en 2021 à 50 M€. La répartition de la charge est intégralement supportée par les régions. Les départements et le bloc communal sont préservés.

Seule l'évolution des critères déclinés localement impactera les montants individuels des dotations.

Les enveloppes de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmentent chacune de 95 M€, soit une augmentation totale de 10 M€ par rapport à 2021. Ces augmentations sont financées par les Régions au titre du besoin interne de la DGF.

L'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est en reconduction.

La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition

Le principe de calcul, décidé par l'État, de l'actualisation annuelle des valeurs locatives foncières reste identique à celui de ces dernières années.

Il est basé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre novembre 2020 et novembre 2021 publié en décembre 2021 pour les locaux d'habitation et les établissements industriels.

Compte tenu de ces éléments, la revalorisation forfaitaire s'établit à 3,4 % pour 2022.

La traduction financière de la Loi de Finances pour la Ville du Mans

La Dotation Forfaitaire : 28 246 000 €

Rappel du montant 2021 : 28 376 206 €.

Le montant de dotation à percevoir en 2022 évolue comme tous les ans en fonction de la population, d'une part, et de l'écrêtement calculé selon l'écart du potentiel fiscal par rapport à la moyenne nationale, d'autre part.

Cet écrêtement, dont le montant national est fixé par le Comité des finances locales, doit permettre de financer les effets des recensements de population et de l'augmentation de la péréquation. Il est plafonné à 1 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le montant proposé au BP 2022 est basé sur une population stable et un écrêtement estimé à 131 000 €.

La Dotation de Solidarité Urbaine : 7 200 000 €

Rappel du montant de la DSU 2021 : 6 835 058 €.

L'enveloppe nationale est abondée de 95 M€, représentant pour la Ville du Mans une augmentation estimée à 367 000 € en 2022.

La Dotation Nationale de Péréquation : 805 661 €

Rappel du montant de la DNP 2021 : 805 661 €.

Au niveau national, le montant de la DNP est reconduit en 2022. Pour autant, sur le plan local, l'évolution de cette dotation est difficilement prévisible puisqu'elle dépend de l'évolution des indicateurs nationaux et notamment du potentiel financier moyen.

Une reconduction de cette dotation est retenue pour le BP 2022.

Les allocations compensatrices d'exonérations fiscales : 4 574 853 €

- les allocations compensatrices non impactées par les réformes fiscales : 463 830 €

Au regard de leur niveau devenu très faible, les compensations liées aux exonérations historiques de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et à la contribution économique territoriale (CET), composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), ne constituent plus des variables d'ajustement permettant de financer l'augmentation de la péréquation.

Leurs montants dépendent uniquement de l'évolution des bases d'imposition exonérées.

- les allocations compensatrices issues de la diminution des impôts de production4 111 023 €

Les allocations compensatrices de la diminution des impôts de production concernent la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Leurs montants sont calculés à partir des taux d'imposition 2020 appliqués aux valeurs locatives 2022.

À partir d'une hypothèse d'évolution des bases d'imposition (+3,4 % de revalorisation forfaitaire et +0,4 % d'enrichissement physique), le montant de chacune de ces allocations compensatrices est le suivant :

- Compensation TFB établissements industriels : 2 585 987 €
- Compensation CFE établissements industriels : 1 525 036 €

L'ensemble des allocations compensatrices représente **2 834 623 €** pour les **taxes foncières** et **1 740 230 €** pour la **contribution économique territoriale (CFE + CVAE)**.

La Dotation Générale de Décentralisation Hygiène : 904 742 €

Cette dotation est gelée depuis de nombreuses années. Il est proposé de reconduire le montant inscrit et réalisé en 2021.

B - LES RESSOURCES FISCALES

Comme chaque année, le produit issu de la fiscalité directe fera l'objet d'un ajustement au moment de la Décision Modificative n° 1 lorsque les bases taxables seront connues précisément (notification par l'Administration fiscale).

Les 4 taxes directes locales : 74 618 140€

Il est proposé d'inscrire un montant prévisionnel de **74 091 248 €** au titre de la taxe d'habitation, des taxes foncières (bâti et non bâti) et de la cotisation foncière des entreprises, calculé à partir des éléments suivants :

- une revalorisation forfaitaire des bases fixée par l'Etat à +3,4 % compte tenu de l'évolution de l'indice des prix (pour mémoire, elle était de +0,2 % en 2021) ; cette revalorisation, qui n'est pas du ressort des collectivités, est applicable aux locaux d'habitation et aux établissements industriels ;
- un enrichissement physique de +0,4 % des bases de foncier bâti des locaux d'habitation ;
- la prise en compte du dispositif de correction du produit fiscal lié à la reprise du foncier bâti départemental (soit une contribution estimée à 4,9 M€) ;
- une reconduction des bases notifiées pour 2021 pour les résidences secondaires et autres locaux passibles de taxe d'habitation ;
- un enrichissement physique de +0,4 % des bases de foncier bâti et CFE des établissements industriels ;
- une évolution des bases minimums de CFE de +1,5 % conformément à l'inflation prévisionnelle associée à la Loi de finances pour 2022 ;
- une revalorisation des bases des locaux professionnels et commerciaux issue de l'évolution des tarifs de +0,6 % ;
- un produit complémentaire de foncier bâti estimé à 0,120 M€ du fait de la modulation de l'exonération des constructions neuves (délibération municipale du 16/09/2021) ;
- une reconduction des taux d'imposition de 2021.

S'ajoute à ce montant, le produit prévisionnel de Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) de **526 892 €** correspondant au montant constaté en 2021.

À partir de l'ensemble de ces éléments, la valeur du point d'impôt prévisionnel 2022 serait alors de l'ordre de 0,744 M€ (il était de 0,738 M€ en 2021).

Les rôles supplémentaires : 400 000 €

Le montant des rôles supplémentaires et complémentaires est variable d'une année sur l'autre.

Il est proposé de reconduire en 2022 l'inscription 2021 soit un montant de **400 000 €** (montant perçu en 2021 au 8/12 : 563 122 €).

Les autres taxes directes sans pouvoir de taux

La taxe additionnelle au foncier non bâti : 212 613 €

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 5 767 137 €

Les dernières estimations transmises au titre de la CVAE par la DDFiP font apparaître en 2022 une baisse de -1,218 M€ par rapport au montant total réellement encaissé en 2021, conséquence directe de la crise sanitaire sur l'activité économique des entreprises.

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) : 647 936 €

Cette recette est liée à l'évolution du réseau (communication, transformateurs) et à l'inflation prévisionnelle de la Loi de Finances.

Une augmentation basée sur l'inflation de +1,5 % est proposée au BP 2022.

La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCom) : 2 054 532 €

La reconduction du montant de la Tascom perçu en 2021 est proposée au BP 2022.

Les garanties de neutralité de la réforme fiscale de 2011 : DCRTP et FNGIR

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) :2 142 996 €

Pour 2022, cette recette devrait être reconduite. Il est donc proposé d'inscrire le montant 2021.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)4 352 499 €

Cette recette étant figée, il est proposé de reconduire le montant 2021.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) : 500 000 €

L'enveloppe nationale du FPIC est reconduite à hauteur de 1 Md€ en 2022.

Localement, les montants 2022 devraient être connus en juin prochain. En cas de sortie d'éligibilité à l'attribution, un dispositif de garantie s'appliquerait.

Rappel des montants 2021 :

• Attribution (recette) ⇒ + 1 683 365 €

• Prélèvement (dépense) ⇒ - 563 812 €

Soit un solde net de + 1 119 553 €

(en augmentation de 66 834 € par rapport à 2020)

Il est proposé de reconduire au BP 2022 le montant prudentiel inscrit au BP 2021, soit 500 000 €.

C - LES RECETTES FISCALES INDIRECTES

La taxe sur l'électricité : 2 400 000 €

Il est proposé d'inscrire un montant équivalent aux montants perçus ces dernières années.

La compensation de la suppression de la taxe sur les spectacles : 855 661 €

Cette compensation est reconduite à son montant inscrit au BP 2021.

La taxe additionnelle aux droits de mutation : 6 400 000 €

Le dynamisme constaté au cours de l'exercice 2021 dans le secteur des transactions immobilières permet de proposer une augmentation de l'inscription.

Rappel inscription BP 2021: 5 400 000 €

La taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles : 50 000 €

Cette taxe est applicable depuis 2009. La difficulté de la prévision résulte de l'absence d'information sur l'origine des terrains cédés.

Il est proposé de reconduire l'inscription du BP 2021.

La taxe sur les paris hippiques : 22 000 €

Il est proposé d'inscrire un montant équivalent au montant prévisionnel de 2021.

La taxe sur les pylônes électriques : 10 172 €

Cette taxe qui concerne les pylônes dont la tension est supérieure à 200 000 volts, est quasiment stable d'une année sur l'autre.

Il est donc proposé de reconduire l'inscription du BP 2021.

D - LES PARTICIPATIONS DE LE MANS MÉTROPOLE

La Dotation de Solidarité Communautaire : 828 509 €

Comme chaque année, il est proposé, dans un premier temps, de reconduire le montant versé par Le Mans Métropole l'année précédente dans le cadre de la solidarité dite « classique ».

Par ailleurs, une dotation complémentaire de 785 734 € -correspondant à la décision de répartition du solde net du FPIC de la communauté urbaine entre les communes membres- a été encaissée par la Ville du Mans fin 2021.

Du fait du caractère annuel de cette répartition, aucun montant n'est proposé au BP 2022 à ce titre.

La Dotation communautaire pour transfert des concessions gaz et électricité : 111 239 €

Suite au transfert à Le Mans Métropole des compétences de distribution de gaz et d'électricité, la communauté urbaine verse chaque année une dotation de compensation de 111 239 €.

La Dotation communautaire pour transfert de la taxe de séjour : 516 400 €

Suite à l'instauration d'une taxe de séjour communautaire au 1er janvier 2019, Le Mans Métropole verse une dotation de compensation aux communes qui l'avaient précédemment instituée.

Le montant de cette dotation est égal au montant net perçu par les communes en 2018, soit la dernière année avant le transfert de la taxe à la communauté urbaine.

Le montant de la dotation a ainsi été fixé à 516 400 €.

Les fonds de concours : 1 047 031 €

Ces fonds de concours, afférents aux charges de centralité, sont proposés selon la répartition suivante :

- 384 000€ : Non harmonisation taux TH communautaire
- 381 000 € : Grands équipements sportifs
- 282 081 € : Conservatoire à Rayonnement Départemental

Au regard des transferts de compétences intervenus et des réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation des résidences principales), le fond de concours versé par Le Mans Métropole au titre des charges de centralité est supprimé progressivement sur une durée de 5 ans à compter de 2021 représentant un ajustement annuel de -128 000 € (délibération du 15 avril 2021).

Le montant inscrit pour ce fonds de concours au BP 2022 s'établit donc à 384 000 €.

E - LES RECETTES LIÉES À L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE LA COLLECTIVITÉ ET À LA FRÉQUENTATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Leur montant, 22,6 M€ en prévision budgétaire, est en augmentation de 1,4 M€ par rapport à 2021 du fait principalement de deux recettes nouvelles : la participation de l'Etat pour le foyer Noguès et le loyer facturé aux Quinconces – Espal depuis son changement de statut au 01/07/2021.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

Enfance et Petite-Enfance : 6,308 M€ (hausse de 0,054 M€)

Il s'agit principalement des participations de la Caisse d'Allocations Familiales et de la facturation aux familles selon les inscriptions aux centres de loisirs, centres de vacances, multi-accueils, crèches et halte-garderies qui tiennent compte de la fréquentation dans les structures.

Éducation et Restauration scolaire : 4,715 M€ (stabilité)

En restauration scolaire, la recette annuelle a été estimée à 3,200 M€.

Les autres recettes de ce secteur concernent principalement les activités périscolaires et les « mercredis éducatifs » (1,453 M€ facturation aux familles et participations de la CAF).

Production de repas : 2,284 M€ (très légère baisse de 0,012 M€)

Le montant qui serait facturé (hors scolaires) aux établissements extérieurs (CCAS, crèches associatives, centres de loisirs,...) est quasi stable par rapport à 2021.

Sports : 1,899 M€ (légère hausse de 0,044 M€)

Les recettes issues des entrées dans les piscines représentent 1,4 M€ contre 1,9 M€ en période normale d'activités. La tendance observée tout au long de l'exercice 2021 ne permet pas d'anticiper sur 2022 une reprise sur la base d'une fréquentation habituelle. Ce montant sera éventuellement revu en cours d'exercice en fonction de l'évolution de la situation. À noter également que les recettes sur le sport scolaire en piscine sont en diminution suite aux contraintes imposées par la réglementation sanitaire.

Urbanisme-Foncier : 3,043 M€ (hausse de 0,903 M€)

Dont 1,200 M€ au titre de la taxe sur la publicité extérieure (- 0,050 M€ par rapport à 2021).

Les autres recettes proviennent du revenu des immeubles (loyers).

La forte évolution s'explique par la mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers propriété de la Ville aux Quinconces Espal suite au changement de statut en Établissement Public de Coopération Culturelle. Cette mise à disposition s'effectue avec la facturation d'un loyer annuel de 696 000 €.

Par ailleurs, le loyer facturé au Cinéma Pathé en 2022 sera bien de 0,550 M€ alors qu'il n'était que de 0,288 M€ en 2021 en considération d'une exonération consécutive à la crise sanitaire.

Culture et Patrimoine : 1,408 M€ (hausse de 0,073M€)

La part la plus importante concerne les recettes du conservatoire : 0,898 M€ comme en 2021.

Les autres recettes de ce secteur proviennent des billetteries de spectacles, des abonnements Médiathèques, il est signalé pour les Musées une subvention de l'État prévue pour l'informatisation, l'inventaire et le récolement des collections (30 000 €). Le FEDER subventionne également des actions du Musée Vert (5 000 €).

Santé Publique : 0,654 M€ (stabilité)

Les recettes du Centre de Santé Olympe de Gouges (0,615 M€) sont prévues en légère hausse (+ 0,015 M€) par rapport à 2021.

II - LES PRINCIPALES DÉPENSES

L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement (avant prise en compte de l'autofinancement brut) atteint 163,791 M€, en augmentation prévisionnelle de 5,847 M€ (+ 3,70 %) par rapport à 2021.

L'ensemble des crédits des services est décliné par grandes activités dans les fiches thématiques suivantes et illustre les orientations fixées pour 2022.

A - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSÉES PAR LA COLLECTIVITÉ

Les subventions

La subvention au CCAS est reconduite à 10 172 570 € depuis 2016.

La municipalité reconduit son fort soutien au milieu associatif avec une enveloppe qui s'élève à 4,6 M€ (hors CCAS, COS, ACSAC et association de gestion des Restaurants Inter Administratifs....).

D'un point de vue technique, le tableau ci-après fait apparaître une baisse du volume global attribué de l'ordre de 1 M€ qui s'explique principalement par de nouvelles modalités de gestion de plusieurs structures du secteur de la petite-enfance. Les charges correspondantes ne sont plus traitées comme des subventions mais comme des charges courantes. Cela concerne les activités reprises en régie et celles faisant l'objet de contrats de prestations avec certaines structures.

Commissions	BP 2021	BP 2022
Écoles et Vie Scolaire	14 720	13 720
Enfance	1 174 492	211 810
Jeunesse, Vie étudiante	605 900	605 900
Sports	826 500	826 500
Culture	1 184 775	1 044 775
Rayonnement dans la Ville	137 400	137 400
Nature en Ville	100 800	100 800
Solidarité	228 820	198 960
Handicap	35 800	35 900
Égalité, droits des femmes et lutte contre les discriminations	59 700	63 700
Sécurité, Prévention	131 269	131 219
Santé	53 000	126 100
Vie des quartiers, participation citoyenne	1 067 115	1 067 125
Administration Générale, Finances	3 000	3 000
	5 623 291	4 566 909

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Par délibération du 21 octobre 2021, la Ville a acté la prise en régie directe des Établissements d'Accueil et Jeunes Enfants (EAJE) gérés jusqu'à présent par l'Union Mancelle des Centres Sociaux. En conséquence, le volume de subventions inscrit habituellement à ce titre (0,766 M€) n'est pas reconduit en 2022.

Par ailleurs, de nouvelles modalités de réservation de places en crèche seront mises en place en 2022.

Un marché sera notifié au cours du second trimestre pour Com3Pom, Les petits bolides et Babilou. L'inscription au BP 2022 couvre uniquement le 1^{er} trimestre 2022, la subvention globale pour ces 3 structures diminue de 0,127 M€.

Enfin, la signature de la nouvelle Convention Territoriale Globale avec la CAF amène à revoir à la baisse le montant des subventions allouées directement à la Ville. En effet, la CAF versera directement ses participations aux structures. L'impact budgétaire pour la Ville est neutre en dépense et en recette, puisqu'auparavant les participations de la CAF versées à la Ville étaient reversées aux structures.

- Dans le domaine de la Culture, une réduction à hauteur de 140 000 € sur la provision pour actions culturelles est proposée pour être ajustée à la réalité des projets connus à ce jour. Cette provision pourrait être réabondée en cours d'année si de nouveaux projets étaient mis en œuvre.
- L'ouverture du Foyer Noguès fait apparaître une baisse dans le secteur des solidarités. En effet, la gestion du foyer va faire l'objet d'un marché dont les crédits sont inscrits en charge de fonctionnement courant, il n'est donc plus nécessaire de provisionner cette somme en subvention de fonctionnement (-29 860 €).
- Par délibération du 9 décembre 2021, la Ville a acté son soutien à la démographie médicale. Au-delà du Centre de Santé Municipal ouvert en 2018, un centre de santé mutualiste pour patients sans médecin traitant est ouvert depuis novembre 2021. La Ville versera une subvention de fonctionnement pour

Enfin, il est à souligner que des conventions pluri-annuelles seront proposées et encouragées dans les différents secteurs afin de consolider et sécuriser plus encore nos partenariats avec le milieu associatif.

Les différentes participations

Les Quinconces - L'Espal

En considération du budget prévisionnel 2022 des Quinconces-Espal dont le statut a été modifié le 1^{er} juillet 2021 (EPCC), il est proposé un montant de 3 889 600 € au titre de la participation 2022 de la Ville. Le montant complémentaire de +0,696 M€ par rapport à 2021 s'explique par la mise en place d'une convention de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers entre la Ville du Mans et les Quinconces-Espal. Cette mise à disposition obligatoire avec un EPCC se traduit par la facturation d'un loyer annuel de 0,696 M€ qui est compensé par le versement d'un complément de contribution de même montant. L'impact budgétaire est neutre pour les deux entités.

Antarès

Cette délégation de service public a été renouvelée le 30 juin 2018 pour une durée de 10 ans avec la société S-PASS.

Il est proposé au BP 2022 d'inscrire un montant total de 464 500 € (soit +7 450 € par rapport au BP 2021), ce montant comprend la compensation pour contrainte de service public (389 600 €) ainsi que les compensations versées pour utilisation de la grande salle, des salles annexes et les servitudes (soit 74 900 €).

Cité du Cirque Marceau – « Le Plongeur »

La participation de 247 100 € est reconduite. Dans le cadre de la labellisation "pôle national" de la Cité du cirque, il a été acté de regrouper en 2022 au sein de l'EPIC toutes les activités liées au cirque (diffusion, aide à la création, action culturelle, enseignement).

Pour ce faire, la ville va transférer à son EPIC les moyens nécessaires à ce développement (effectifs, crédits, ...).

En conséquence, la contribution financière de la ville à son EPIC sera ajustée en cours d'exercice, en contrepartie les crédits considérés (actions culturelles, le festival et la saison "Le Mans fait son Cirque") imputés directement dans le budget de la ville seront désinscrits. Ce dossier fera l'objet d'une délibération spécifique à venir.

MMArena - Le Mans Stadium

En application du contrat de concession et de ses avenants, notamment l'avenant n°10 approuvé par délibération du 24 juin 2021, le montant global de la participation de la ville est proposé à hauteur de 5 630 000 € pour le BP 2022 (soit +1,010 M€ par rapport au montant total inscrit en 2021).

La Contribution Forfaitaire Annuelle au titre de la tranche A (application du contrat de concession) due à Le Mans Stadium pour 2022 s'élève à 1 563 477 € et pour la tranche B à 1 289 011 €.

Concernant le complément d'indemnisation lié à l'aléa sportif (article 55 bis du contrat de concession), celui-ci est budgétisé à hauteur d'un montant global de 2 770 000 €

L'Établissement Public de Coopération Culturelle (ESAD-TALM)

Par délibération du 29 juin 2016, l'EPCC ESAD TALM relève de la compétence de Le Mans Métropole. Ce rattachement implique un transfert de financement sous forme de « dotation de compensation ». Cette compensation financière est fixe et s'établit à 1 367 475 €. Au titre de l'activité des cours de loisirs, la Ville conserve un crédit en dépense à hauteur de 22 000 €.

Nouvelles Dotations de compensation liées aux transferts de compétences au 1^{er} janvier 2021

Des compétences auparavant exercées par la Ville du Mans ont été transférées à Le Mans Métropole au 1^{er} janvier 2021 : le Service public de défense extérieure contre l'incendie (Deci) et le soutien aux clubs sportifs professionnels / Nouveaux équipements sportifs structurants de dimension communautaire (cf. délibérations adoptées en Conseil municipal réuni le 22 octobre 2020).

À l'instar des attributions de compensation appliquées en régime de fiscalité professionnelle unique, ces transferts donnent lieu à la mise en place de dotations de compensation visant à neutraliser leurs effets budgétaires.

Un montant total de 1 967 450 € est proposé au BP 2022 comme en 2021.

Le Mans Événements - DSP Palais des Congrès et de la Culture

Cette délégation de service public a été renouvelée au 1^{er} juin 2018 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 30 mai 2023. Les missions du délégataire consistent à organiser au moins 15 spectacles vivants ainsi que l'accueil d'autres manifestations concourant au rayonnement de la vie économique et culturelle locale. L'inscription 2022 comporte un montant de 821 000 € au titre de la compensation financière versée au délégataire et un montant de 79 000 € pour les servitudes et mises à disposition, l'ensemble représente un montant de 900 000 € soit à l'identique par rapport au BP 2021.

Le Mans Événements - DSP Tourisme

La DSP Le Mans Événements - Tourisme a été transférée à Le Mans Métropole à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la Ville du Mans verse annuellement à Le Mans Métropole une dotation de compensation.

Par ailleurs, le contexte exceptionnel de la crise sanitaire a entraîné une réduction des charges d'exploitation pour le délégataire. Par conséquent ce dernier a effectué un reversement à Le Mans Métropole afin de traduire les effets de la diminution de l'activité.

Dans ces conditions, le montant de la dotation de compensation versée par la Ville du Mans à Le Mans Métropole est diminué à due concurrence soit - 403 000 €, le montant inscrit pour 2022 est donc ramené à 237 000 € (contre 640 000 € inscrit au BP 2021).

B - LES CHARGES DE PERSONNEL

En complément des informations figurant ci-dessous, la fiche spécifique intitulée « Les ressources humaines » précise les orientations retenues pour 2022.

	BP 2022		BP 2021		Écart	
	En volume	En%	En volume	En%	En volume	En%
Dépenses totales	100,477 M€		97,495 M€		2,982 M€	3,06%
Recettes totales	3,590 M€		3,673 M€		-0,083 M€	-2,26%
Charge nette	96,887 M€		93,822 M€		3,065 M€	3,27%

La charge nette 2022 varie prévisionnellement de 3,065 M€ soit 3,27 %. **Retraitée de la reprise en régie des 4 structures de l'Union Mancelle des Centres Sociaux, cette évolution est ramenée à +1,88 %.**

- **La facturation des frais de personnel** commun à Le Mans Métropole, à la Ville Centre et au CCAS intègre les ajustements de périmètre découlant de la réalité des missions fonctionnellement partagées entre Ville Centre et Métropole. Elle s'établit comme suit :
 - la **participation de la Ville** aux dépenses des personnels de Le Mans Métropole travaillant pour le compte de la Ville représente 16,403 M€ (+ 0,103 M€),
 - tandis que la **recette versée** par Le Mans Métropole et le CCAS à la Ville au titre de la facturation générale des frais de personnel s'élève à 2,790 M€.

Le solde net des facturations de personnel entre Ville et Le Mans Métropole s'établit donc à 13,613 M€, son évolution par rapport à 2021 représente une augmentation dans le budget de la Ville de 0,103M€.

- **La dotation complémentaire de rémunération**

Pour 2022, la prime est basée sur l'indice majoré fonction publique 330 (montant brut par agent : 1 593 €).

- **La prestation sociale complémentaire**

Dans le cadre de la politique territoriale de santé, il avait été décidé, en 2019, de revaloriser la participation employeur à la Protection Sociale Complémentaire des agents pour les inciter à opter pour une couverture sociale adaptée.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, la participation de l'employeur pour le financement d'une mutuelle santé labellisée est de 26 €, 18 € ou 9 € bruts par mois selon la rémunération des agents. Le coût de cette mesure est estimé pour 2022 à 227 000 €.

Une réforme en perspective

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, prise en application de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de « transformation de la fonction publique » et relative à la protection sociale complémentaire fixe les grands principes communs aux trois versants de la fonction publique, concernant les obligations de financement et de participation des employeurs publics à la PSC (santé et prévoyance) de leurs agents titulaires et non-titulaires.

Outre l'extension de la participation à la « santé » à l'ensemble des agents quelque soit le niveau de rémunération, la participation à la « prévoyance » sera obligatoire pour les collectivités territoriales.

Les délais sont fixés au 1^{er} janvier 2025 pour l'obligation de participation à la « prévoyance » et au 1^{er} janvier 2026 pour la participation à la « santé ».

Concernant la prévoyance, l'obligation de participation des employeurs concerne les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès. Un décret apportera des précisions sur le périmètre des garanties.

Concernant la santé, les employeurs auront l'obligation de prendre en charge, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, une partie des frais des agents occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident. Les garanties minimales incluses seront précisées par décret à paraître début 2022.

- **Les chèques vacances**

Le crédit s'élève à 110 000€

- **Subventions COS, ACSAC**

Les subventions en direction du Comité des Œuvres Sociales et de l'Association Culturelle et Sportive des Agents Communaux s'élèvent respectivement à 401 896 € et 34 241 €.

Elles seront actualisées en Décision modificative n°2 de 2022 en fonction des réalisations effectives constatées au Compte Administratif 2021, selon les dispositions des conventions respectives conclues entre la Collectivité et ces deux associations.

- **Subvention à l'association des Usagers du Restaurant Inter Administratif**

Le crédit inscrit est de 44 500 €.

C – LE MAINTIEN D'UNE BONNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Globalement entre 2018 et 2021 plus de 84 M€ d'investissements proprement-dits auront été financés par des ressources propres et un recours à l'emprunt limité à 27 M€.

Pour le BP 2022, le montant de l'autofinancement brut (dotations aux amortissements et aux provisions) est proposé à hauteur de 8,1 M€.

En tenant compte des autres ressources propres prévisionnelles et du niveau des investissements proprement dits inscrits pour 2022, il est prévu sur l'exercice la souscription d'emprunts nouveaux pour un volume de l'ordre de 10 M€ permettant de limiter l'augmentation de l'encours de dette et ainsi de préserver les capacités d'investissement de la collectivité pour les années à venir.

D – UN ENCOURS D'EMPRUNTS QUI EVOLUE EN CONCORDANCE AVEC LES REALISATIONS D'INVESTISSEMENTS

Avec une réalisation des investissements proprement-dits se situant à 20,6 M€ pour l'exercice 2021, le volume d'emprunts réalisés au cours de ce même exercice est de 7 M€ et se décompose comme suit :

Banque	Montant	Durée	Taux
S.F.I.L.*	2 M€	20 ans	Fixe 0,53 %
Banque Postale	5 M€	20 ans	Fixe 0,59 %

*(Un volume de 2 M€ a été mobilisé en 2021, il s'agit du solde de l'emprunt de 5,5 M€ de 2020 qui a été négocié avec la Banque Postale. Ce contrat a été cédé à la S.F.I.L.).

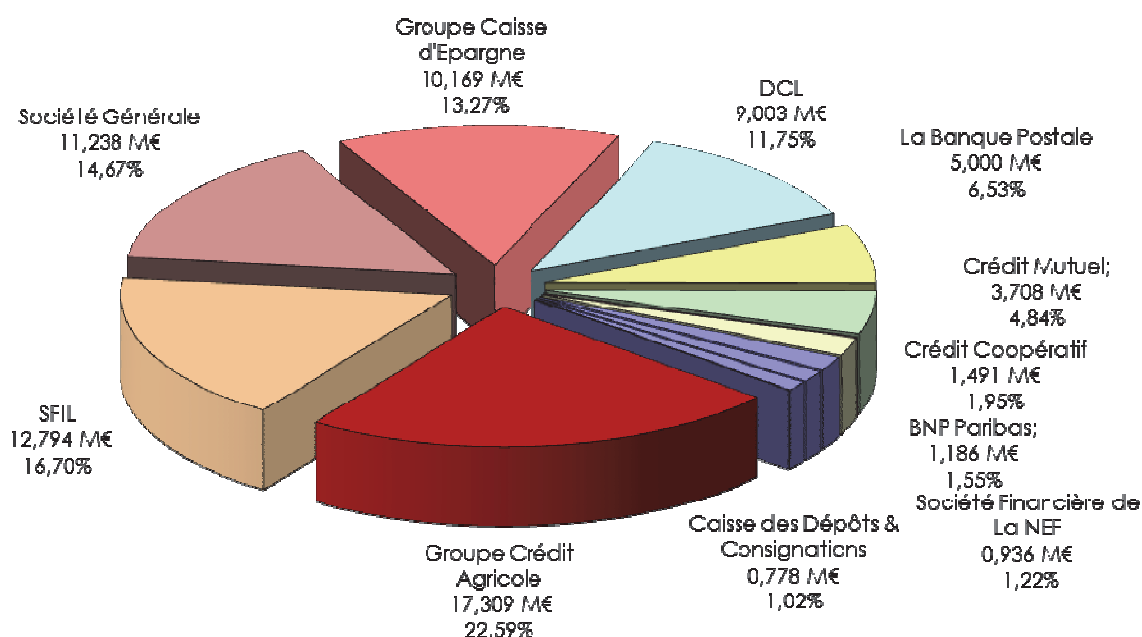
En considération du volume des investissements réalisés en 2021 inférieur aux prévisions, le montant du programme d'emprunts a été ramené de 10 M€ à 7 M€. L'emprunt de 3 M€ souscrit en 2021 auprès d'Arkéa Banque (euribor 3 mois +0,11% sur 20 ans) sera finalement mobilisé en 2022.

Au 1^{er} janvier 2022, l'encours global d'emprunt s'établira ainsi à 73,611 M€.

Il enregistrera une baisse de 1,5 M€ par rapport au 1^{er} janvier 2021 suite à l'amortissement du capital (-8,5 M€) et la souscription d'emprunts nouveaux (+ 7 M€).

Cet encours est à rapprocher du ratio de dette par habitant, établi à 504 €/habitant au 31 décembre 2021, demeurant inférieur à la moyenne des communes de + 100 000 habitants (1 082 € en 2020, derniers chiffres connus).

La répartition par prêteur est la suivante :



La capacité de désendettement exprime le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour se désendetter. Elle est estimée à 5 ans et 1 mois fin 2021 pour la Ville du Mans considérant qu'une vigilance sur le pilotage de la dette est nécessaire à partir de 8 ans.

Il est rappelé, par ailleurs, l'absence de « produits toxiques » dans l'encours d'emprunt.

L'annuité de la dette bancaire est quasi stable par rapport à 2021, l'augmentation du remboursement en capital est compensée par la baisse de la charge d'intérêts.

	BP 2021	BP 2022	Variation	
			Valeur	%
Capital (<i>investissement</i>)	8,510 M€	8,665 M€	+ 0,155 M€	+ 1,82 %
Intérêts de la Dette (<i>fonctionnement</i>)	1,112 M€	0,984 M€	- 0,128 M€	- 11,51 %
Total annuité	9,622 M€	9,649 M€	0,027 M€	+ 0,28 %

Ainsi, l'annuité globale s'élèvera à 9,649 M€ en 2022.

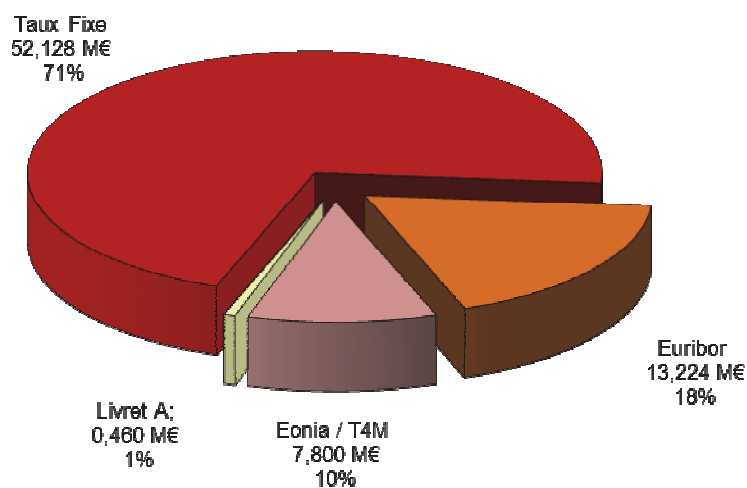
La progression de la charge en capital est liée à la progressivité des amortissements des emprunts souscrits entre 2014 et 2021 inclus. La diminution de la charge en intérêts s'explique par le bas niveau des taux.

Les annuités 2022 intègrent les premières échéances des emprunts nouveaux prévisionnels, 12,5 M€ souscrits fin 2020, 7 M€ en 2021 et 10 M€ qui devraient être souscrits courant 2022.

Le taux d'endettement mesure l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement, permettant d'apprécier la charge de la dette d'une collectivité relativement à ses ressources. Ce taux est estimé à 43,97 % en 2022 pour la Ville du Mans, soit nettement en deçà de la moyenne des communes, qui se situait à 81,90 % en 2020 (*derniers chiffres connus*).

À noter que le taux moyen du stock d'emprunts est estimé à 1,30 % contre 1,46 % en 2020.

La répartition par indices est la suivante :



Le degré de sensibilité théorique de l'encours de dette à une variation d'un point des taux variables est de +/- 0,244 M€.

En conséquence, il est proposé de ramener de 305 000 € à 245 000 € la provision pour la gestion active de la dette et/ou pour couvrir, le cas échéant, une hausse des taux d'intérêts variables.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

• mouvements réels	69,150 M€
• mouvements d'ordre	1,543 M€
Soit total	<u>70,693 M€</u>

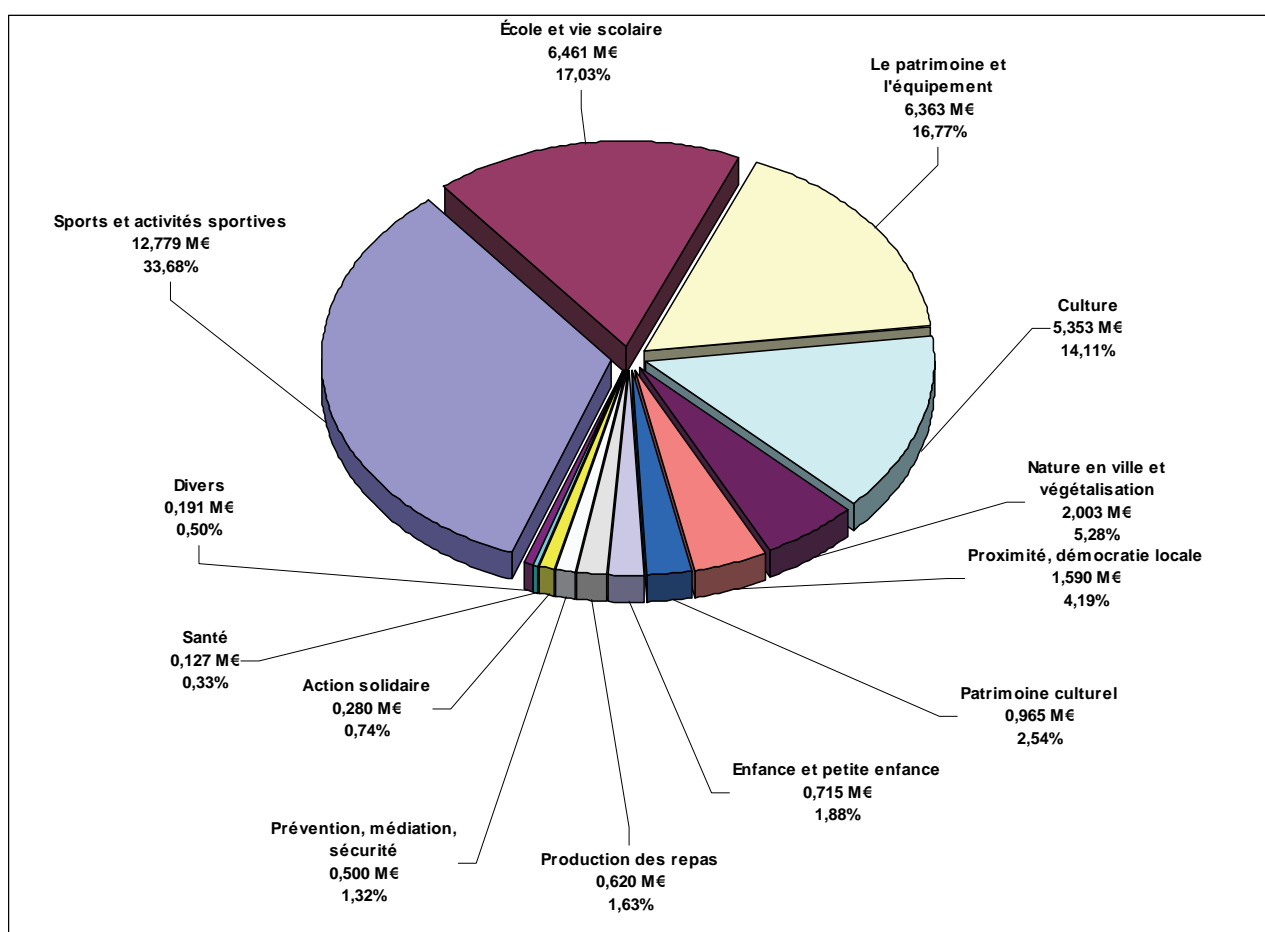
Les crédits relatifs à la gestion active et restructuration de la dette sont intégrés dès le budget primitif et représentent 22,300 M€ (aussi bien en dépenses qu'en recettes).

En dehors de ces données, le total des dépenses réelles de la section d'investissement atteint la somme de 46,850 M€.

Déduction faite des opérations financières (remboursement du capital des emprunts, avances sur marchés, travaux pour comptes de tiers et cautions soit 8,903 M€), le montant prévisionnel total des travaux d'investissement et acquisitions proprement-dits s'élève à **37,947 M€**.

Les principaux investissements programmés sur l'exercice 2022 sont listés en introduction de ce document et détaillés dans chaque fiche thématique à suivre.

La répartition par axes de politique publique est la suivante :



II- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 70,693 M€ dont :

- mouvements d'ordre 8,132 M€
- mouvements réels 62,561 M€

Les recettes réelles comprennent :

- | | |
|--|-----------|
| • FCTVA (estimation) | 2,480 M€ |
| • Taxe d'Aménagement | 0,350 M€ |
| • Participation Le Mans Métropole (produit amendes de police) | 0,125 M€ |
| • Mouvements financiers (remboursement avances sur marchés,
Travaux pour compte de tiers et cautions) | 0,226 M€ |
| • Opérations de gestion et réaménagement de dette | 22,300 M€ |
| • Subventions | 1,181 M€ |

principalement pour Multi accueil des Sablons (0,807 M€)

Chapiteau Cité du cirque (0,240 M€)

Jardins de la Cathédrale (0,054 M€)

Fonds spécialisés et conservation – prestations restauration (0,037 M€)

Musées Tessé et Reine Bérange (0,035 M€)

Fonds spécialisés et conservation – fonds anciens, précieux (0,007 M€)

L'équilibre de la section d'Investissement est assuré par l'inscription d'un volume prévisionnel d'emprunts de 35,899 M€.

Ce montant provisoire sera fortement réduit lors du budget supplémentaire 2022 avec la reprise des résultats 2021 permettant un abondement de l'autofinancement complémentaire. Il tiendra compte également du niveau des investissements effectivement réalisés courant 2022 ainsi que des financements perçus.

ENFANCE ET PETITE ENFANCE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les dépenses liées à l'enfance et à la petite enfance s'établissent pour 2022 à 12,314 M€ comprenant à hauteur de plus de 80% la masse salariale des agents travaillant dans ces secteurs. A compter de 2022, les dépenses de personnel pour les multi-accueil progressent du fait de la reprise en régie de quatre structures gérées précédemment par l'Union Mancelle des Centre Sociaux. En contrepartie la subvention initialement versée à l'UMCS n'est pas reconduite.

	Dépenses de fonctionnement courant	Masse salariale	Total dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement (CAF + familles)
Multi-accueils (crèches)	0,597 M€	6,400 M€	6,997 M€	3,725 M€
Crèches familiales	0,025 M€	2,230 M€	2,255 M€	1,132 M€
Haltes-garderies	0,021 M€	0,420 M€	0,441 M€	0,175 M€
Coordinations crèches et relais assistantes maternelles	0,034 M€	0,260 M€	0,294 M€	0,147 M€
Centre du Gué-Bernisson	0,012 M€	0,210 M€	0,222 M€	0,039 M€
Centre de vacances	0,811 M€	-	0,811 M€	0,254 M€
Loisirs vacances scolaires	0,199 M€	0,500 M€	0,699 M€	0,655 M€
Mercredis Étangs-chauds	0,103 M€	0,280 M€	0,383 M€	0,175 M€
Subventions aux structures associatives	0,212 M€	-	0,212 M€	-
Totaux	2,014 M€	10,300 M€	12,314 M€	6,302 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
MULTI-ACCUEIL NOVAXIS	QUARTIER SUD-OUEST	750,00
MULTI-ACCUEIL PIED SEC	QUARTIER SUD-OUEST	1 150,00
CENTRE SOCIAL DES GENS DU VOYAGE	QUARTIER SUD-OUEST	20 000,00
CRECHE FAMILIALE QUARTIERS SUD (BRUYERES)	QUARTIER SUD-EST	1 070,00
ETANGS CHAUDS	QUARTIER SUD-EST	206 280,00
MULTI ACCUEIL DES QUARTIERS SUD - 20 BD DES GLONNIERES	QUARTIER SUD	10 480,00
MULTI-ACCUEIL LA GRANDE-MAISON	QUARTIER OUEST	8 370,00
MULTI ACCUEIL THEODORE MONOD	QUARTIER OUEST	920,00
CENTRE SOCIAL DES COCHEREAUX	QUARTIER NORD-OUEST	15 000,00
CRECHE FAMILIALE QUARTIERS OUEST (ROGER BOUVET)	QUARTIER NORD-OUEST	200,00
MULTI-ACCUEIL TECHNOPOLE UNIVERSITE	QUARTIER NORD-OUEST	1 620,00
HALTE GARDERIE COCHEREAUX	QUARTIER NORD-OUEST	6 650,00
CRECHE FAMILIALE GAZONFIER	QUARTIER NORD EST	370,00
CRECHE FAMILIALE DES MAILLETS	QUARTIER NORD EST	780,00
MULTI-ACCUEIL SAINTE CROIX	QUARTIER NORD EST	2 150,00
MULTI-ACCUEIL DES SABLONS	QUARTIER EST	55 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
CENTRE DU GUE BERNISSON	QUARTIER EST	88 900,00
HALTE GARDERIE JARDIN DES DECOUVERTES (SABLONS)	QUARTIER EST	8 070,00
HALTE GARDERIE DE PONTLIEUE (12 RUE DE FUNAY)	QUARTIER EST	1 150,00
MULTI-ACCUEIL DES HALLES	QUARTIER COEUR DE VILLE	840,00
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	2 480,00
UNION MANCELLE DES CENTRES SOCIAUX SUBVENTION D'EQUIPEMENT	LE MANS - TOUS QUARTIERS	15 850,00
DNP - CENTRES SOCIAUX	LE MANS - TOUS QUARTIERS	10 000,00
DNP - ENFANCE PETITE ENFANCE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	32 000,00
ACQUISITION MATERIEL EQT PETITE ENFANCE- ENFANCE- JEUNESSE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	9 900,00
Total Opérations Annuelles :		499 980,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
ETANGS CHAUDS - REQUALIFICATION DU SITE	QUARTIER SUD-EST	15 000,00
MULTI-ACCUEIL DES SABLONS - RECONSTRUCTION	QUARTIER EST	35 000,00
MAINE 2000 - RENOVATION LOCAUX RDC ESPACE FAMILLE	QUARTIER COEUR DE VILLE	5 000,00
RAM DES MAILLETS	QUARTIER COEUR DE VILLE	160 000,00
Total Opérations Individuelles :		215 000,00

Total de l'axe : ENFANCE ET PETITE ENFANCE 714 980,00

AMÉLIORER LES SERVICES À LA PETITE ENFANCE : UNE PRIORITÉ

Des structures adaptées aux besoins d'accompagnement des parents de jeunes enfants



Ce sont plus de vingt structures municipales et associatives qui sont réparties sur l'ensemble du territoire pour accueillir les tout-petits et offrir un mode de garde répondant aux besoins des familles (Halte-garderie, Multi-accueil ou Crèche familiale).

Il s'agit de continuer à adapter nos lieux d'accueil des familles et de leurs enfants notamment par le bon fonctionnement à partir du 1^{er} janvier 2022 de l'Espace famille, dans de nouveaux locaux facilement accessibles aux familles (poussettes,...) et aux personnes à mobilité réduite, réservés à l'accueil des familles pour les inscriptions Petite enfance et Enfance et le Relais Petite Enfance (RPE).

Le développement de l'offre de modes de garde

La politique Petite Enfance a notamment pour objectifs de développer l'offre de garde pour répondre aux besoins des familles (en 2021, le taux de satisfaction aux demandes des familles était de 50 % - 243 places attribuées sur 485 demandes), favoriser le retour à l'emploi (50 % des familles demandeuses de places sont en recherche d'emploi) et renforcer l'attractivité de la Ville.

L'année 2022 sera marquée par :

- Le développement de l'accueil en crèche familiale avec un objectif de recrutement de 10 assistantes maternelles supplémentaires.
- L'extension de l'offre de garde en multi-accueil collectif (ex : ouverture de la nouvelle crèche des Sablons avec 10 places supplémentaires, extension des horaires de la Halte Garderie de Pontlieue et du Multi-accueil de Ste Croix, extension de places à la crèche des Halles) et la recherche continue de nouveaux locaux, notamment dans le quartier de la gare.
- L'intégration au secteur petite-enfance des quatre Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de l'UMCS au 1^{er} janvier 2022 (multi-accueils Grande Maison et Quartiers Sud et les haltes-garderies Cochereaux et Sablons).
- Le développement de la professionnalisation et l'accompagnement des assistantes maternelles indépendantes (RPE et Jeux & rencontres) avec l'acquisition d'un nouveau local avenue Paderborn.
- Le déploiement d'actions en faveur de l'accompagnement à la parentalité de l'insertion sociale et professionnelle avec des places « Insertion » et « Demandeurs d'asile » dans les structures.
- La mise en lumière des lieux d'accueil Enfants-Parents.
- La poursuite de la réflexion sur le devenir de la ludothèque de Pontlieue.
- La réflexion menée sur un nouveau format du Forum Petite enfance pour 2023.
- Le lancement du nouveau marché public de réservation de places en multi-accueils, avec la recherche de nouveaux partenaires associatifs ou mutualistes.

ZOOM

Mise en œuvre avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe de la Convention Territoriale Globale (CTG). Ce conventionnement « vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire ». Dans ce cadre, les modalités de partenariats avec les structures associatives investies dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance seront redéfinies ainsi que les modalités de coordination au sein des différents secteurs d'intervention du service Enfance, Jeunesse et Sports.

LA POURSUITE D'UNE OFFRE DE LOISIRS DE QUALITÉ

La Ville va poursuivre sa politique de vacances qualitative et concertée sur le territoire a fortiori après le contexte de crise sanitaire



Pour les 3/15 ans, huit centres de loisirs de proximité et le centre des Étangs-Chauds sont ouverts le mercredi toute la journée et pendant les vacances (avec le centre de Rouillon l'été). Ce sont près de 1 000 enfants qui sont accueillis chaque jour en période estivale.

En 2022, les services Enfance, Jeunesse et Sports et Éducation confortent les accueils de loisirs via les mercredis éducatifs, centrés autour des différentes compétences et thématiques. Aussi dans la perspective des JO 2024, la pratique sportive occupera une place importante dans les propositions faites aux enfants.

Enfin, en fonction du contexte sanitaire, les séjours d'été sont prévus à la mer, à la montagne ou à la campagne.

Le Centre du Gué-Bernisson, situé aux portes de l'Île-aux-sports dans un cadre agréable, a fait l'objet de travaux d'accessibilité. Il peut ainsi accueillir dans de meilleures conditions les activités de loisirs proposées chaque mercredi et pendant les vacances scolaires par l'Association Loisirs Pluriels pour des adolescents porteurs de handicap.

Chiffres Clés

581 places en structures petite enfance sur le territoire

9 centres de loisirs de proximité dont les Étangs Chauds (+ Rouillon l'été)

20 séjours organisés en France à l'été 2021 à la mer, à la montagne ou à la campagne ont pu bénéficier à plus de 500 jeunes de 3 à 15 ans.

En 2021 plus de 1 188 000 € de subventions versées pour aider au fonctionnement des associations qui œuvrent dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance.

En 2022, subventions versées seront en forte baisse (-82%), du fait d'un nouveau mode de fonctionnement des financements alloués par la CAF qui s'inscrit maintenant dans le Bonus Territoire, ceci n'affecte pas l'équilibre budgétaire de ce secteur.

L'ÉDUCATION ET LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent globalement à 27,745 M€ dont 80 % sont représentées par la masse salariale des agents œuvrant dans le secteur scolaire

	Dépenses de fonctionnement courant	Masse salariale	Total dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Enseignement - formation		2,330 M€	2,330 M€	-
Écoles maternelles	1,461 M€	5,980 M€	7,441 M€	0,008 M€
Écoles élémentaires	2,218 M€	1,480 M€	3,698 M€	0,018 M€
Classes regroupées	0,986 M€	-	0,986 M€	0,020 M€
Restaurant scolaire (hors production de repas)	0,410 M€	6,560 M€	6,970 M€	3,200 M€
Médecine scolaire	0,010 M€	-	0,010 M€	-
Classes découvertes	0,245 M€	-	0,245 M€	0,037 M€
Activités périscolaires	0,056 M€	5,600 M€	5,656 M€	1,173 M€
Mercredis éducatifs	0,028 M€	0,060 M€	0,088 M€	0,280 M€
Coordination Enfance	0,077 M€	-	0,077 M€	-
Autres services annexes de l'enseignement	-	0,230 M€	0,230 M€	-
Subventions versées	0,014 M€	-	0,014 M€	-
Total	5,505 M€	22,240 M€	27,745 M€	4,736 M€

Les dépenses d'investissement consacrées en 2022 aux travaux et opérations de réaménagement ressortent à 10,5 M€ pour l'ensemble des écoles et restaurants scolaires situés sur le territoire de la Ville du Mans.

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
ELEMENTAIRE ALFRED DE MUSSET	QUARTIER SUD-OUEST	115 000,00
MATERNELLE HAUREAU	QUARTIER SUD-OUEST	44 100,00
MATERNELLE MAUBOUSSIN	QUARTIER SUD-OUEST	75 000,00
ELEMENTAIRE MAUBOUSSIN	QUARTIER SUD-OUEST	50 000,00
RESTAURANT SCOLAIRE MICHEL ANGE	QUARTIER SUD-EST	9 800,00
ELEMENTAIRE LOUIS BLERIOT 1	QUARTIER SUD-EST	145 000,00
ELEMENTAIRE MICHEL-ANGE	QUARTIER SUD-EST	142 900,00
MATERNELLE LEONARD DE VINCI	QUARTIER SUD-EST	33 700,00

Ville du Mans / Document de synthèse budgétaire BP 2022 /

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
RESTAURANT LOUIS BLERIOT	QUARTIER SUD-EST	1 400,00
ELEMENTAIRE LOUIS PERGAUD - LE MANS	QUARTIER SUD-EST	15 000,00
RESTAURANT SCOLAIRE MARYSE BASTIÉ	QUARTIER SUD-EST	4 900,00
MATERNELLE ANTONIO VIVALDI	QUARTIER SUD	62 900,00
MATERNELLE MARYSE BASTIE	QUARTIER SUD	184 500,00
MATERNELLE CITE DES PINS	QUARTIER SUD	80 000,00
RESTAURANT SCOLAIRE JULES FERRY	QUARTIER SUD	5 600,00
MATERNELLE JULES FERRY	QUARTIER SUD	14 700,00
ELEMENTAIRE GLONNIERES - LE MANS	QUARTIER SUD	175 100,00
RESTAURANT CITE DES PINS - LE MANS	QUARTIER SUD	8 400,00
RESTAURANT SCOLAIRE JEAN MERMOZ - LE MANS	QUARTIER SUD	14 700,00
ELEMENTAIRE JEAN MERMOZ	QUARTIER SUD	280 000,00
RESTAURANT SCOLAIRE CHARLES GOUNOD - LE MANS	QUARTIER SUD	193 500,00
ELEMENTAIRE CHARLES GOUNOD - LOUISE MICHEL	QUARTIER SUD	10 000,00
ELEMENTAIRE MARCEAU	QUARTIER OUEST	95 000,00
MATERNELLE ARDRIERS	QUARTIER OUEST	135 000,00
MATERNELLE JULIEN PESCHE	QUARTIER OUEST	23 000,00
MATERNELLE MARIE CURIE	QUARTIER OUEST	8 000,00
MATERNELLE MONTAIGU	QUARTIER OUEST	45 000,00
ELEMENTAIRE EDOUARD DE LA BOUSSINIÈRE	QUARTIER NORD-OUEST	133 000,00
ELEMENTAIRE MADELEINE	QUARTIER NORD-OUEST	95 000,00
MATERNELLE KERGOMARD	QUARTIER NORD-OUEST	75 000,00
MATERNELLE CHASSE ROYALE	QUARTIER NORD-OUEST	80 000,00
MATERNELLE MADELEINE	QUARTIER NORD-OUEST	10 000,00
MATERNELLE RENE DESCARTES	QUARTIER NORD EST	100 000,00
MATERNELLE CLAIREFONTAINE	QUARTIER NORD EST	7 000,00
ELEMENTAIRE VILLARET	QUARTIER NORD EST	225 000,00
MATERNELLE VILLARET	QUARTIER NORD EST	280 000,00
ELEMENTAIRE SABLONNIERE-LE MANS	QUARTIER EST	10 000,00
RESTAURANT SCOLAIRE HAURÉAU	QUARTIER EST	5 600,00
ELEMENTAIRE RONSARD	QUARTIER COEUR DE VILLE	105 000,00
DNP - LOCAUX SCOLAIRES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	426 000,00
RESTAURANTS SCOLAIRES EQUIPEMENT	LE MANS - TOUS QUARTIERS	24 000,00
ACTIVITES PERISCOLAIRES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	10 000,00
MEDECINE SCOLAIRE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	10 000,00
ECOLES EQUIPEMENT	LE MANS - TOUS QUARTIERS	199 300,00
ECOLES - PHOTOCOPIEURS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	44 390,00
Total Opérations Annuelles :		3 811 490,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
MATERNELLE LEONARD DE VINCI - REAMENAGEMENT DE LA COUR	QUARTIER SUD-EST	10 000,00
ELEMENTAIRE JULES FERRY REMPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES	QUARTIER SUD	280 000,00
Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
ELEMENTAIRE JEAN MERMOZ - INSTALLATION ASCENSEUR (AD'AP)	QUARTIER SUD	10 000,00
ELEMENTAIRE JULES FERRY RÉNOVATION GÉNÉRALE	QUARTIER SUD	20 000,00
MATERNELLE ANTONIO VIVALDI - REAMENAGEMENT DE LA COUR	QUARTIER SUD	10 000,00
ELEMENTAIRE MONTAIGU	QUARTIER OUEST	50 000,00
MATERNELLE JULIEN PESCHE - REAMENAGEMENT DE LA COUR	QUARTIER OUEST	10 000,00
MATERNELLE MADELEINE : RENOVATION INTERIEURE	QUARTIER NORD-OUEST	230 000,00
ELEMENTAIRE ROGER BOUVET - INSTALLATION ASCENSEUR (AD'AP)	QUARTIER NORD-OUEST	10 000,00
MATERNELLE CITE DES PINS - INSTALLATION ASCENSEUR (AD'AP)	QUARTIER NORD-OUEST	10 000,00
CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE QUARTIER UNIVERSITÉ	QUARTIER NORD-OUEST	20 000,00
MATERNELLE MADELEINE - REAMENAGEMENT DE LA COUR	QUARTIER NORD-OUEST	10 000,00
MATERNELLE GERMAIN PILON : RENOVATION INTERIEURE	QUARTIER NORD EST	165 000,00
ELEMENTAIRE GAZONFIER : RENOVATION INTERIEURE	QUARTIER NORD EST	100 000,00
MATERNELLE CLAIREFONTAINE - RENOVATION INTERIEURE GLOBALE	QUARTIER NORD EST	230 000,00
MATERNELLE CASANOVA RÉNOVATION INTÉRIEURE RAVALEMENT FACADES	QUARTIER NORD EST	385 000,00
MATERNELLE CLAIREFONTAINE - REAMENAGEMENT DE LA COUR	QUARTIER NORD EST	10 000,00
ELEMENTAIRE CLAIREFONTAINE - REAMENAGEMENT DE LA COUR	QUARTIER NORD EST	10 000,00
ELEMENTAIRE RENE DESCARTES - INSTALLATION ASCENSEUR (AD'AP)	QUARTIER NORD EST	10 000,00
LE MANS - MATERNELLE G. SAND - RENOVATION	QUARTIER EST	20 000,00
PLAN NUMERIQUE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	1 049 500,00
Total Opérations Individuelles :		2 649 500,00

Total de l'axe : ÉCOLE ET VIE SCOLAIRE 6 460 990,00

Pour information, Le Mans Métropole réalise des opérations d'investissement sur les écoles construites dans les ZUP communautaires lors de la création de la communauté urbaine, elles seront progressivement rétrocédées à la Ville après mise aux normes. En 2022 les travaux suivants sont programmés dans les écoles concernées :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
LE MANS - MATERNELLE J. VILAR	LE MANS - SUD EST	15 000,00
LE MANS - MATERNELLE PABLO PICASSO	LE MANS - SUD EST	265 400,00
LE MANS - RESTAURANT SCOLAIRE CLAUDE BERNARD	LE MANS - NORD OUEST	1 400,00
LE MANS - PRIMAIRE G. PHILIPPE	LE MANS - EST	120 000,00
LE MANS - MATERNELLE A. RIMBAUD	LE MANS - EST	20 000,00
LE MANS - MATERNELLE PETIT LOUVRE	LE MANS - EST	35 600,00
LE MANS - MATERNELLE HENRI WALLON	LE MANS - EST	10 000,00
LE MANS - ELEMENTAIRE GASTON BACHELARD	LE MANS - EST	60 000,00
LE MANS - ELEMENTAIRE EPAU	LE MANS - EST	45 000,00
RESTAURANT SCOLAIRE PETIT LOUVRE	LE MANS - EST	1 400,00
Total Opérations Annuelles :		1 230 800,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
MATERNELE PABLO PICASSO - REAMENAGEMENT DE LA COUR	LE MANS - SUD EST	10 000,00
MATERNELLE CLAUDE BERNARD - REAMENAGEMENT DE LA COUR	LE MANS - NORD OUEST	10 000,00
LE MANS MATERNELLE CASANOVA - REAMENAGEMENT DE LA COUR	LE MANS - NORD EST	10 000,00
LE MANS - ELEMENTAIRE G. BACHELARD - RENOVATION EXT. DU BAT.	LE MANS - EST	1 700 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
LE MANS - ELEMENTAIRE G. PHILIPPE- RENOVAT. INTER. ET EXTER.	LE MANS - EST	15 000,00
LE MANS - MATERNELLE H. WALLON - RENOV. INT. ET MENUIS. EXT.	LE MANS - EST	300 000,00
ELEMENTAIRE PAUL ELUARD SABLONNIERE - REAMENAGEMENT COUR	LE MANS - EST	10 000,00
Total Opérations Individuelles :		2 868 650,00

Total de l'axe : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE 4 099 450,00

Depuis plus de 6 ans, la Ville du Mans a fait le choix de regrouper ses interventions et ses actions en matière de politique éducative afin d'être au plus près des besoins des enfants et de leurs familles sur les temps scolaires et périscolaires.

Ainsi, le service Éducation a la responsabilité de la journée de l'enfant de 7h30 à 18h30 (voire 18h45) pendant les périodes scolaires, y compris le mercredi ; mobilisant plus de 800 agents travaillant au quotidien à la mise en œuvre de la politique éducative au sein des 74 écoles maternelles et élémentaires, des 53 restaurants scolaires, des 36 accueils périscolaires et des 9 centres de loisirs.

Dans les écoles publiques, la population scolaire accueillie est de 10 953 enfants à la rentrée 2021/2022. Elle est relativement stable par rapport à l'année dernière.

Outre les 3 axes prioritaires d'interventions que s'est fixée la collectivité dans le domaine scolaire (rénovation énergétique des bâtiments scolaires, végétalisation des cours d'écoles, poursuite du groupe d'échanges avec l'Éducation nationale), la Ville du Mans ambitionne, pour l'année 2022, de restructurer

et repenser les activités proposées dans ses centres de loisirs du mercredi. En effet, par des activités variées et attractives, aux thématiques renouvelées, la ville souhaite accueillir un plus large public d'enfants sur cette journée, dans une logique de complémentarité à ce qui peut être proposé par ailleurs aux enfants d'âge maternel et élémentaire.



DES TEMPS PÉRISCOLAIRES VARIÉS À DESTINATION DES FAMILLES

L'accueil périscolaire du matin et du soir

Il est organisé dans les écoles maternelles et est ouvert à tous les élèves de niveau maternel ou élémentaire. Il tient compte du rythme de chaque enfant en fonction de son âge et du moment de la journée :

- le matin : petit-déjeuner et propositions d'activités douces respectueuses du temps de réveil de l'enfant
- le soir : temps achevant la journée d'école où un goûter est proposé. Les temps d'animation tiennent compte de l'état de fatigue de chaque enfant qui peut profiter d'espaces de jeux mis à sa disposition ou d'activités proposées.

Le temps du midi

La ville du Mans a fait le choix de maintenir les moyens humains et matériels qu'elle avait déployés à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires, sur ce temps important pour l'enfant. Sous la responsabilité du coordinateur périscolaire, des activités variées, gratuites et encadrées par du personnel municipal sont proposées aux enfants déjeunant dans les 53 restaurants scolaires. De nombreux partenariats sont mis en place pour assurer le renouvellement, la variété et la qualité de ces activités.

Zoom

Une politique tarifaire basée sur le quotient familial favorise, pour plus de 7 000 enfants accueillis quotidiennement, un égal accès à l'ensemble des services proposés. À titre d'illustration, les tarifs les plus bas sont de :

- 0,25 € pour un accueil le matin ou 0,50 € pour un accueil le soir avec goûter
- 0,70 € pour le temps du midi (dont le repas), pour un cout complet réel de l'ordre de 11 €
- 1 € pour l'accueil de loisirs le mercredi en demi-journée ou 2 € pour une journée complète.

Un temps d'études surveillées gratuit

Il est proposé aux familles, pour les élèves du CP au CM2. Après un temps récréatif qui fait suite à la fin des enseignements, les élèves sont accueillis par groupe, en classe, sous la responsabilité de personnel de la ville pour partie composé d'enseignants. À l'issue de ce temps, un accompagnement vers les accueils du soir est encore possible.

Le mercredi



Étant une journée sans enseignements scolaires, la Ville propose un accueil de loisirs (ALSH) modulé à la demi journée ou à la journée (8h30-17h30) avec un accueil péri-loisirs en début et fin de journée (7h30-8h30 et 17h30-18h30).

Malgré un contexte sanitaire contraint, le service Éducation a souhaité maintenir la tradition et la dynamique du projet institutionnel. C'est pourquoi, au cours de l'année scolaire 2021/2022, la thématique « **Copains du Mans, citoyen du Monde** » sera le fil rouge sur l'ensemble des temps périscolaires municipaux.

Une attention particulière sera portée à la communication et à la valorisation des animations afin que l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (enfants, enseignants, parents, partenaires, etc.) puisse être informé de ce projet et s'y associer s'ils le souhaitent.

UN PLAN MERCREDI ÉVOLUTIF

La politique éducative de la collectivité pour la journée du mercredi est très clairement orientée vers des activités de qualité qui permettent aux enfants de développer, sous une autre forme, tous les apprentissages acquis sur les temps scolaires.

Ainsi, une thématique sera proposée par centre de loisirs, thématique qui tournera sur tous les centres au cours de l'année. Ces thématiques se déclineront à travers un panel d'activités pour le développement de l'enfant :



- mes mercredis pour la santé et la prévention : être bien dans mon corps et dans ma tête
- mes mercredis artistiques et culturels : accéder et pratiquer la culture et l'art
- mes mercredis scientifiques et numériques : réaliser de nouvelles expériences
- mes mercredis pour l'environnement : vivre avec la nature
- mes mercredis pour le patrimoine : vivre dans mon environnement
- mes mercredis éducatifs : jouer pour développer mes capacités
- mes mercredis citoyens : être intégré dans la société
- mes mercredis of course le Mans : m'intégrer dans un projet

Ces thématiques centrées autour de l'enfant répondent à des objectifs pour l'enfant mais aussi à des objectifs pédagogiques et éducatifs et associent des partenaires internes et externes.

DES PROGRAMMES DE RÉNOVATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE

Les interventions réalisées sur le patrimoine scolaire répondent à une logique d'optimisation par la conduite d'opérations d'envergure et de rénovation plus globales. Des programmes pluriannuels d'intervention sont établis pour définir les priorités d'intervention tant sur le bâti que sur les espaces extérieurs que sont les cours d'écoles.

Les **rénovations intérieures** (éclairages, isolation phonique avec nouveaux faux plafonds, huisseries, revêtements muraux, réfection de sanitaires...) contribuent à améliorer le confort et le bien-être des usagers de ces bâtiments. Sont notamment programmées pour 2022, des interventions sur maternelle Daniel-Casanova [385 000 €], élémentaire Gazonfier [100 000 €], maternelle Clairefontaine [230 000 €], maternelle Madeleine [230 000 €], élémentaire Villaret (sanitaires et chauffage) [225 000 €], élémentaire Pierre-de-Ronsard (sanitaires) [105 000 €], maternelle Germain-Pilon [165 000 €], maternelle Henri-Wallon [300 000 €], maternelle Pablo-Picasso (étanchéité de verrières et volets roulants) [230 000 €].

Les rénovations extérieures visent, elles, à améliorer la performance énergétique des bâtiments. Celles-ci concerneront les établissements suivants : élémentaire Gaston-Bachelard [1 700 000 €], élémentaire Jules-Ferry (remplacement de menuiseries) [280 000 €] et la maternelle Villaret (pose de panneaux photovoltaïques) [185 000 €]. Des interventions permettant d'assurer la pérennité des bâtiments sont également programmées sur les couvertures : Glonnières [130 000 €], élémentaire Louis-Blériot [145 000 €], restaurant Charles-Gounod [190 000 €], maternelle René-Descartes [100 000 €].

Certains bâtiments scolaires vont être **raccordés sur le réseau de chaleur** qui a fait l'objet dernièrement d'extensions : élémentaire Mermoz [280 000 €], maternelle Maryse-Bastie [160 000 €] et la primaire Mauboussin [50 000 €].

D'autres travaux d'amélioration des locaux sont programmés sur la maternelle Ardriers (construction d'un préau) [135 000 €], sur l'élémentaire Alfred-de-Musset (réaménagement de deux classes et d'un bureau) [115 000 €].

Par ailleurs, les travaux de mise en accessibilité des écoles et restaurants scolaires seront également poursuivis selon l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP).

L'école Gérard-Philippe va également faire l'objet d'une reprise globale de ses clôtures et portails afin de faire face aux intrusions et dégradations régulièrement constatées sur cette cour (120 000 €).

Des travaux d'entretien sont effectués sur les cours des écoles maternelles et élémentaires : accompagnement aux nouvelles mobilités par la pose d'arceaux à vélos et à trottinettes, réparation de jeux, remplacement de sols souples, clôtures et portails, reprise d'enrobés, traçages.

Un programme de diagnostics et d'études préalables sera réalisé en vu de la requalification de cours.

PLAN NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES (PNE)

Le Plan numérique écoles élémentaires étant déployé, l'année 2022 verra le renouvellement des prestations de maintien en configuration opérationnelle du matériel ainsi que la poursuite de son évolution pour répondre aux besoins des usagers.

Une réflexion doit être menée en 2022, avec les représentants de l'Éducation Nationale, quant à la question du numérique dans les écoles maternelles. Pour ce faire, des groupes de travail vont se mettre en place pour co-construire et définir la feuille de route de ce nouvel outil, destiné à équiper les maternelles dans les prochaines années.

Chiffres Clés

Sur l'année scolaire 2020/2021, les temps périscolaires ont accueillis en moyenne :

- 500 enfants chaque matin à l'accueil
- Plus de 7000 enfants le midi, à la restauration scolaire
- Plus de 2700 enfants d'âge élémentaire en études surveillées
- 1000 enfants chaque soir à l'accueil, après la classe ou après études
- 735 enfants chaque mercredi

ZOOM

Une expérimentation « Petits déjeuners » à l'école

Bien qu'important, force est de constater que la prise d'un petit déjeuner n'est pas systématique chez les enfants le matin.

Dans le cadre de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018/2022, l'Éducation nationale souhaite développer le dispositif proposant un petit déjeuner aux élèves avant de démarrer leur journée, dans les écoles volontaires situées sur les territoires les plus vulnérables. L'objectif recherché est de participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires. Il s'accompagne d'un volet « éducation à l'alimentation » permettant de développer un projet pédagogique et éducatif.

La Ville du Mans souhaite expérimenter les « petits déjeuners » au sein d'écoles maternelles ou élémentaires, en lançant une phase test. Ils seront proposés à tous les élèves des écoles retenues, au moins une fois par semaine, sur temps scolaire. La ville prend à sa charge l'achat et la livraison des denrées alimentaires qui seront mises à disposition des équipes éducatives.

La participation de l'État est calculée sur la base d'un forfait d'1,30 €/élève.

JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Le budget 2022 consacré à la jeunesse s'établit en fonctionnement à 2,759 M€, il comprend les crédits liés à la deuxième édition de la manifestation Forever Young

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement courant	0,831 M€	Recettes courantes	0,125 M€
Frais de personnel	1,322 M€	Locations locaux & divers	0,002 M€
Subventions aux associations	0,606 M€	Participations	0,066 M€
	2,759 M€		0,193 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
STRUCTURE DE GLISSE LE SPOT	QUARTIER NORD-OUEST	5 800,00
LA CASQUETTE (LOCAL JEUNES)	QUARTIER NORD EST	14 000,00
ESPACE JEUNESSE SABLONS-CANTAL	QUARTIER EST	16 900,00
MULTISPORTS & TERRAINS DE JEUX- AMENAGEMENTS & REPARATIONS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	55 000,00
DIVERSES ACTIONS JEUNESSES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	450,00
	Total Opérations Annuelles :	92 150,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
MJC RONCERAY - REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES	QUARTIER SUD	5 000,00
	Total Opérations Individuelles :	5 000,00

Total de l'axe : JEUNESSE, VIE ÉTUDIANTE ET ÉDUCATION ARTISTIQUE 97 150,00

VERS UNE POLITIQUE JEUNESSE ENCORE PLUS INCLUSIVE EN DIRECTION DES 13/25 ANS

Conforter la politique d'accompagnement et d'information envers les jeunes

La politique publique de la jeunesse et de la vie étudiante consiste à :

- proposer une offre de loisirs autour du vivre ensemble
- orienter les jeunes dans leur démarche d'information liée à la vie quotidienne
- développer et accompagner les pratiques culturelles et sportives des jeunes
- accompagner les jeunes dans leurs projets et des événements en faveur de la jeunesse
- soutenir le développement de la vie étudiante au Mans.

Les orientations engagées en 2021 seront développées durant l'année 2022, avec :

- des Pôles Animation Jeunesse (PAJ) dans les quartiers prioritaires de la Ville (Casquette, Sablons et Concertation jeunesse aux quartiers sud) confortés.
- Une réflexion sur le Centre information jeunesse et la politique d'accueil et de renseignement vers la jeunesse.
- Le lancement des conseils des quartiers jeunes à compter de septembre 2022 afin de renforcer les modes d'expression des jeunes et leur participation à la vie de la cité.
- La lutte contre le décrochage scolaire et l'aide aux devoirs, la politique d'aide à l'insertion en liaison avec la Mission locale renforcée.
- Le déploiement de la présence du Bus jeunesse dans les huit quartiers de la ville et devant les établissements scolaires et de formation.



Les accompagnements jusqu'à présent proposés par la Ville sont maintenus et consolidés en faveur de :

- La solidarité, par le dispositif Coups de pouce qui finance des projets humanitaires, culturels, artistiques, 31 jeunes concernés en 2021.
- L'éveil culturel, par l'organisation de la Couveuse de jeunes talents qui accompagne, dans la durée, des projets individuels ou collectifs, en intégrant prochainement les nouvelles technologies et l'informatique.
- L'autonomie et l'implication pour l'intérêt général, par la consolidation du dispositif Argent de poche ; en 2021, la mesure a concerné 56 jeunes.
- Les concepts de la communication, avec le Vitav qui intègre de nombreux jeunes au sein d'un comité de rédaction et dans des ateliers radio, ainsi que l'éducation aux médias via des interventions en établissement scolaire.

Une dynamique évènementielle pour et avec les jeunes

Il s'agira de maintenir, de transformer et/ou de développer les événements qui participent à la dynamique et à l'attractivité du territoire :



- Développer, le nouveau rendez-vous sportif et culturel de rentrée pour la jeunesse, « Forever Young #2 ».
- Maintenir le temps fort Rencart à Monod, événement consacré aux défis créatifs autour de différentes pratiques artistiques (dessin, sculpture, photographie et mode) avec des expositions au parc Monod et en ligne.
- Développer la game-week en 2022 avec une semaine consacrée au gaming-geek dans différents quartiers de la Ville.
- Maintenir le dispositif Argent de poche par le biais d'un portage communautaire et développer le nombre de chantiers.
- Diversifier les projets accompagnés par les Coups de pouce ou la Couveuse, en favoriser l'accès aux jeunes les plus éloignés des dispositifs (notamment pour Coup de pouce).

Une offre de loisirs évoluant en fonction des attentes des jeunes et de leurs besoins

Le secteur Jeunesse propose de nombreuses actions éducatives et d'animations au sein des pôles Animation jeunesse (la Casquette dans le quartier de Bellevue et l'Espace jeunes aux Sablons et dans les Quartiers Sud) mais aussi et de plus en plus, hors les murs, notamment dans les quartiers prioritaires. Chaque période de vacances fait l'objet d'un programme d'activités adapté, évolutif et répondant aux attentes des jeunes. Les actions et projets développés s'inscrivent dans le dispositif des vacances apprenantes et pour certains d'entre eux dans la dynamique de la nouvelle Cité éducative.

Les vacances d'été sont l'occasion de leur proposer des loisirs autour du vivre ensemble avec l'organisation de séjours sportifs ou de découverte, parfois itinérants et en petits groupes. En 2021, en raison de la crise sanitaire, les séjours ont été adaptés et exclusivement organisés en France, en 2022 l'offre de séjours sera à nouveau déployée en France et à l'étranger si la situation le permet.

Des équipements sportifs adaptés aux pratiques actuelles ou en essor

Le skatepark Le Spot, labellisé « Centre d'accueil de formation » par la Fédération française de roller skating, continue d'attirer de nombreux jeunes, en pratique libre ou lors de stages pendant les vacances sur des activités de glisse, de danse ou de graphe. Les enfants des centres de loisirs ou des classes de découverte sur le temps scolaire y sont également accueillis. Ce site, qui a déjà eu l'occasion d'accueillir des événements sportifs ou festifs, est proposé comme potentiel Centre de préparation des Jeux de Paris 2024.

Dans le but d'offrir aux jeunes une place centrale dans notre ville, des réflexions sont engagées autour d'aménagements ou d'équipements à destination des jeunes : projet en centre de ville de gliss-park, parkour et street workout, parcours santé sur les bords de l'Huisne, aménagements cité du cirque, salle multisports aux Sablons (dont breakdance, double dutch, musculation, sports de combat).



LE MANS VILLE ÉTUDIANTE

Afin que Le Mans soit reconnue comme ville universitaire et que le nombre d'étudiants continue à augmenter, il est nécessaire de poursuivre le développement des conditions pour améliorer la vie étudiante sur le territoire.

Au-delà des actions à mener en matière de filières proposées, de logements ou de transports, il s'agira également :

- D'aménager des lieux de vie étudiante sur le campus et en centre ville permettant la détente, le co-working, l'information.
- D'agir en lien avec les acteurs culturels (Nuit des Musées, Bibliothèques ...).
- De finaliser la mise en place d'une tarification jeune-étudiant sur les activités culturelles et sportives au sein de la Ville.

Chiffres Clés

Sur une année de fonctionnement normal, ce sont :

7 000 passages par an enregistrés sur les activités pendant les vacances scolaires

5 000 jeunes touchés lors d'interventions « hors les murs »

300 jeunes accompagnés par les « Coup de pouce » et la « Couveuse »

18 000 entrées au Spot

Plus de 600 000 € de subventions attribuées aux deux MJC, aux habitats jeunes, à Concordia Normandie Maine et à TDM. Le soutien exceptionnel apporté aux 2 MJC et aux 2 habitat jeunes du fait de la crise sanitaire et à ses conséquences financières est renforcé afin de conforter leur activité et limiter l'impact des déficits budgétaires de 2020.

SPORTS ET ACTIVITÉS SPORTIVES

DONNÉES BUDGÉTAIRES

La collectivité consacre un budget de fonctionnement 2022 s'élevant globalement à 9,914 M€.

Sur le plan des recettes, ce sont 2,276 M€ qui sont prévus au cours de cette même année.

Celles-ci sont à nouveau impactées par la crise sanitaire avec notamment une moindre fréquentation dans les équipements aquatiques.

Les principaux éléments de ce budget concernent :

	Dépenses de fonctionnement courant	Masse salariale	Total dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Salles de sports et gymnases	0,115 M€	0,940 M€	1,055 M€	0,022 M€
Stades	0,285 M€	0,910 M€	1,195 M€	0,019 M€
Centre Aquatique Les Atlantides	1,435 M€	2,790 M€	4,225 M€	1,211 M€
Autres piscines	0,500 M€	-	0,500 M€	0,161 M€
Animations et manifestations sportives	0,235 M€	0,460 M€	0,695 M€	0,131 M€
Dépenses d'énergie sur équipements sportifs	0,914 M€	-	0,914 M€	-
Subventions Sport	0,827 M€	-	0,827 M€	-
Autres dépenses courantes	0,353 M€	0,150 M€	0,503 M€	-
Autres recettes	-	-	-	0,732 M€
Totaux	4,664 M€	5,250 M€	9,914 M€	2,276 M€

Les investissements programmés dans les équipements sportifs à hauteur de 12,8 M€ sont détaillés ci-dessous :

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
GYMNASE EPINE	QUARTIER SUD-OUEST	30 000,00
GYMNASE JEAN RONDEAU - LE MANS	QUARTIER SUD-OUEST	50 000,00
COMPLEXE DES BRUYERES	QUARTIER SUD-EST	15 000,00
COMPLEXE LES SOURCES	QUARTIER SUD-EST	152 000,00
COMPLEXE CALIFORNIE	QUARTIER SUD-EST	110 000,00
ECS ANTARES	QUARTIER SUD	160 000,00
COMPLEXE DES RAINERIES	QUARTIER SUD	75 000,00
ETRIER SARTHOIS	QUARTIER SUD	70 000,00
GYMNASE MAROC - LE MANS	QUARTIER SUD	10 000,00
PISCINE DES ARDRIERS	QUARTIER OUEST	18 200,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
GYMNASE CHAMPLONG	QUARTIER OUEST	20 000,00
COMPLEXE AUGUSTE DELAUNE (Y/C PETIT VAUROUZE)	QUARTIER NORD-OUEST	73 600,00
SAMOURAI 2000 SUBVENTION D'EQUIPEMENT	QUARTIER NORD-OUEST	37 650,00
COMPLEXE BEAULIEU	QUARTIER NORD-OUEST	10 000,00
GYMNASE ROBERT JARRY	QUARTIER NORD-OUEST	3 000,00
BATIMENT LE MANS SARTHE AVIRON	QUARTIER NORD-OUEST	15 000,00
USM TENNIS	QUARTIER NORD-OUEST	310 000,00
GYMNASE VICTOR LAIR	QUARTIER NORD-OUEST	125 000,00
DOJO ALICE MILLIAT	QUARTIER NORD-OUEST	33 000,00
USM PETANQUE	QUARTIER NORD-OUEST	10 000,00
CENTRE AQUATIQUE DES ATLANTIDES	QUARTIER EST	506 000,00
ILE AUX SPORTS	QUARTIER EST	4 000,00
COMPLEXE DE COUBERTIN (PISCINE + GYMNASSE)	QUARTIER COEUR DE VILLE	6 000,00
ETUDES - MATERIELS - EQUIPEMENTS SPORTIFS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	282 630,00
DNP - DOMAINE SPORTIF	LE MANS - TOUS QUARTIERS	85 000,00
Total Opérations Annuelles :		2 211 080,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
COMPLEXE CALIFORNIE - REQUALIFICATION DU SITE	QUARTIER SUD-EST	30 000,00
RENOUVELLEMENT DES TERRAINS DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE	QUARTIER SUD-EST	1 220 000,00
SPL CENOVIA VELODROME BOLLEE	QUARTIER SUD	748 200,00
SPL CENOVIA GYMNASSE MAROC HUCHEPIE	QUARTIER SUD	20 400,00
ANTARES - REMPLACEMENT DES GRADINS RETRACTABLES	QUARTIER SUD	10 000,00
ANTARES - EXTENSION HALL D'ENTREE	QUARTIER SUD	30 000,00
ANTARES - TRAVAUX SUR CHARPENTE - APPLICATION NUMERIQUE	QUARTIER SUD	80 000,00
RECONSTRUCTION DU GYMNASSE DE LA BRIQUETERIE	QUARTIER OUEST	3 100 000,00
GAZELEC SPORTS - SUBVENTION D'EQUIPEMENT	QUARTIER OUEST	15 000,00
SALLE TENNIS DE TABLE	QUARTIER NORD-OUEST	197 000,00
GYMNASE MADELEINE - REFECTION ETANCHEITE ET COUVERTURE	QUARTIER NORD-OUEST	300 000,00
SPL CENOVIA BOULODROME COUVERT	QUARTIER NORD-OUEST	886 600,00
COMPLEXE AUGUSTE DELAUNE - RENOVATION	QUARTIER NORD-OUEST	11 400,00
GYMNASE LA MADELEINE - RENOVATION GLOBALE	QUARTIER NORD-OUEST	20 000,00
GYMNASE LEFEUVRE - INSTALLATION D'UN ASCENSEUR (AD/AP)	QUARTIER NORD EST	10 000,00
GYMNASE PIERRE ROUZIERE - EPAU	QUARTIER EST	20 000,00
GYMNASE ALAIN FOURNIER CHARPENTE ETANCHEITE PHOTOVOLTAIQUE	QUARTIER EST	350 000,00
ATLANTIDES GENERATEURS ET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	QUARTIER EST	2 500 000,00
GYMNASE ALAIN FOURNIER - RENOVATION GLOBALE	QUARTIER EST	20 000,00
COMPLEXE COUBERTIN - RENOVATION COMPLETE	QUARTIER COEUR DE VILLE	890 000,00
CONSTRUCTION DE 3 TERRAINS DE BASKET 3x3	LE MANS - TOUS QUARTIERS	100 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
ASSOCIATION FRANCO TCHETCHENE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	LE MANS - TOUS QUARTIERS	5 000,00
NK CAMP SUBVENTION D'EQUIPEMENT	LE MANS - TOUS QUARTIERS	2 500,00
JIU JITSU AND CO SUBVENTION D'EQUIPEMENT	LE MANS - TOUS QUARTIERS	2 000,00
Total Opérations Individuelles :		10 568 100,00

Total de l'axe : SPORTS ET ACTIVITÉS SPORTIVES 12 779 180,00

UNE OFFRE SPORTIVE DE PROXIMITÉ, DE QUALITÉ ET POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

Il s'agit de poursuivre la politique sportive menée par la collectivité et définie pour répondre au plus grand nombre au travers d'animations sportives en direction de tous, enfants, adultes et seniors.

Avec 26 disciplines proposées et plus de 1 200 enfants pouvant être accueillis, les écoles municipales de sport sont au plus près des attentes des usagers, dans tous les quartiers de la Ville.

L'enjeu de bien-être du sport est une priorité qui doit pouvoir se traduire par la possibilité d'une pratique physique quotidienne, notamment pour les adultes et les salariés travaillant sur Le Mans (ex : parcours santé, aires de fitness, street work-out, parkour, terrains multisports nouvelle génération avec basket 3x3, street football, tennis, tables de tennis de table...).

L'année 2022, sera marquée par :

- Le développement de la pratique sportive dans un cadre urbain ou péri-urbain (ex : bords de l'Huisne, île aux sports, Arche de la Nature, muraille, Jacobins, parcs...).
- La poursuite de la valorisation des sportifs ayant accompli des performances individuelles ou collectives (trophées, vidéos...) et redéfinir des temps forts pour mettre en avant les associations et les athlètes.



- La valorisation du Label Terre de Jeux 2024 et l'accompagnement du sport de Haut niveau.
- Les périodes de vacances scolaires seront propices à l'organisation d'activités autour du thème des Jeux Olympiques et Paralympiques, avec des événements alliant sport et culture pour les enfants et leurs parents. Des stages sportifs multidisciplinaires et des actions permettant des échanges et des rencontres seront organisés, en intégrant les questions de bien-être et de citoyenneté, avec pour l'année 2022, des thématiques initiées autour du basket 3x3, de l'escalade, du football, des sports de combat et du handicap.

C'est également au travers des 80 équipements sportifs et des 3 équipements aquatiques que la pratique sportive peut se développer sur le territoire avec l'accueil des scolaires (primaire, secondaire et université), des clubs sportifs et des usagers en pratique libre ou dans les cours à destination des enfants et des adultes.

ZOOM

Le rôle social des associations doit être reconnu, en les accompagnant dans leurs démarches et en leur permettant de pratiquer dans de bonnes conditions, par le biais de subventions, dont les critères seront revus, ou de mise à disposition d'équipements.

Faire rayonner la ville par l'organisation du nouvel événement sportif et culturel à la rentrée. Forever Young #2, événement phare de la jeunesse et du sport, sera de nouveau le lieu de rassemblement incontournable à la rentrée de septembre 2022.

RÉNOVER LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET INTÉGRER LES BESOINS NOUVEAUX

Les équipements sportifs municipaux, dont Antarès et le MMArena, sont mis à disposition des usagers pour leur pratique, qu'elle soit de loisirs ou de compétition. Ce patrimoine fait chaque année l'objet de travaux d'entretien et de maintenance dans un souci de sauvegarde et de conformité réglementaire, de mise en accessibilité et de recherche de solutions durables en matière de construction et d'économies d'énergie.

Les opérations ci-dessous sont en cours, certaines ayant été décalées en raison de la crise sanitaire :

- Dernière tranche des vestiaires de l'Île-aux-Sports
- Rénovation du complexe sportif Coubertin
- Reconstruction du gymnase de la Briqueterie
- Rénovation de la toiture du gymnase de la Madeleine avec panneaux photovoltaïques
- Construction d'un club house au Gymnase du Maroc
- Construction d'un boulodrome couvert, rue Claircigny
- Rénovation des terrains synthétiques Bruyères, Garnier-Pagès et Auguste-Delaune
- Aménagements des 3 terrains de basket 3X3 à l'Épine, au Gué-de-Maulny et aux Sablons.

Des perspectives sont en réflexion sur le long terme et de nouvelles opérations vont être lancées dès 2022, avec :

- Gymnases Alain Fournier et de la Madeleine
- Centre aquatique les Atlantides et piscine des Ardriers : étude pour la mise en place de jeux d'eau
- Complexe Auguste-Delaune / Petit Vaurouzé : rénovation de la pelouse du terrain d'honneur, drainage, main courante, rénovation de la piste d'athlétisme.

FAIRE RAYONNER LA VILLE À TRAVERS LE SPORT

Valoriser le sport manceau et ses acteurs et dynamiser l'évènementiel

Le Mans est une terre de sportifs et compte de nombreux acteurs qu'il convient de valoriser et d'accompagner :

- Organiser des temps forts pour mettre en avant les associations et les athlètes, notamment lors de performances individuelles ou collectives, qu'elles soient sportives ou en lien avec un engagement spécifique.
- Accompagner les clubs de haut niveau et les projets de développement sur le long terme.
- Faire partager aux manceaux les expériences des sportifs de haut niveau ou professionnels locaux, en organisant des actions de terrain en lien avec les 2 clubs professionnels locaux.
- Faire vivre le label Terre de Jeux 2024 et les valeurs qu'il véhicule.
- Organiser des vacances olympiques et paralympiques intégrant des activités culturelles pour les enfants et les parents.
- Questionner l'offre d'animation et la tarification des activités proposées.
- Poursuivre l'organisation de stages multidisciplinaires et mener des actions permettant des échanges et des rencontres en intégrant les questions de bien être ou de citoyenneté.

Chiffres Clés

En période de fonctionnement normal, ce sont chaque année :

19 000 scolaires accueillis dans les stades et les gymnases

540 000 entrées enregistrées dans les 3 équipements aquatiques

900 adultes inscrits dans les cours d'entretien physique

600 enfants participant aux stages sportifs pendant les vacances scolaires

Plus de 800 000 € de subventions pour les associations sportives amateur

LA CULTURE ET L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les dépenses de fonctionnement de l'action culturelle sont prévues à hauteur de 23,6 M€ pour l'exercice 2022.

A noter : elles intègrent une augmentation de +0,696 M€ au titre de la contribution versée aux Quinconces l'Espal afin de couvrir le paiement de la mise à disposition des biens suite aux modifications de statuts intervenues au 1^{er}/07/2021

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement courant	4,631 M€	Comprenant principalement :	
Masse salariale	12,635 M€	◆ Conservatoire	0,887 M€
Participations versées :		◆ Médiathèques	0,035 M€
◆ Cité du Cirque	0,247 M€	◆ Actions culturelles	0,119 M€
◆ DSP Le Mans Évènements (Palais des congrès)	1,211 M€	◆ Musées	0,117 M€
◆ Les Quinconces / L'Espal	3,890 M€	◆ Remboursement de charges	
Subventions aux associations	1,045 M€	Palais des Congrès	0,010 M€
		Les Quinconces/l'Espal	0,075 M€
		Archives	0,004 M€
	23,659 M€		1,247 M€

Les opérations d'investissement font l'objet d'une inscription globale de 5,3M€ sur l'ensemble du patrimoine dédié à la culture.

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
MUSEE VERT	QUARTIER SUD-OUEST	136 000,00
BUDPAR-MUR D'EXPRESSION	QUARTIER SUD-EST	17 000,00
CINEMA LE ROYAL	QUARTIER SUD	55 200,00
SALLE DE L'OASIS	QUARTIER SUD	37 000,00
THEATRE RADEAU FONDERIE	QUARTIER OUEST	450 000,00
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - ANNEXE BANJAN	QUARTIER NORD EST	40 000,00
ESPAL SABLONS	QUARTIER EST	62 000,00
CITE DU CIRQUE MARCEL MARCEAU	QUARTIER EST	332 700,00
BUDPAR-GALERIE D'ART A CIEL OUVERT	QUARTIER EST	52 000,00
MUSEES DE TESSE ET REINE BERENGERE	QUARTIER COEUR DE VILLE	188 000,00
CARRE PLANTAGENET	QUARTIER COEUR DE VILLE	214 000,00
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE	QUARTIER COEUR DE VILLE	76 000,00
SALLE DES CONCERTS	QUARTIER COEUR DE VILLE	160 000,00
ESPACE CULTUREL LES QUINCONCES	QUARTIER COEUR DE VILLE	273 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
LES CINEASTES	QUARTIER COEUR DE VILLE	109 000,00
THEATRE PAUL SCARRON	QUARTIER COEUR DE VILLE	50 000,00
MEDIATHEQUE ARAGON - LE MANS	QUARTIER COEUR DE VILLE	88 000,00
DNP - BATIMENTS CULTURELS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	56 000,00
MEDIATHEQUES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	84 000,00
OEUVRES D'ART	LE MANS - TOUS QUARTIERS	207 200,00
SALLES EXPOSITIONS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	1 700,00
LE MANS FAIT SON CIRQUE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	122 400,00
ANIMATIONS DE QUARTIER	LE MANS - TOUS QUARTIERS	19 000,00
BUDPAR-PANNEAUX PAYSAGES STREET ART	LE MANS - TOUS QUARTIERS	16 000,00
Total Opérations Annuelles :		2 846 200,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
CENTRE DE CONSERVATION: MUSEES MEDIATHEQUE ARCHIVES MUNICIPALES	QUARTIER SUD	40 000,00
CONSERVATOIRE-ANNEXE BANJAN-RENOVATION GLOBALE EXT.	QUARTIER NORD EST	180 000,00
CHAPITEAU CITE DU CIRQUE	QUARTIER EST	1 500 000,00
CONSERVATOIRE RENOVATION	QUARTIER COEUR DE VILLE	7 000,00
NSN - NOUVEAUX SERVICES NUMERIQUES	QUARTIER COEUR DE VILLE	390 120,00
SALLE DES CONCERTS - RENOVATION GLOBALE DU BATIMENT	QUARTIER COEUR DE VILLE	10 000,00
TESSE- RENOVATION, EXTENSION DU MUSEE DES BEAUX ARTS	QUARTIER COEUR DE VILLE	40 000,00
CARRE PLANTAGENET/J-C BOULARD - REVISION DE LA MUSEOGRAPHIE	QUARTIER COEUR DE VILLE	40 000,00
PROJET MAISON MIA SUBVENTION D'EQUIPEMENT	QUARTIER COEUR DE VILLE	300 000,00
Total Opérations Individuelles :		2 507 120,00

Total de l'axe : CULTURE 5 353 320,00

La culture a de nouveau vécu des mois complexes en 2021. Alors que nous envisagions dans le cadre de l'examen budgétaire précédent, de « vives retrouvailles » entre les usagers, les professionnels ou les compagnies, nous avons de nouveau été contraints d'adapter nos propositions et nos conditions de travail.

Pour autant, le bilan de cette année culturelle nous donne l'espoir de prochains mois toujours aussi riches dans le secteur culturel.

L'ambition culturelle portée par la municipalité est grande. Elle s'inscrit à travers des temps forts très valorisés médiatiquement. Ils participent pleinement au rayonnement et à l'attractivité de notre territoire.

Ces temps forts sont déjà pleinement inscrits dans le calendrier évènementiel de notre ville et ils déclinent les quatre axes que la ville souhaite désormais valoriser :

- Le son avec le Mans Sonore : la seconde édition de la Biennale du son se tiendra sur divers sites entre le 22 et le 30 janvier. La première édition avait déjà été un plein succès. Cette prochaine aventure se traduira par un renforcement des offres culturelles, une place plus importante du monde économique (deux journées thématiques sont proposées sur ce secteur qui était absent en 2019) et une grande place accordée à la médiation culturelle. Ce dernier point a été valorisé par une subvention exceptionnelle de 32 000 € de la DRAC.



- Les arts urbains avec Plein champ : les 1, 2 et 3 juillet seront consacrés à une nouvelle édition de ce qui est désormais considéré comme un temps incontournable de l'art urbain. Le plateau des artistes (ils seront plus d'une trentaine) témoignera de l'attractivité de notre rendez-vous. Pour prendre en compte le formidable succès de la précédente édition, le plateau musical sera renforcé et les amplitudes horaires de l'évènement seront élargies.
- Le cirque avec Le Mans fait son cirque : Le cirque poursuivra au cours du premier semestre, une nouvelle aventure avec la prolongation

d'une saison culturelle, véritable préambule à la labellisation du Pôle National Cirque que nous espérons dans les premiers mois de 2022.

- La lecture avec Faites lire ! Avec plus de 50 000 visiteurs et des publics conquis par la nouvelle disposition autour de deux pôles reliés par une rue du livre attrayante, cet évènement doit être le temps fort de la rentrée.

L'ambition culturelle se lit aussi dans le quotidien des services. Elle passe notamment par des propositions d'expositions de grande qualité et qui vont à la rencontre de nouveaux publics attirés par la gratuité comme l'a attesté la fréquentation estivale de nos musées. Elle s'inscrit également à travers une évolution des projections estivales qui évolueront sur le thème de Notre Histoire, fil conducteur de cet été. L'ambition s'appuiera aussi sur une proposition d'élargissement des horaires des médiathèques prenant en compte une forte attente des publics.

L'ambition culturelle passe enfin par la pédagogie et la médiation. Lors de la candidature au label Capitale Française de la culture, nous avons insisté sur une écriture du projet culturel qui s'appuie pleinement sur le Contrat local d'éducation artistique et culturel. Le premier bilan témoigne d'un formidable développement puisque toutes les écoles ont bénéficié d'un parcours. Cette approche a été reconnue par le Ministère de la culture qui a octroyé une subvention complémentaire de 30 000 € au projet Cleac.

LES MUSÉES

De très belles expositions sont attendues dans les musées du Mans au cours des prochains mois. Elles s'appuient sur des partenariats de haute qualité avec d'autres musées, français et internationaux.

Temps phare de l'année des musées, une exposition consacrée à la muraille *Au pied du mur - L'enceinte romaine du Mans* sera proposée du 14 mai 2022 au 8 janvier 2023 au Carré Plantagenêt- Musée Jean-Claude-Boulard.

Cette exposition s'appuie notamment sur les résultats des récentes fouilles dont la qualité exceptionnelle avait été saluée par l'INRAP. La qualité scientifique de cette exposition s'annonce de très haut niveau.

L'exposition vernie courant décembre au musée de Tessé, *Paysages des lointains*, en partenariat avec le Musée Quai Branly – Jacques-Chirac sera prolongée par une coproduction des musées manceau, angevin et tourangeau, en lien avec le musée du Louvre, *Étoffe des flamands, mode et peintures du XVII^e siècle*.



Le Musée Vert verra en septembre la mise en place d'une exposition durable, *la terre à l'époque des dinosaures*.

Bien sûr, les musées poursuivront en lien avec les services techniques et les élus, le travail de préparation de la métamorphose qui avait été actée en décembre 2020. Il s'agira très vite de définir les conditions de réalisation de ce projet ambitieux.

Enfin, la médiation et l'action culturelle seront renforcées, notamment dans le cadre de l'exposition *Au pied du mur – l'enceinte romaine du Mans* qui a été travaillée en lien avec le service patrimoine.

LE CONSERVATOIRE

Le conservatoire à rayonnement départemental a été particulièrement impacté par les contraintes sanitaires tout au long de l'année. Les conditions de pratique complexes nous ont interrogés sur la nécessité d'une évolution de l'organisation du service éclaté sur plusieurs sites.

Les prochains mois seront employés à la consolidation de l'offre pédagogique de ce service, notamment avec des propositions inscrivant le conservatoire dans une belle dynamique territoriale (en lien avec les écoles mancelles et son université).

Ils seront également consacrés à la définition d'un nouveau projet de service s'appuyant sur une réforme structurelle. L'idée est ici de réunir sur un seul site les enseignements jusqu'alors éclatés autour de la Cité Plantagenêt. Ce projet s'articulera également autour d'un renouvellement du projet pédagogique.

LES SAULNIÈRES ET LA SALLE DES CONCERTS

Il s'agira au cours des prochains mois de renouer le contact avec les usagers. Ce lien a été particulièrement dénoué, alors que les salles ont été fermées très longtemps.

Nous souhaitons que les premières semaines permettent de relancer les retrouvailles avec les publics. La biennale du son qui se tiendra notamment dans ces deux structures sera assurément un bel atout pour ces structures, en lien avec les acteurs incontournables de Le Mans sonore comme Superforma.

LES MÉDIATHÈQUES

Le réseau des médiathèques a été ouvert tout au long de l'année. C'est une exception au sein des services culturels municipaux.

Il est vrai que les actions culturelles ont été limitées au cours des derniers mois. Malgré une permanence d'accès, force est de constater que le public n'est pas revenu en nombre.

Cependant ce mouvement qui est d'envergure nationale, se vit au Mans avec une certaine particularité puisque le nombre d'emprunts reste très élevé.

Les prochains mois seront donc un temps de retrouvailles avec les publics, notamment avec les actions culturelles traditionnelles et les opérations plus originales menées dans le cadre du Cleac dans lequel le réseau s'est très bien intégré notamment avec le prix du livre vert Saint-Exupéry.

De même, le premier semestre sera le cadre d'un travail approfondi pour mettre en place une extension des horaires. Celle-ci sera engagée pour la rentrée de septembre 2022. Il conviendra notamment de répondre à une demande des habitants, de pouvoir accéder plus largement à la médiathèque Aragon, en soirée le samedi mais aussi le dimanche après-midi.

LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACTION CULTURELS

Comme chaque année, il convient de rappeler que cette direction contribue pleinement aux développements de la politique culturelle. Elle s'appuie sur une ingénierie astucieuse et qui prend en compte les évolutions des métiers culturels.

Cette ingénierie s'articulera à nouveau autour de trois axes :

- Le développement du Cleac (voir le focus « éducation artistique et culturelle », ci-après)
- La relation avec les compagnies locales
- La programmation des temps forts : Plein champ, Faites lire, les Soirs d'été...

La relation avec les compagnies locales est au cœur de tous les projets culturels. Il s'agit notamment de préciser les conditions de subventionnement des acteurs culturels locaux en les impliquant au mieux dans les projets et manifestations.

Le conventionnement devra être envisagé comme un outil à privilégier alors que cette ambition avait été freinée lors de l'année passée très contrariée par la Covid.

Les temps forts seront encore développés au cours d'une saison culturelle d'autant plus riche qu'elle couvre désormais l'amplitude totale de l'année civile.

Parmi eux, nous pouvons évoquer **Plein champ** qui est désormais une étape incontournable et qui permet un lancement festif de la saison estivale.

Cet été sera placé justement sous le signe de la valorisation de notre histoire. Ce thème sera le sujet d'un renouvellement des projections des Chimères.

Autre temps fort, il s'agira de consacrer la formidable réussite vécue cette année 2021 autour de **Faites lire !**

La reprise en régie de cette manifestation a été véritablement riche de rencontres et de rayonnement. Il s'agira de nous appuyer sur cette expérience pour inscrire encore plus notre salon du livre comme un évènement incontournable du calendrier littéraire de rentrée.

En ce sens, à travers cette politique culturelle ambitieuse, l'idée est bien de rayonner et de faire des évènements culturels des facteurs pérennes d'attractivité.



Chiffres Clés

- 14 000 visiteurs cet été au Mans sur les musées
- 39% des visiteurs sont hors du département
- 4 expositions en préparation pour 2022
- 4 temps forts culturels au cours de l'année
- 50 000 visiteurs au cours de *Faites Lire !*
- près de 1000 enfants inscrits aux cours du conservatoire

ZOOM

Le projet de métamorphose des musées prend une dimension de développement durable à plusieurs niveaux. Il s'agit avant tout d'un projet permettant de répondre à une demande de rayonnement et d'attractivité du territoire en redéfinissant la politique muséale du Mans, en passant par une réduction des musées qui s'accompagnera d'une optimisation de la présentation muséale.

Il y a là, une ambition dans la gouvernance.

De même, le rééquilibrage des musées passera par le réaménagement du musée des beaux arts avec une prise en compte écologique, non seulement de la rénovation allant vers des consommations énergétiques moindres, mais permettant également une extension pour des expositions temporaires et des bureaux pour l'administration.

Enfin, deux sites ne seront plus dédiés à l'offre muséale : le musée vert et le musée de la reine-Bérangère. L'avenir de ces deux sites n'est pas défini, mais il est potentiellement envisagé une restitution des lieux. Dans tous les cas, il s'agira pour la collectivité de maîtriser les coûts, notamment liés à l'usage tout au long de l'année, de ces deux structures qui sont non seulement énergivores mais qui ne permettent pas une déambulation optimale.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'éducation artistique et culturelle repose sur le nouveau Cleac 2021/2024, outil de médiation et de parcours culturel

Le Cleac a été envisagé comme l'outil principal de médiation et d'éducation artistique et culturelle. Associés à la Drac et à l'Éducation nationale, les services de la DECS principalement, travaillent au développement d'un projet d'éducation artistique et culturelle très ambitieux.

À titre de rappel, le Cleac validé en décembre 2020 a permis au cours de la dernière année scolaire, à plus de 3 200 enfants de bénéficier d'un parcours sur l'un ou l'autre des 73 projets artistiques. Il s'agissait d'élèves de maternelles, de primaires (100% des CE2 ont été concernés dès la première année du nouveau Cleac), de collèges et dans une moindre mesure des enfants des centres de loisirs.

Ces parcours s'inscrivent sur les 4 axes artistiques définissant le projet culturel territorial : le son, le cirque, les arts urbains et la lecture.

En 2022, nous travaillons à déployer le Cleac sur la totalité des CM1. Nous aurons 76 ateliers 8 résidences d'artistes et 8 rendez vous de diffusion.

Ce déploiement s'appuiera très prochainement par un renforcement de l'équipe en charge de ce projet. À noter qu'il bénéficie d'un soutien en augmentation exceptionnelle de la Drac de 30 000 €. Le budget du Cleac s'élève cette année à plus de 700 000 € (y compris valorisations de la ville).

Le Cleac n'est pas un outil exclusif, et tout au long de l'année, des actions de médiation avec les publics scolaires ou les autres publics sont déployées

Il s'agit d'un ensemble de médiations désormais bien inscrites sur le territoire qui prennent la forme de classes découvertes, de visites guidées dans les musées ou d'actions au sein du réseau des médiathèques, d'interventions en milieu scolaire (à travers le conservatoire notamment) ou encore de classes patrimoines.



Bien sûr les derniers mois de pandémie ont perturbé ces engagements qui ont redémarré timidement pour certains au sein des structures culturelles à partir de la rentrée de septembre.

Mais les prochains mois nous laissent envisager des évolutions positives. Il y a par exemple deux orchestres à l'école en cours d'installation et la programmation des expositions aux musées s'accompagne d'un très riche agenda d'ateliers pédagogiques.

Au-delà du public scolaire, nous considérons l'éducation artistique et culturelle comme une priorité pour des publics empêchés ou même des adultes. Il s'agit de personnes éloignées des dispositifs culturels pour diverses raisons (handicap, âge, conditions sociales...).

Nous déployons systématiquement pour chacun des temps forts de l'année culturelle, un programme d'actions culturelles qui s'appuient non seulement sur le Cleac mais également sur d'autres outils, parfois mis en place par les partenaires.

ZOOM

L'action culturelle pour Le Mans Sonore

L'ensemble des partenaires associés sur Le Mans Sonore s'est réuni sur un groupe de travail spécifique qui permet de proposer en plus des programmations culturelles classiques toute une série de propositions adaptées à divers publics (empêchés ou éloignés, notamment) : visites guidées, escape game, exposition, interventions en milieu scolaire (du primaire au lycée).

Ce programme a été chiffré pour Le Mans Sonore à environ 100 000 €. Il a reçu un soutien exceptionnel de la Drac à hauteur de 32 000 €. La Direction régionale des affaires culturelles (Drac) a été particulièrement sensible à ce déploiement.

LE PATRIMOINE CULTUREL

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Le budget consacré au patrimoine culturel pour la partie fonctionnement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement courant	0,291 M€	Visites guidées	0,062 M€
Masse salariale	0,800 M€	Recettes diverses	0,035 M€
	1,091 M€		0,097 M€

En investissement, différents travaux sont prévus sur les édifices pour un montant de près de 1M€.

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
ARCHIVES - FONDS ACQUISITIONS ET RESTAURATION	QUARTIER NORD-OUEST	15 000,00
EGLISE NOTRE DAME DU PRE	QUARTIER NORD-OUEST	8 000,00
EGLISE COEFFORT	QUARTIER EST	23 000,00
MYSTERES DE LA CATHEDRALE	QUARTIER COEUR DE VILLE	109 000,00
MURAILLE - ENTRETIEN ET REVALORISATION	QUARTIER COEUR DE VILLE	60 000,00
SERVICE TOURISME EQUIPEMENT	QUARTIER COEUR DE VILLE	21 400,00
FONDS SPECIALISES ET CONSERVATION-PRESTATIONS RESTAURATION	LE MANS - TOUS QUARTIERS	57 000,00
FONDS SPECIALISES ET CONSERVATION - AUTO MOTOS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	7 000,00
FONDS SPECIALISES ET CONSERVATION - FONDS ANCIENS - PRECIEUX	LE MANS - TOUS QUARTIERS	18 000,00
FONDS SPECIALISES ET CONSERVATION - REFERENCES ET "MAINE"	LE MANS - TOUS QUARTIERS	7 500,00
EDIFICES CULTUELS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	250 000,00
	Total Opérations Annuelles :	575 900,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
CHAPELLE DE L'ORATOIRE	QUARTIER COEUR DE VILLE	9 000,00
JARDINS DE LA CATHEDRALE	QUARTIER COEUR DE VILLE	70 000,00
EGLISE NOTRE DAME DE LA COUTURE	QUARTIER COEUR DE VILLE	55 000,00
THERMES ROMAINS - SCENOGRAPHIE	QUARTIER COEUR DE VILLE	250 000,00
THERMES ROMAINS : CREATION ESPACE ACCUEIL	QUARTIER COEUR DE VILLE	5 000,00
	Total Opérations Individuelles :	389 000,00

Total de l'axe : PATRIMOINE CULTUREL 964 900,00

En lien avec la SEM Le Mans Événements, un travail est actuellement mené ce qui permettra, à partir de la prochaine saison estivale de mieux définir les relations entre l'office de tourisme et la direction du patrimoine. La commercialisation des prestations touristiques sera désormais assurée pleinement par l'office.

Dès lors, la direction du patrimoine sera en charge d'une nouvelle mission, celle d'assurer un développement et d'une appropriation du patrimoine pour et par les manœuvres. L'idée ici est de poursuivre la redécouverte des quartiers manœuvres à travers une démarche patrimoniale qui aura à cœur de s'appuyer sur les témoignages et les quotidiens des habitants. Une attention particulière sera également apportée sur les publics dits empêchés ou éloignés qui devront être prioritaires à travers ces évolutions.

Poursuite de la démarche engagée en 2021 de la restauration des œuvres patrimoniales des églises

L'ambition chiffrée est de 50 000 € annuel et pendant l'année 2021 nous avons engagé 62 134,23 €. Nous souhaitons garantir la préservation des œuvres et aussi permettre au public d'accéder à ce patrimoine peu connu.

Ouverture facilitée des Thermes romains durant la saison estivale 2022



Le succès de l'ouverture en visite libre des thermes romains en 2021 avec près de 2000 visiteurs nous incite à renouveler l'expérience lors de la prochaine saison estivale en lien avec l'exposition proposée par les musées sur l'enceinte romaine.

Rendre accessible notre patrimoine au plus grand nombre et en particulier aux habitants est une priorité.

Par ailleurs, la médiation vers les plus jeunes publics maintiendra un haut niveau de service avec les classes patrimoniales qui ont connu une belle évolution en 2021.

Enfin, les événements seront recalibrés pour envisager une proposition en biennale de Mans'Art qui sera proposée une année sur deux en même temps qu'Entre Cours et Jardins.

ZOOM

Développer les classes patrimoniales :

Il s'agit de développer à travers les scolaires, une médiation originale permettant de sensibiliser les jeunes à leur environnement urbain et architectural. Jusqu'alors seules des classes patrimoine ancien étaient proposées. Désormais une cinquantaine de classes seront concernées par la nouvelle thématique « ville du 19^e et du 20^e siècle ». C'est ici une opportunité qui nous est offerte de sensibiliser les enfants aux enjeux de l'architecture et de l'urbanisme urbain en matière de préservation des ressources et de conscience durable.

Chiffres Clés

En 2022 sont programmées :

Classes patrimoine traditionnelles hors CLEAC: 7 classes médiévales (de 4 jours), 7 classes romaines (de 4 jours), 7 classes "cathédrale" (de 2 jours) et 4 classes "jardin des plantes" (de 4 jours), 4 classes CP Art de vivre (2 jours). Le matériel et les fournitures nécessaires au bon déroulement des classes sera acquis.

Classes nouvelles CLEAC : 40 classes (15 Classes Patrimoine XIX^e siècle, 15 Classes Patrimoine XX^e et XXI^e siècles, 10 classes Bois, du paysage à l'usage

ACTION SOLIDAIRE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

L'année 2022 se caractérise par un soutien appuyé à son CCAS, comparable aux exercices précédents.

La subvention s'élève à 10,173 M€.

Le budget du C.C.A.S s'établit à :

- Investissement : 1,834 M€
- Fonctionnement : 33,926 M€

Le soutien de la ville se répartit alors comme suit :

- 55,18 % soutien aux seniors
- 21,18 % pour la solidarité et l'insertion (dont 0,740 M€ consacrés aux aides aux manceaux les plus démunis)
- 19,10 % pour les services généraux,
- 4,55 % de non affectés.

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
EHPAD JEAN JAURES	QUARTIER SUD-OUEST	90 000,00
FOYER GEORGES BRASSENS	QUARTIER OUEST	85 000,00
EHPAD IRENE JOLIOT CURIE	QUARTIER NORD EST	50 000,00
CCAS - 7 RUE HEMON	QUARTIER COEUR DE VILLE	30 000,00
Total Opérations Annuelles :		255 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
EHPAD JOLIOT CURIE - REAMENAGEMENT GLOBAL DU BATIMENT	QUARTIER NORD EST	25 000,00
Total Opérations Individuelles :		25 000,00

Total de l'axe : ACTION SOLIDAIRE 280 000,00

SOLIDARITÉ ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Accueil social et accès aux droits : le CCAS poursuit ses efforts de lutte contre le non recours et d'adaptation de ses prestations aux besoins et profils des publics fragiles

Dans la continuité du travail effectué en 2020 relatif à la volonté de faciliter l'accès aux droits légaux et extra légaux des personnes en difficulté ou des ménages vulnérables afin de lutter contre « le phénomène de non recours », l'année 2021 a permis d'explorer l'ensemble des sites tiers (partenaires et institutionnels) pour proposer des prestations d'accompagnement à l'accès aux droits sur des sites tiers. Ainsi, la Direction de la Solidarité s'est appuyée sur le réseau partenarial pour soutenir d'avantage les publics fragiles

en développant des prestations « hors les murs » et en déployant des agents pour favoriser l'accès à l'information sur les droits sociaux ou accompagner l'instruction administrative des droits légaux et extra-légaux (convention avec la Mission locale pour les jeunes leur permettant ainsi de concentrer, en un lieu unique, l'accès aux droits divers et éviter, par conséquent, la multiplication des démarches). Les centres sociaux ont également été approchés avec le même objectif ainsi que Pôle emploi.

En parallèle, la réflexion menée en 2020 portant sur une nécessaire réforme des aides sociales municipales pour s'adapter aux besoins constatés, a abouti à une révision complète du règlement des aides sociales municipales en février 2021.

Cette réforme est majeure dans la mesure où elle élargit les publics éligibles en introduisant un critère de reste pour vivre afin de tenir compte d'une situation budgétaire à un instant T, plutôt que de ne cerner que les minimas sociaux, comme auparavant. Ainsi, les aides sociales municipales sont désormais des outils de soutien pour les ménages manceaux qui malgré des ressources issues de leur emploi, se trouvent en dessous des minimas sociaux en termes de reste pour vivre, une fois les charges incompressibles réglées. De plus, cette révision des aides sociales municipales a également porté sur un élargissement du panel des aides possibles en ciblant les postes budgétaires de la vie courante (aide à la mobilité, aide aux logements, aide à l'accès aux soins ou l'aide à la restauration scolaire dans un objectif également de réduire les impayés sur les tranches susceptibles de supporter un taux d'effort plus important que les autres tranches).

Un travail important de communication sur le nouveau règlement des aides sociales municipales a été mené par la direction de la Solidarité afin que les partenaires du CCAS, notamment les assistantes sociales du Département, puissent s'en saisir et ainsi apporter une réponse et un soutien aux ménages en difficultés.

Le pôle accompagnement social, s'il voit baisser, crescendo conventionnellement, son activité sur l'accompagnement social RSA, l'activité choisie de la permanence sociale et accompagnement social, est en hausse constante. Cette mission a été confortée par la crise sanitaire qui se poursuit, conduisant ainsi différents profils de public à saisir ponctuellement la permanence sociale. Le contexte actuel favorise la recrudescence de situations sociales et sanitaires aiguës, parfois étouffées sur les périodes de confinement.

Enfin, poursuivant les travaux menés sur la qualité de notre accueil, qui ont déjà permis « une première étape » d'amélioration des conditions d'accueil des usagers et conditions de travail des agents concernés et malgré les contraintes, la direction poursuit son objectif de réformer ces modalités d'accueil tant en termes organisationnel qu'environnemental afin de permettre aux usagers du CCAS d'être accueillis dans les meilleures conditions dans un contexte difficile individuellement et collectivement.

Chiffres clés

Pour l'année 2021 : (sur 11 mois- hors le mois de décembre 2021)

En moyenne :

558 accueils /mois sur les accueils du pôle accès aux droits/accueil social.

3 751 personnes aidées au titre des aides sociales municipales

1 093 allocataires RSA confiés en accompagnement social par le Département sur convention

473 accueils/mois sur permanences sociales (hors conventionnement RSA) et 509 personnes ayant nécessité une intervention sociale/mois hors RSA.

370 domiciliations en file active

2 900 personnes reçues à l'accueil central –Moyenne mensuelle

56 situations traitées dans le cadre du dispositif partenarial de prévention et de lutte contre la précarité énergétique.

En 2021 : dans le cadre du dispositif partenarial pluridisciplinaire pour le maintien et l'accompagnement dans le logement des ménages manceaux (coordination sociale/sanitaire) : 26 situations traitées.

LE SOUTIEN À DOMICILE DES PERSONNES AGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES : LE SERVICE POLYVALENT D'AIDES ET DE SOINS À DOMICILE

Au Mans, 25 % de la population est âgée de plus de 60 ans. La prise en compte de ce public constitue donc un axe important de la politique communale, notamment en ce qui concerne les dispositifs favorisant le soutien à domicile.

L'activité de ces dispositifs est en évolution et permet, notamment dans le contexte de crise sanitaire actuelle, d'éviter bon nombre d'hospitalisations et d'accueillir les usagers en retour d'hospitalisation.

Le service polyvalent d'aides et de soins à domicile

Le CCAS a fait le choix d'accompagner prioritairement les publics les plus fragiles.

Dans les faits, la mise en œuvre d'une véritable coordination des différents services et intervenants autour du bénéficiaire constitue le principal levier de la qualité de l'accompagnement réalisé à domicile, en particulier entre les professionnels du soin et ceux de l'aide à domicile.

En regroupant en avril 2019, l'ensemble de ses services de soutien à domicile sur un seul site, 72 rue du Miroir - 72100 Le Mans, et en créant un service unique d'aide et de soins à domicile fonctionnant en mode intégré, le CCAS a permis d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes en perte d'autonomie physique ou psychique.

Ce regroupement a été un événement fort qui a permis de re-questionner le sens de l'action menée et l'ensemble du fonctionnement des services intégrés. Ainsi, une démarche globale d'élaboration et de rédaction d'un projet de service a été menée avec la participation de 70 agents sur les 200 positionnés dans le service.

Ce projet de service validé par le Conseil d'administration du CCAS a permis la création officielle du SPASAD public validée conjointement par l'Agence régionale de santé et par le Département de la Sarthe.

En perspective, un projet de ré-informatisation global qui permettra d'harmoniser les logiciels de planification des interventions et d'acquérir les outils utiles à la mobilité (smartphones et tablettes permettant la lecture en temps réel des plannings, lecture directe des fiches missions et saisie en télégestion des heures d'intervention).

Description de l'offre de service / fonctionnement de l'action

Le service « Aides et soins à domicile » est territorialisé en quatre secteurs d'interventions afin d'être positionné au plus près des bénéficiaires accompagnés. Les équipes d'évaluateurs, d'aides à domicile, d'aides soignants, de responsables de secteurs, d'infirmiers et d'ergothérapeutes travaillent en relations étroites.

L'offre de prestations à domicile se décline autour de :

- **L'aide et l'accompagnement à domicile (SAAD)** qui a pour mission d'aider les personnes de plus de 60 ans ou les personnes présentant un handicap à accomplir les actes de la vie quotidienne qu'elles ne peuvent pas réaliser : aide directe à la personne, préparation et aide aux repas, réalisation des courses, entretien ménager, aide administrative.
- **Le portage de repas à domicile (PAD)** qui a pour mission de livrer à domicile des menus préparés en liaison froide aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap, tout en participant au maintien du lien social.
- **Les soins infirmiers à domicile (SSIAD)** qui ont pour mission majeure de dispenser, sur prescription médicale, des soins d'hygiène et de confort aux personnes âgées de plus de 60 ans ou aux personnes de moins de 60 ans ayant un handicap, atteintes par une diminution de leurs capacités physiques et/ou psychiques.
- **L'équipe spécialisée Alzheimer (ESA)** qui a pour objectif de dispenser, sur prescription médicale, des séances de soins de réhabilitation et d'accompagnement à domicile afin de préserver l'autonomie, dans les activités de la vie quotidienne, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée diagnostiquée.

- **L'unité d'instruction des dossiers d'aide sociale (ASL)**, mission obligatoire du CCAS, a pour rôle d'instruire les dossiers de demandes d'aide sociale départementale pour les résidents manceaux et de les transmettre auprès du Département de la Sarthe.

Les fonctions administratives et organisationnelles sont progressivement intégrées pour atteindre un fonctionnement mutualisé bénéfique tant pour les usagers que pour les personnels.

Toute une série de missions sont mutualisées afin d'offrir une coordination complète des actions délivrées aux bénéficiaires :

- Un accueil téléphonique et un accueil physique intégré,
- l'évaluation des besoins globaux de la personne,
- l'élaboration d'un projet individualisé d'aide, d'accompagnement et de soins,
- la coordination des interventions auprès du bénéficiaire et de son entourage,
- la coordination avec les acteurs externes.

Partenariats

Les partenaires sont multiples, il s'agit essentiellement des hôpitaux (CHM - EPSM), cliniques et centres de santé (SSR). La collaboration existe particulièrement avec l'hospitalisation à domicile ou encore l'équipe mobile de géronto-psychiatrie. Enfin, le service se coordonne avec les autres organismes de maintien à domicile et a passé des conventions avec l'ARS des Pays de la Loire, avec le Département de la Sarthe, avec les caisses de retraites dans le cadre du financement de la perte d'autonomie.

Aides et Soins à domicile – activité prévisionnelle 2022

- **L'aide et l'accompagnement à domicile (SAAD)**
100 000 heures d'intervention auprès de 900 usagers
- **Le portage de repas à domicile (PAD)**
120 000 repas livrés à 600 usagers manceaux
- **Les soins infirmiers à domicile (SSIAD)**
260 places - 70 000 interventions annuelles auprès de 600 usagers
- **L'Équipe spécialisée Alzheimer (ESA)**
45 places en file active

L'EHPAD PUBLIC

Les difficultés de recrutement des personnels soignants de l'année précédente perdurent obligeant l'établissement à recourir aux agences d'intérim, cette pratique impactant lourdement le budget.

À défaut de recruter des aides-soignants diplômés, les auxiliaires cadre de vie en poste peuvent être amenés à renforcer l'équipe soignante au-delà de leurs tâches habituelles. Dans cette situation, il est acté le versement d'une prime faisant fonction sur les journées réalisées, le temps que se résorbe cette difficulté.

Le projet de renforcer la présence d'animateurs les week-ends s'effectuera en 2022.

Un nouvel organigramme de l'EHPAD validé en juillet 2021, entraîne la création d'un poste de gestionnaire (catégorie B) et l'imputation partielle de la rémunération du responsable de service entretien du bâti du CCAS qui encadrera au 1^{er} janvier 2022 l'équipe technique de l'EHPAD.

Améliorations et adaptations du bâtiment

Sur le site Irène-Joliot-Curie des travaux d'amélioration du rez-de-chaussée sont toujours à l'étude en lien avec les services de la ville du Mans.

Le renouvellement de l'équipement téléphonique de l'EHPAD prévu en 2020 sera réalisé en 2022.

Projet « EHPAD de demain »

Une réflexion est engagée sur l'évolution de l'EHPAD dans les années à venir en lien avec les autres services du CCAS. Un comité de pilotage est constitué et sera accompagné en 2022 par une assistance maîtrise d'ouvrage et un chargé de missions.

LE HANDICAP

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les crédits en direction des personnes handicapées se traduisent de la façon suivante :

Fonctionnement

Subventions versées aux associations	35 900 €
Interprétariat en Langue Des Signes	12 000 €
Achat de spectacles ou de prestations Le Mans Fait Son Cirque, Noël dans les Quartiers, Plein Champ, Biennale du son / Le Mans Sonore	4 000 €
Organisation de 4 ateliers thématiques Handicap	4 000 €
Dépenses courantes	600 €
Masse salariale (<i>charge nette</i>)	26 000 €
	82 500 €

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
EQUIPEMENT POUR HANDICAPES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	21 100,00
	Total Opérations Annuelles :	21 100,00

Total de l'axe : LE HANDICAP 21 100,00

TOUS MOBILES - HANDICAP ACCESSIBILITÉ ET INCLUSION

Suivre et poursuivre,

- La réalisation des **agendas d'accessibilité programmée** (établissements recevant du public et installations ouvertes au public) jusqu'en 2024.
- Le déploiement du **schéma directeur d'accessibilité des transports**.

Initier, renforcer et diffuser,

- Une culture commune de l'espace public et développer une cohérence de territoire dans le cadre du **plan d'aménagement de la voirie et des espaces publics**.

UNE DÉMARCHE SOLIDAIRE INCLUSIVE ET DYNAMIQUE

Soutien aux structures associatives de personnes handicapées

Les associations de personnes handicapées bénéficient d'une aide et d'un soutien de la part de la Ville du Mans par le biais d'une subvention, qui peut être financière ou matérielle.

Mise à disposition d'un interprète en langue des signes française

La participation à la vie de la cité des personnes sourdes, jeunes ou adultes, utilisant la langue des signes française pour communiquer, est facilitée par la mise à disposition d'un interprète en langue des signes française (LSF).



Déstigmatisation du handicap

- Création d'ateliers de co-construction « Handicap Accessibilité Inclusion »

Mobilisation des acteurs culturels

- Musées inclusifs 2021 / 2024 - Les musées et la mission handicap de la Ville du Mans s'engagent dans un travail de fond avec les associations et structures du territoire pour développer des outils et supports de médiation à destination des publics en situation de handicap (déficience auditive, visuelle et intellectuelle).
- Visites thématiques dans les musées du Mans dédiées aux personnes avec déficience visuelle ou auditive et visites organisées par le service Tourisme et Patrimoine de la ville du Mans accessibles aux personnes sourdes pratiquant la langue des signes française (LSF).
- Cirque – Attractions – Le Mans 2019 - 2022. Durant trois ans, Johann Le Guillerm produit des spectacles, des installations, des œuvres d'art... Les associations mancelles de personnes avec déficience visuelle sont associées au travail de recherche de Johann Le Guillerm en participant à l'élaboration du « Protocole du regard ». Adaptation des spectacles et mise en place d'ateliers.

Achat de matériel spécifique « Handicap » servant à l'ensemble des services

Renforcement du lien social entre personnes ordinaires et personnes handicapées et développement d'une mixité générationnelle

Participation à la réalisation de la Fête du Jeu co-pilotée par la ludothèque Planet'jeux et par le collectif HanDi-Moi Oui ! Activités réalisées en mixité : personnes âgées, personnes handicapées adultes et enfants, personnes valides adultes et enfants.

ZOOM

Collaboration avec l'association Éclipse Voir Autrement qui a permis la création de fiches mises en brailles et en relief à l'identique des fiches disponibles pour les voyants lors du spectacle ENCATATION « Une expérience culinaire imaginée par Johann Le Guillerm et Alexandre Gauthier ».

L'ÉGALITÉ

La délégation Égalité poursuit ses missions avec des projets spécifiques dédiés à l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre les discriminations et à la thématique LGBTQI.

L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

La Ville du Mans s'engage chaque année à s'identifier comme territoire dynamique et marquer sa volonté de lutte contre les violences faites aux femmes.

Signataire de la Charte « Pour l'Égalité et contre les Discriminations » en lien avec le collectif « toutSEXplique 72 », la Municipalité s'engage à poursuivre son engagement pour l'égalité au côté des associations membres et au sein de ses services, à travers des actions cohérentes menées en transversalité. Ainsi, dans le cadre du 25 novembre « journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes », des expositions, des projections de films et des débats seront proposés.

Des actions sur l'égalité filles-garçons seront organisées dans les établissements scolaires en lien avec l'Éducation nationale et le service Prévention Sécurité, afin de développer la prévention et l'égalité dès la petite enfance : mise à disposition auprès de la Médiathèque d'une mallette éducative « égalité » pour les enseignants et distribution du livret « Tous ensemble pour l'égalité Filles-Garçons ».

La Ville du Mans poursuivra son partenariat avec le CAAAV (Centre d'accueil et d'accompagnement des auteurs de violences) dans le cadre du suivi et de la prise en charge des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales.

La Municipalité mènera des actions dans le cadre du « 8 Mars », journée des droits des femmes.

La Ville du Mans va poursuivre la mise en place d'un dispositif pérenne de récolte et de redistribution dans différents lieux afin de lutter contre les difficultés d'accès aux produits d'hygiène intime rencontrées par les femmes en situation de précarité : étudiantes, femmes vivants dans la rue, familles mono parentales...

Au sein de ses services, la Collectivité intensifiera sa sensibilisation sur l'égalité femmes-hommes auprès de ses agents à travers des campagnes d'information internes. Des journées de formation sur la thématique des violences conjugales et intrafamiliales, ainsi que sur la thématique LGBTQI seront proposées aux personnels d'accueils, des médiateurs et des policiers municipaux.

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La Ville du Mans poursuivra son soutien aux associations de lutte contre l'Homophobie, en participant à l'organisation de la Marche des Fiertés.

Dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations, différentes actions seront menées en lien avec les associations locales.

La Municipalité, partenaire du CAPE (Charte des Allié.e.s pour l'égalité), poursuivra son engagement dans la lutte contre les discriminations au côté des associations membres et au sein de ses services à travers des actions cohérentes menées en transversalité.

Diverses actions seront organisées tout au long de l'année en lien avec les associations subventionnées par la Ville du Mans.

Chiffres Clés

61 700€ de subventions sont attribués aux associations

SANTÉ PUBLIQUE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

La Ville du Mans consacre un budget de fonctionnement de 1,361 M€ pour les diverses actions en matière de santé publique en 2022.

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement courant	0,273 M€	Dotation d'État Hygiène	0,905 M€
Masse salariale	0,962 M€	Consultations et participations Centre de Santé	0,615 M€
Subventions versées aux associations	0,126 M€	Autres participations	0,122 M€
	1,361 M€		1,642 M€

L'investissement s'élève à 0,127 M€ principalement consacré au Centre de Santé.

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
CENTRE DE SANTE OLYMPE DE GOUGES	QUARTIER SUD-OUEST	86 800,00
LUTTE CONTRE LA LEGIONELLOSE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	40 000,00
	Total Opérations Annuelles :	126 800,00

Total de l'axe : SANTÉ 126 800,00

ORGANISATION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE : CONTRIBUER À L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ POUR LES HABITANTS

La Ville du Mans s'engage depuis plusieurs années dans une politique en matière de santé publique d'une part en organisant et en soutenant des actions de prévention et promotion de la santé et d'autre part en contribuant à l'amélioration de l'accès aux soins.

La ville du Mans poursuit son soutien aux acteurs de la santé, impulsé par les Assises de la santé 2018-2019, pour proposer des conditions de travail adaptées aux nouvelles attentes des professionnels de santé. Cette synergie d'action s'est concrétisée par l'adoption d'une délibération au conseil municipal du 9 décembre 2021 confirmant l'engagement de la collectivité dans l'offre et l'accès aux services de santé pour le soutien à la démographie médicale.

Pour mener ces actions, un service Santé a été constitué en avril 2021 au sein de la Direction Solidarités et Santé.

Adaptation et participation du service santé à la campagne vaccinale Covid 19

Dans la gestion de la crise sanitaire, la Ville du Mans a participé activement à la protection de la population face à l'épidémie de Covid 19 avec l'ouverture et la coordination de deux centres de vaccination durant quatre mois, avec le concours de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et des maisons de santé pluridisciplinaires Réseau de Santé Le Mans Ouest (RSMO).

53 agents de la Ville du Mans ont participé à l'organisation administrative des centres de vaccination mobilisant plusieurs services dont celui des Piscines municipales, de la Vie des quartiers en particulier la Maison pour Tous Jean-Moulin et le centre des expositions Paul-Courboulay, du CCAS et du tourisme et patrimoine. Les médecins du Centre municipal de santé Olympe-de-Gougues ont pris part à la campagne de vaccination avec plusieurs vacations.



Un centre d'appel a également été ouvert, avec la mise en place d'un numéro vert, permettant la prise de rendez-vous sur les deux centres de vaccination ainsi que d'autres lieux de vaccination partenaires.

Du 18 octobre au 15 décembre 2021, le Centre d'exposition Courboulay a à nouveau été mis à disposition par la Ville pour maintenir l'accès à la vaccination.

Chiffres Clés

Du 19 janvier au 5 mai 2021, environ 32 000 personnes ont été vaccinées dans les deux centres de vaccination avec la mobilisation de 160 professionnel-le-s de santé et de 53 agents de notre collectivité. Le centre d'appel a comptabilisé plus de 122 450 appels entrants.

Pôle démographie médicale

Dans la continuité de la politique de santé publique menée par la municipalité, impulsée par Monsieur le Maire Président, des Assises de la santé seront organisées à l'échelle de notre Groupement Hospitalier de Territoire en 2022.

Soutien au centre pour patients sans médecin traitant

Pour pallier à la désertification médicale croissante, un service médical de proximité a ouvert ses portes le 8 novembre 2021. En proposant des consultations médicales réservées aux Sarthois sans médecin traitant, ce centre de santé porté par VYV3 Pays de la Loire et un réseau de partenaires, est une réponse à la problématique d'accès aux soins. La Ville du Mans le soutient à hauteur de 80 000 € par an.

Accompagnement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)

La Ville du Mans poursuit son accompagnement auprès des trois projets de maisons de santé pluridisciplinaires actuellement validés par l'Agence régionale de santé et la CPAM.

L'aide à l'installation des professionnels de santé

Un agent du service Santé a pour mission de proposer aux professionnels de santé désireux d'exercer et de s'installer au Mans un accueil personnalisé. Cet agent organise des réponses à leurs problématiques, qu'elles touchent à leur vie privée (recherche de logement, garde d'enfants, découverte de la ville...), à leur vie professionnelle (intégration dans le cercle professionnel, local professionnel...), ou à la vie professionnelle de leur conjoint (recherche d'emploi, mise en relation...).

Pour la première année de fonctionnement de cette organisation, l'Agence régionale de santé a versé une subvention à la Ville du Mans.

Malgré un temps d'arrêt durant la coordination des centres de vaccination, 22 professionnels de santé ont sollicités le dispositif depuis sa création en septembre 2020. La plupart d'entre eux sont désormais installés sur le territoire manceau, en libéral ou en salariat, notamment au CHM.

Par ailleurs, en complément des dispositions prises par la Métropole pour soutenir les Maisons pluridisciplinaires de santé, la Ville du Mans a délibéré en décembre 2021 et a instauré :

- une aide à l'investissement pour la primo – installation de médecins généralistes
- une aide au maintien en exercice : de façon exceptionnelle et pour assurer une continuité de l'offre médicale d'un médecin associé dont le confrère prend sa retraite, la Ville du Mans prendra en charge, sous forme de subvention, le loyer du cabinet libéral vacant.
- une aide au maintien de l'offre de soin : dans le même but, la Ville du Mans pourrait contribuer, si nécessaire, au développement ou à la continuité de l'activité médicale d'un cabinet de médecins installés sur le territoire, afin d'éviter la fermeture de ce cabinet et de maintenir une offre de soins sur le secteur.

Chiffres Clés

Le premier bilan chiffré du guichet unique d'aide à l'installation des professionnels de santé montre que 15 professionnels de santé se sont installés au Mans (10 médecins, 5 d'autres professions médicales), et 2 ailleurs en Sarthe (1 médecin et 1 autre professionnel).

Pôle offre de soins

Le Centre Municipal de Santé Olympe de Gouges

Ouvert depuis bientôt 4 ans, le Centre municipal de santé prend sa place au sein du service Santé impulsé et mis en œuvre par la collectivité. L'objectif en 2022 est de s'étendre sur site au sein des locaux de la Mairie Annexe. Les réflexions autour des activités qui pourront y être menées convergent vers une volonté de pratiquer la médecine en équipe pluridisciplinaire intégrant notamment des infirmier(e)s en pratique avancée.

- De nouvelles pratiques pour un soin de qualité et une offre de soins augmentée

Le nouveau métier d'infirmier(e) de pratique avancée dispose de compétences élargies. En collaboration avec les médecins et selon le protocole d'organisation établi, il participe à la prise en charge globale des patients souffrant de pathologies chroniques ciblées et stabilisées.

Il participe ainsi à améliorer la qualité des parcours des patients en soins de premier et deuxième recours mais également l'accès aux soins.

L'activité des sages-femmes se voit également diversifiée et propose rééducation périnéale et, en 2022, cours de préparation à l'accouchement pour un public ciblé dans le but de favoriser l'unité de lieu.

- Une équipe médicale renforcée et un exercice pluridisciplinaire coordonné

L'équipe médicale pluridisciplinaire composée de médecins généralistes, d'une gynécologue vacataire, de 2 sages-femmes sera complétée par un 6^e médecin généraliste en janvier 2022. Le recrutement de l'IPA est envisagé au cours du 2^e semestre 2022, selon la disponibilité des premiers formés à ces pratiques.

Le partenariat se poursuit avec le CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) et ASALEE permettant de proposer des consultations en addictologie et en éducation thérapeutique autour de maladies chroniques.

Concernant la télé-expertise, cette prise en charge facilitée des patients, initialement proposée en dermatologie puis en cardiologie et en diabétologie, sera bientôt appliquée à l'ophtalmologie en collaboration avec le Centre hospitalier du Mans et les spécialistes libéraux de la ville.

À noter que cette année, trois des médecins généralistes accueilleront des étudiants en médecine de différents niveaux dans le cadre d'un tutorat.

Chiffres Clés

Depuis son ouverture, plus de 5 000 patients ont bénéficié de soins au sein du centre parmi lesquels 4 000 patients ont désigné un des médecins du centre comme médecin traitant.

ZOOM

L'extension du Centre Municipal de Santé annoncée en 2022 aura pour objectif de toujours favoriser l'accès aux soins et de proposer une diversification des activités.

Pôle prévention et promotion de la santé

- La santé mentale

Depuis fin 2019, la collectivité, conjointement avec l'Établissement public de santé mentale de la Sarthe, s'est engagée à mettre en place un Conseil local de santé mentale (CLSM).

Le CLSM est une plateforme de concertation et de coordination portée par la Ville du Mans et co-animée avec l'EPSM de la Sarthe en intégrant les usagers, représentés par les Groupes d'entraide mutuelle loisir et Tejira et le Collectif Plénitude 72, et les aidants, représentés par l'UNAFAM.

Trois axes de travail ont été définis avec des actions validées par le comité de pilotage pour l'année 2020-2021 avec :

- | | |
|--|--|
| ⇒ La relation entre la ville et psychiatrie | Mise en place d'un réseau d'acteurs avec une première réunion du réseau début 2022,
Formation des professionnels au repérage des problématiques de santé mentale chez les 11-16 ans prenant fin début 2022. |
| ⇒ L'action auprès du jeune public | Une autre formation concernant les enfants de 0-6 ans est en cours de définition pour une mise en œuvre en 2022-2023. |
| ⇒ La lutte contre la stigmatisation et les discriminations | Actions de communication auprès des professionnels et du grand public et organisation des Semaines d'Informations de Santé Mentale. |

La formalisation du CLSM devait être marquée par l'organisation de la première assemblée plénière avec la signature de sa charte avec l'ensemble des membres impliqués dans ce projet en décembre 2021. Au vu de la situation sanitaire, l'assemblée plénière a été reportée pour l'année 2022 à un moment plus opportun pour ce temps fort.

La municipalité soutient les acteurs locaux, la plupart du temps dans le cadre du CLSM, souhaitant mettre en place des actions de sensibilisation et de promotion de la santé mentale.

En 2022, la Ville du Mans sensibilisera plusieurs de ses agents, dans un premier temps du service Sécurité – Prévention de la délinquance, à la santé mentale avec une formation proposée par l'EPSM de la Sarthe, co-construite selon les besoins des agents municipaux.

Chiffres Clés

Dans le cadre de la formation au repérage des problématiques de santé mentale chez les 11-16 ans animé par la Maison des Adolescents de la Sarthe, environ 70 professionnels de différents secteurs ont été formés.

- La prévention des cancers

Après la reprise des activités du service Santé, les acteurs locaux participant à la prévention des cancers, plus particulièrement le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC), se sont réunis pour organiser les différentes campagnes nationales dont Octobre rose 2021.

La volonté de la municipalité est de poursuivre son action de prévention avec une attention sur l'investissement des lieux de proximité pour une politique « d'aller vers » pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.



- La prévention des addictions



Un état des lieux a été mené par le service Santé en collaboration avec le service Prévention Sécurité à la demande des élu·e·s et de la Direction dans le but de définir les actions de lutte contre les addictions. Des propositions d'actions seront élaborées pour alimenter les réflexions et décisions des élu·e·s de la municipalité.

La collectivité poursuit également son accompagnement et soutien des acteurs locaux dans la mise en œuvre d'actions concourant à la prévention des addictions avec également

le déploiement de campagnes nationales telles que le Moi(s) Sans tabacs.

- La lutte des inégalités sociales et territoriales de santé

Abordée de manière transversale, une attention sera développée aux seins de toutes actions de prévention et promotion de la santé pour qu'elles soient accessibles à toutes les populations et favoriser les actions allant vers les personnes.

Des liens entre différents services ont débuté cette année notamment avec le CCAS de la Ville du Mans afin de co-construire des actions pour l'année 2022 pour améliorer les déterminants favorables à la santé.

Chiffres Clés

La municipalité a soutenu sept actions de juin à décembre 2021 dont deux actions organisées dans des lieux de proximité, aux maisons de quartier Pierre-Guédou et Jean-Moulin. Il a d'ailleurs été observé une fréquentation forte (une soixantaine de personnes pour chacune de ces actions).

PROXIMITÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les actions en matière de proximité et de démocratie locale représentent en 2022 un budget de fonctionnement de 6,186 M€ et 1,590 M€ d'investissements.

Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement courant	Masse salariale	Total dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Maisons de quartier et salles municipales	0,235 M€	0,690 M€	0,925 M€	0,265 M€
Animation - Vie des quartiers	0,061 M€	0,640 M€	0,701 M€	0,067 M€
Conseils de quartiers - Le Mans solidaire	0,010 M€	0,250 M€	0,260 M€	-
Administration citoyenne	0,154 M€	2,080 M€	2,234 M€	0,201 M€
Cimetières	0,074 M€	0,925 M€	0,999 M€	0,201 M€
Subventions versées dont 0,961 M€ pour l'Union Mancelle des Centres Sociaux	1,067 M€	-	1,067 M€	-
Total	1,601 M€	4,585 M€	6,186 M€	0,734 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
MAISON DE QUARTIER PIERRE GUEDOU	QUARTIER SUD-OUEST	19 000,00
BUDPAR-CA BOUGE A GUEDOU	QUARTIER SUD-OUEST	10 000,00
MAISON POUR TOUS JEAN MOULIN	QUARTIER SUD-EST	10 000,00
MAISON DE QUARTIER DES BRUYERES	QUARTIER SUD-EST	175 000,00
SALLES MUNICIPALES LE ROYAL	QUARTIER SUD	270 000,00
MAISON DE QUARTIER FULBERT MASSON	QUARTIER SUD	58 000,00
MAISON DE QUARTIER ROBERT MANCEAU	QUARTIER SUD	7 000,00
POLE ASSOCIATIF GUY MOQUET	QUARTIER SUD	30 000,00
SALLES MUNICIPALES BERANGER	QUARTIER OUEST	96 800,00
MAISON DE QUARTIER ARDRIERES	QUARTIER OUEST	38 200,00
SALLE RENEE AUDUC	QUARTIER OUEST	35 000,00
SALLES MUNICIPALES CLAIRCIGNY BOUSSINIÈRE	QUARTIER NORD-OUEST	20 000,00
MAISON DE QUARTIER LES SAULNIERES	QUARTIER NORD-OUEST	65 000,00
MAISON DE QUARTIER PIERRE PERRET	QUARTIER NORD-OUEST	7 000,00
SALLE MUNICIPALE JARDIN DES PLANTES	QUARTIER NORD EST	7 800,00
MAISON DE QUARTIER - CHARLES TRENET	QUARTIER NORD EST	17 000,00
MAISON DE QUARTIER - GEORGES MOUSTAKI	QUARTIER NORD EST	8 000,00
MAISON DE QUARTIER VERDIGNE	QUARTIER NORD EST	4 100,00
MAISON DE QUARTIER L'OISELIERE	QUARTIER NORD EST	48 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
MAISON DE QUARTIER EDITH PIAF	QUARTIER EST	7 000,00
LOCAUX ASSOCIATIFS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	10 000,00
DNP - SALLES MUNICIPALES MAISONS QUARTIER	LE MANS - TOUS QUARTIERS	71 000,00
SALLES MUNICIPALES ET MAISON QUARTIERS - EQUIPEMENT	LE MANS - TOUS QUARTIERS	10 000,00
Total Opérations Annuelles :		1 023 900,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
MAIRIE ANNEXE - SABLONS	QUARTIER SUD-OUEST	466 000,00
LMM HABITAT SUBVENTION D'EQUIPEMENT LOCAUX ASSOCIATIFS	QUARTIER SUD-EST	38 500,00
SALLE LE ROYAL - RENOVATION GENERALE	QUARTIER SUD	15 000,00
MAISON DE QUARTIER RENEE AUDUC - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	QUARTIER OUEST	10 000,00
SPL CENOVIA MAISON DE QUARTIER DE LA MADELEINE	QUARTIER NORD-OUEST	4 150,00
MAISON DE QUARTIER G. MOUSTAKI - REAMENAGEMENTS EXTERIEURS	QUARTIER NORD EST	10 000,00
MAISON DE QUARTIER JEAN FERRAT - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	QUARTIER EST	10 000,00
APPLICATION MOBILE CITOYEN	LE MANS - TOUS QUARTIERS	12 000,00
Total Opérations Individuelles :		565 650,00

Total de l'axe : PROXIMITÉ, DÉMOCRATIE LOCALE 1 589 550,00

UN NOUVEL ÉLAN POUR LES INSTANCES PARTICIPATIVES



L'année 2022 verra l'installation d'un nouveau conseil des Sages (mis en sommeil suite à la pandémie) qui reprendra de l'activité dès le début de l'année. Cette année devrait également, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, permettre la mise en place d'une nouvelle édition de la Journée citoyenne, elle aussi mise en veille depuis 2 ans. Les Conseils des quartiers pourront également reprendre leurs activités et se réunir pour débattre, travailler sur des projets de proximité. Enfin, le développement de la e-concertation doit permettre à un grand nombre d'habitants de donner son avis sur des projets d'aménagement.

Partager les idées des citoyens

La saison#3 du budget participatif se poursuivra avec le démarrage de la réalisation des projets déposés puis choisis par les habitants en 2021. Ces réalisations s'étaleront sur deux années, ce qui laissera le temps également de poursuivre la réalisation des projets de la saison#2 dont la mise en œuvre a été retardée par la crise sanitaire.

Faciliter l'information des citoyens

Au cours de l'année 2022, de nouvelles fonctionnalités seront développées sur l'application mobile « Le Mans en poche » afin d'être au plus près des préoccupations des habitants.

Chiffres Clés

42 projets retenus pour la saison#3 du Budget participatif pour un montant de 1 631 000€

DES STRUCTURES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le pôle Salles municipales maintient l'offre de mise à disposition de locaux aux associations et aux habitants du Mans. L'ensemble de ses équipements représente un véritable maillage sur le territoire de la Ville.

La Maison de quartier La Madeleine (Juliette-Gréco) vient compléter ce maillage avec une ouverture début 2022. Cet équipement deviendra également un outil complémentaire pour les acteurs de ce territoire. La réflexion se poursuit sur la gestion des locaux existants afin de toujours mieux répondre à la demande, le partage des espaces utilisés doit être privilégié.

Si le patrimoine existant répond à une grande partie des besoins, des études se poursuivent pour la création d'espaces associatifs similaires au pôle Coluche situé dans les quartiers Sud. Des projets sont en cours sur la ZAC du Fouillet pour remplacer la Maison de quartier Les Sources ainsi que sur le quartier de l'université. De plus, dans le cadre du nouveau Palais des congrès, le déménagement de la Maison des syndicats et des associations devrait débuter fin d'année 2022.

Par ailleurs, les équipements doivent toujours être entretenus et rénovés. La maison de quartier Les Bruyères fera par exemple, l'objet de rénovation de sa verrière afin de faciliter l'usage de cet espace.



Chiffres Clés

Le pôle des salles municipales gère 37 équipements. Cela représente 406 salles, cuisines et espaces de stockage pour une surface de plus de 21 000 m².

SOUTENIR L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

À partir des équipements de proximité pour et avec les habitants comme les **Espaces de vie sociale (EVS)**.

Un EVS associatif ou municipal a vocation à favoriser l'action et l'implication des habitants au cœur de leur territoire par la participation et la construction de projets en lien avec les équipes d'animation des structures. L'intention de ces projets sociaux est de recenser au mieux les attentes des citoyens et de construire ensemble des actions / animations y répondant.

2022 sera la première année de mise en œuvre des projets sociaux des Espaces de vie sociale municipaux. Un projet sur le territoire de la Maison de quartier Pierre-Guédou pour une durée de quatre ans couvrant les quartiers Iris Miroir et Batignolles, et l'autre sur le territoire Vauguyon Bruyères pour une durée de deux ans définissant les contours d'une intervention sur les quartiers sud-est composés de : Michel-Ange, Christ-Sauveur, Les Sources, Marcel-Paul et les Bruyères.

Les équipes œuvreront toute l'année autant que possible à évaluer les besoins de tous les publics vivant sur les territoires en favorisant la rencontre et l'échange : animations hors les murs, animations interactives dématérialisées, échanges avec les partenaires sur le territoire.

Travailler le lien social / Investir l'espace public

Il conviendra de consolider le lien avec les habitants, contribuer à rompre l'isolement, concourir à se projeter vers des jours meilleurs, faire se rencontrer les habitants différemment, investir l'espace public plus fortement en lien avec les partenaires des territoires : tissu associatif, service Politique de la Ville, coordinateurs périscolaires, travailleurs sociaux ou encore Éducation nationale.

Les partenariats avec les centres sociaux respectivement, tant sur le partage de la perception et la connaissance des territoires que sur la construction commune d'action à destination des habitants seront maintenus en 2022.

Construire, animer des actions et temps forts

Des temps forts rythmeront cette année 2022 à l'échelle des quartiers voire de la Ville du Mans :

- Carnavals des quartiers
- Fêtes de quartier : Fête interculturelle, Fest île, Bouge ta rentrée Marcel-Paul
- Le Mans fait son cirque
- Effervescence
- Semaines d'éducation contre les discriminations
- Voyages découvertes

Accompagner des initiatives associatives :

- Marchés de Noël
- Troc champêtre
- Marché aux livres

Proposer des activités régulières et services aux habitants

- Ateliers à l'année / Stages pendant les vacances scolaires / Sorties
- Faire vivre les bibliothèques relais et points lecture : bébés lecteurs, malles à histoires, coups de cœur
- Renouveler l'offre numérique de l'EPN de la Maison pour tous Jean-Moulin

La politique d'animation de la vie sociale de la Municipalité reste pleinement intégrée au travail d'élaboration d'une Convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales. Il s'agit d'une convention de partenariat qui vise à renforcer la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Chiffres Clés

Les subventions aux Espaces de vie sociale associatifs s'élèvent à 72 000 € par an.

PERSPECTIVES 2022 DU SERVICE POPULATION

Préparation des élections présidentielles et législatives

L'organisation des scrutins

- L'élection présidentielle est prévue sur deux tours les 10 et 24 avril 2022. Les 98 bureaux de vote de la commune seront équipés d'urnes électroniques (après autorisation de les utiliser donnée par décret). La distribution de la propagande électorale (circulaires informatiques fournies par chaque candidat) sera assurée par les services de l'état.
- L'organisation nécessite la participation de nombreux agents de divers services pour la logistique (installation des bureaux de vote, équipement matériel des bureaux de vote, distribution du matériel électorale le matin du scrutin) et la proclamation des résultats.
- La constitution des bureaux nécessite le recrutement d'environ 500 personnes qui occuperont les postes de Président de bureau, secrétaire, assesseur (deux à trois par bureau). Les formations obligatoires avant le scrutin seront proposées par le service.

La refonte électorale

- La refonte électorale : une nouvelle carte d'électeur sera envoyée à chaque électeur manquant à son domicile, pour prendre en compte les changements d'adresse, d'éventuels changements de bureaux et les nouveaux électeurs de la commune. Cet envoi général a lieu tous les trois ans, et il est assuré par le service Population avec l'aide de l'imprimerie (impression, façonnage, mise sous plis).

La reprise des concessions perpétuelles

- Dans le cadre de l'exécution des principales mesures préconisées par le rapport d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage réalisé en 2020, et dont l'exécution sera pluri-annuelle, une procédure de reprise de concessions perpétuelles est engagée pour environ 5.000 d'entre elles, disséminées dans les six cimetières de la commune. A l'issue de la procédure, qui est très longue puisqu'elle prévoit un délai de trois ans minimum laissé aux familles pour réaliser les travaux de remise en état, les concessions jugées à l'abandon seront proposées à la délibération du conseil municipal. Les terrains pourront ensuite être réutilisés.

Le recensement de la population en 2022

- Le recensement se tiendra à partir du troisième jeudi de janvier 2022 et pour une durée de cinq semaines. Sous le contrôle de l'Insee, la ville met en place une équipe ad hoc composée d'un coordonnateur communal, de trois chefs d'équipe et de 33 agents recenseurs, tous assermentés par l'Insee à l'issue d'une formation obligatoire. Les personnes sondées (un panel d'occupants d'un peu plus de 6.000 logements) devront répondre au questionnaire de l'Insee proposé en ligne ou en papier. Les chiffres extrapolés de la campagne 2022 seront communiqués en fin d'année. Ils deviendront les nouveaux chiffres officiels de population.

Chiffres Clés

Le service Population a délivré 6 254 cartes d'identité et 3 999 passeports en 2020

PRÉVENTION, MÉDIATION, SÉCURITÉ

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les dépenses consacrées à la Prévention, Médiation et Sécurité Publique s'élèvent pour 2022 à 4,219 M€ dont :

Fonctionnement

Frais de personnel	3,254 M€
Autres dépenses courantes pour les pôles prévention, médiation, sécurité et droits de place	0,833 M€
Subventions versées	0,132 M€
	4,219 M€

Les dépenses d'investissement listées ci-dessous sont proposées à hauteur de 0,500 M€.

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
FOURRIERE ANIMALE	QUARTIER SUD-OUEST	3 000,00
VIDEOSURVEILLANCE - QUARTIER SUD OUEST	QUARTIER SUD-OUEST	20 000,00
VIDEOSURVEILLANCE - QUARTIER SUD EST	QUARTIER SUD-EST	20 000,00
VIDEOSURVEILLANCE - QUARTIER OUEST	QUARTIER OUEST	10 000,00
VIDEOSURVEILLANCE - QUARTIER NORD OUEST	QUARTIER NORD-OUEST	10 000,00
VIDEOSURVEILLANCE - QUARTIER NORD EST	QUARTIER NORD EST	20 000,00
VIDEOSURVEILLANCE - QUARTIER EST	QUARTIER EST	20 000,00
VIDEOSURVEILLANCE - QUARTIER COEUR DE VILLE	QUARTIER COEUR DE VILLE	80 000,00
POLICE MUNICIPALE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	95 000,00
ACQUISITION MATERIELS ACTIONS DE PREVENTION	LE MANS - TOUS QUARTIERS	2 000,00
MATERIELS ASVP	LE MANS - TOUS QUARTIERS	20 000,00
	Total Opérations Annuelles :	300 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
CENTRE DE SECOURS	QUARTIER NORD-OUEST	200 000,00
	Total Opérations Individuelles :	200 000,00

Total de l'axe : PRÉVENTION, MÉDIATION, SÉCURITÉ 500 000,00

La sécurité et la prévention de la délinquance, deux composantes d'une politique publique, qui permettent d'agir au plus près des citoyens pour leur sécurité.

Des textes récents, la loi de sécurité globale et le contrat de sécurité intégré, font apparaître une tendance de l'État à se centrer sur ses missions régaliennes de sécurité publique et la nécessité pour la collectivité d'agir en proximité.

Les actions portées dans ce domaine par la Ville du Mans trouveront un périmètre territorial plus important par la création d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

Cette instance aura pour objectif de renforcer les partenariats pour travailler plus efficacement sur des problématiques partagées par les acteurs du territoire.

CONTRAT INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Actuellement, il existe sur le territoire de Le Mans Métropole, trois Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, (CLSPD Le Mans, Coulaines, Allonnes). La création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, actée en fin d'année 2021, permet de définir une stratégie intercommunale en lien étroit avec les communes membres. Cette instance est chargée de développer et mutualiser des expertises et outils à l'échelle intercommunale et permettra ainsi de mener une politique de prévention de la délinquance adaptée aux contextes et aux besoins. Une coordination des communes et des acteurs du territoire va permettre d'identifier et de définir une stratégie de prévention de la délinquance et un travail sur plusieurs thématiques, notamment :

- la prévention de la radicalisation,
- les violences intrafamiliales,
- la lutte contre les drogues et addictions,
- la tranquillité publique,
- la prévention de la violence des mineurs isolés.

PRÉVENTION

La prévention de la délinquance constitue l'une des principales missions dévolues aux municipalités. Dans ce cadre, la Ville du Mans entend poursuivre son action à travers la mise en œuvre de différents dispositifs :

Accentuation du déploiement des expositions « 13-18, questions de justice » dans les établissements scolaires du premier et du second degré

Cette exposition sur la thématique de la justice des mineurs est animée depuis quatre ans par le pôle Prévention en partenariat avec l'Éducation nationale, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et la Maison de la justice et du droit (MJD) d'Allonnes, auprès des collégiens de classes de 4^e du Mans.

L'objectif pour l'année 2022 est de démultiplier cet outil vers les lycées, les CFA et d'autres structures telles que les foyers éducatifs. Dans le cadre du CISPD, il pourra se tourner également vers les communes membres.

Le service Prévention Sécurité projette d'acquérir l'outil en version dématérialisée pour permettre une utilisation plus pratique et rapide.

Lutte contre les addictions

Le partenariat avec la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les addictions (MILDECA) se poursuit afin de prévenir à l'échelle de la Ville du Mans des comportements à risque liés aux usages de substances psycho actives.

L'objectif est de cibler des actions en direction d'un public jeune. Des actions seront portées auprès de jeunes, mineurs ou majeurs, hors et en milieu scolaire.

Lutte contre les violences intrafamiliales

La collectivité souhaite engager une démarche volontariste de prévention dans ce domaine. Un plan d'actions sera établi en coordination avec les partenaires publics et associatifs du secteur.

Pour plus d'efficacité, il pourra être nécessaire d'utiliser des outils adaptés, interactifs et participatifs. Ainsi, le service Prévention Sécurité pourra faire appel à un prestataire extérieur pour monter des actions de type théâtre forum à destination des collégiens.

Poursuite du développement des pratiques de rappel à l'ordre et des mesures de transaction sous l'égide du procureur de la République

Ces deux outils sont mis à la disposition des maires au titre de police administrative afin de prévenir des troubles à l'ordre public sur le territoire de la commune. Les deux dispositifs, bien que distincts dans leur objet et leur mise en œuvre exigent une coopération étroite avec l'autorité administrative et l'autorité judiciaire, en la personne du procureur de la République.

Le maire a pouvoir de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune. Il s'agit de procéder verbalement au rappel des dispositions qui s'imposent pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publique en les convoquant en mairie. Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient en présence de ses parents, ses représentants légaux ou à défaut une personne exerçant une responsabilité éducative à son égard.

La transaction est, quant à elle, une alternative prévue au code pénal au titre des attributions du procureur de la République, qui fixe les conditions de mise en œuvre de cette procédure, initiée par le maire et homologuée par l'autorité judiciaire, lorsque certains faits contraventionnels ont été commis au préjudice de la commune sur l'un de ses biens. Le contrevenant, qui aura donné son accord, procèdera soit à la réparation pécuniaire du préjudice, soit à l'exécution au profit de la commune, d'un travail non rémunéré pendant une durée d'heures définies (maximum de 30h). À défaut d'acceptation de la transaction, des poursuites judiciaires seront alors engagées.

Chiffres Clés

- 8 animateurs de prévention
- 1 coordinatrice CLSPD
- 1 responsable de pôle prévention chargé de la mise en place d'un CISPD

PROFESSIONNALISER LA MÉDIATION

Consolider le cycle de formation des médiateurs

L'équipe des médiateurs s'inscrit depuis l'année 2021 dans un cycle de formation lui permettant de revoir les fondamentaux de la médiation. Cette démarche est essentielle à leur activité et vise à les maintenir au niveau des attentes de la population. Elle permet également de recentrer leurs actions sur leur registre d'intervention.

Conforter l'action des médiateurs

Les médiateurs jouent un rôle essentiel de proximité sur l'espace public. Chargés d'une présence active de proximité quotidienne dans chaque quartier de la ville, ils vont à la rencontre des habitants, des commerçants et des partenaires afin d'identifier des besoins ou des attentes. Soumis à une égalité de traitement envers les habitants, ils facilitent souvent l'échange en situation conflictuelle.

Leurs présences régulières, dissuasives et rassurantes et leur connaissance du territoire sont de bons indicateurs de l'ambiance des quartiers. Ce lien doit être maintenu, ils contribuent avec les partenaires à une expertise sociale territoriale fiable.



Prévenir et gérer des situations conflictuelles

L'action des médiateurs est priorisée sur des points de tension ou d'incompréhension qui pourraient évoluer vers des situations conflictuelles. Les médiateurs peuvent agir sur les conflits avérés et constatés sur le secteur où ils interviennent. Ils permettent alors d'éviter l'escalade d'un conflit en veillant à la sécurité de chacun et le cas échéant en passant le relais aux services compétents.

Ils interviennent également sur des conflits en temps différé, appelé communément « doléances », sur demande des habitants ou des partenaires. Ils sont alors amenés à rencontrer soit chacune des parties séparément soit en les amenant à une rencontre commune pour les ouvrir à un dialogue.

Participer à la veille sociale du territoire

Les éléments recueillis par les médiateurs sur le terrain permettent une analyse contribuant au repérage de situations qui pourraient nécessiter l'intervention d'autres acteurs. En 2022, le pôle Médiation envisage d'approfondir cet aspect, afin de pouvoir mener une veille concernant des personnes rencontrées dans les quartiers, pouvant s'avérer isolées.

Ce rôle renforcerait la mise en relation avec les partenaires sociaux, institutionnels et permettrait à ces personnes une écoute et une liaison avec les institutions dont ils pourraient avoir besoin.

Maintenir le contact avec le public de rue

Enfin, les médiateurs observent une vigilance particulière auprès du public de rue, marginaux ou SDF auprès duquel ils prennent souvent attache et créent du lien afin de veiller à leur suivi tant social que psychologique. Ils travaillent et communiquent étroitement, avec les associations proches de ces publics (Tarmac, Resto du cœur, Secours populaire, etc) Un travail commun est aussi mené avec le pôle accompagnement du CCAS afin de veiller à l'orientation de ce public et son suivi social notamment en période hivernale.

Chiffres Clés

- 13 médiateurs de proximité
- Environ 550 doléances par an / Près de 80 bagarres évitées à proximité des établissements scolaires chaque année.

POLICE MUNICIPALE

Consolider le pôle Sécurité composé de la Police municipale, des ASVP, de la Brigade verte et des placiers



Valoriser la proximité avec les habitants

Présence renforcée sur le terrain pour un meilleur traitement des doléances et un meilleur traitement de la tranquillité publique. Pour ce faire, il est prévu de recruter des effectifs supplémentaires pour monter à 40 policiers municipaux d'ici la fin du mandat.

Recruter un directeur de Police municipale

Le recrutement d'un directeur de Police municipale permettra de renforcer l'encadrement dans la nouvelle organisation qui vise à mettre en œuvre les nouvelles prérogatives inscrites dans la loi de sécurité globale.

Réfléchir à l'aménagement des horaires

4 objectifs pour permettre une meilleure couverture du territoire :

- assurer une présence le dimanche pour les marchés,
- renforcer l'activité jusqu'à 23h le jeudi, vendredi, samedi et veilles de jour férié,
- augmenter les patrouilles le samedi après-midi,
- sécuriser les manifestations organisées par la Ville du Mans

Étude d'opportunité d'une brigade cynophile

Une réflexion va être menée pour évaluer la pertinence de créer une brigade cynophile qui permettrait d'apporter un soutien aux équipages dans le cadre de leurs interventions et d'assurer leur sécurité.

Équipement :

Mise en place d'un dispositif de géo localisation pour assurer la sécurité des agents

Il s'agit d'un dispositif qui permet de mettre en œuvre l'ensemble des positions des équipages.

Il a pour but de faire intervenir rapidement l'équipage le plus proche de la situation constatée ou signalée et d'ainsi regrouper les « forces » pour pouvoir agir plus efficacement et en toute sécurité.

Ce dispositif permet également de veiller à une meilleure couverture des effectifs sur le territoire.

Mise en place de lien pour l'accès aux nouveaux fichiers

Fichiers des objets et véhicules volés (FOVeS) : ces nouveaux fichiers ont pour finalité de faciliter la découverte et la restitution des véhicules et objets volés.

Système d'immatriculation des véhicules (SIV) : ce fichier a pour objet la gestion de toutes les pièces et toutes les opérations administratives liées au droit de circuler des véhicules sur la voie publique.

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DES CAMÉRAS

Consolidation par une convention de partenariat avec la Police nationale notamment dans le cadre des extractions (300/an). La poursuite de l'implantation des caméras a pour objectif d'assurer une meilleure couverture du territoire communal et de prévenir des difficultés de circulation ainsi que des phénomènes de délinquance.

AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP)

Renforcer la couverture géographique pour une meilleure lutte contre le stationnement gênant et assurer une meilleure gestion du recouvrement des forfaits post stationnement (FPS) et des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO). Par leur action, ils participent quotidiennement à la tranquillité publique.

BRIGADE VERTE



Créée en juillet 2019, la Brigade verte a, dans un premier temps, eu une mission de médiation et d'information auprès des habitants mais également auprès des bailleurs sociaux, des syndicats et des commerçants.

Depuis juin 2021, le passage de la Brigade verte a été renforcé sur l'ensemble du territoire de la collectivité pour lutter contre les dépôts sauvages qui sont souvent une atteinte à l'hygiène, la santé des habitants et la salubrité publique. Lorsque la pédagogie n'est plus possible, les agents verbalisent les habitants qui déposent leurs poubelles sans tenir compte des jours de collecte ou qui parfois se laissent aller à des dépôts sauvages.

La Brigade verte travaille en transversalité avec le service Propreté de Le Mans Métropole. Elle intervient également auprès des bailleurs sociaux dans le cadre d'échanges réguliers pour favoriser le tri sélectif et l'usage des dépôts enterrés.

RENFORCER LES DISPOSITIFS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE PAR LE GARDIENNAGE PRIVÉ

La Ville du Mans organise différents évènements festifs nécessitant souvent un renfort de personnel. Pour ce faire, le service Prévention Sécurité fait appel à un prestataire privé : Fête de la musique, Parade des 24h, Marché de Noël, Forum jeunes, Foires aux oignons, etc.

Les dispositions liées à la situation sanitaire imposent depuis mai 2021, un contrôle des passes sanitaires aux entrées de ces différents évènements. Ces effectifs complémentaires permettent de pouvoir réaliser la prestation.

Chiffres Clés

- 30 policiers municipaux
- 25 ASVP (Stationnement + Brigade verte)
- 6 opérateurs vidéosurveillance

NATURE EN VILLE ET VÉGÉTALISATION

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Le budget de fonctionnement pour 2022 au titre de la mise en valeur du patrimoine Nature dans la ville est de 7,253 M€. L'investissement est proposé à hauteur de 2,003 M€.

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel	5,759 M€	Remboursement de charges (personnel)	0,497 M€
Dépenses d'entretien et de fonctionnement courant	1,494 M€	Divers	0,010 M€
	<u>7,253 M€</u>		<u>0,507 M€</u>

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
BUDPAR-AMENAGEMENT DU PARC DU GUE DE MAULNY	QUARTIER SUD-OUEST	35 000,00
PARCS ET SQUARES - QUARTIER SUD EST	QUARTIER SUD-EST	40 000,00
PARCS ET SQUARES - QUARTIER OUEST	QUARTIER OUEST	5 000,00
CENTRE HORTICOLE MUNICIPAL	QUARTIER OUEST	282 000,00
BUDPAR-PLANTATIONS ROND-POINT DE DEGRE	QUARTIER NORD-OUEST	10 000,00
BUDPAR-AMENAGEMENT ESPACE SPORTIF LA MADELEINE	QUARTIER NORD EST	25 000,00
QUARTIER BORDS DE L'HUISNE	QUARTIER EST	3 500,00
PARCS ET SQUARES - QUARTIER COEUR DE VILLE	QUARTIER COEUR DE VILLE	90 000,00
BUDPAR-RENOVATION SQUARE BOLLEE ET RESTAURATION STATUE	QUARTIER COEUR DE VILLE	20 000,00
JARDINS FAMILIAUX	LE MANS - TOUS QUARTIERS	10 000,00
FONTAINES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	15 000,00
MATERIELS ESPACES VERTS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	138 000,00
ESPACES VERTS - ACQUISITIONS FONCIERES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	5 000,00
DNP - PARCS ET SQUARES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	280 500,00
REMPLACEMENT D'ARBRES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	100 000,00
BUDPAR-CREATION JARDIN PARTAGE ET RENOVATION FACADE SEC. POP	LE MANS - TOUS QUARTIERS	10 000,00
BUDPAR-PLANTATION DE PLANTES MELLIFERES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	3 000,00
BUDPAR-INSTALLATION NICOIRS A OISEAUX	LE MANS - TOUS QUARTIERS	2 000,00
BUDPAR-INSTALLATION NICOIRS A CHAUVE-SOURIS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	5 000,00
	Total Opérations Annuelles :	1 079 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
PARC BOISE ROBERT MANCEAU - REQUALIFICATION DU SITE	QUARTIER SUD	200 000,00
PARC A FOURRAGE - REQUALIFICATION	QUARTIER SUD	59 000,00
CENTRE HORTICOLE - REAMENAGEMENT	QUARTIER OUEST	30 000,00
PARC DE VERDIGNE - REQUALIFICATION	QUARTIER NORD EST	300 000,00
PARC BANJAN - REQUALIFICATION DU SITE	QUARTIER NORD EST	105 000,00
JARDIN DES PLANTES	QUARTIER COEUR DE VILLE	10 000,00
SQUARE DES TANNERIES - REPRISE DES PERRES	QUARTIER COEUR DE VILLE	20 000,00
VEGETALISATION PLACE DE LA REPUBLIQUE	QUARTIER COEUR DE VILLE	100 000,00
ACQUISITION D'UN SIG ESPACES VERTS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	100 000,00
Total Opérations Individuelles :		924 000,00

Total de l'axe : NATURE EN VILLE ET VÉGÉTALISATION 2 003 000,00

En 2022, les actions et réalisations en faveur de la nature en ville viseront tout à la fois à :

- valoriser le patrimoine existant,
- renforcer et préserver la biodiversité végétale et animale.

Le premier axe se traduira par la restauration de plusieurs grands parcs et espaces végétalisés bien connus et appréciés de la population mancelle, le maintien en bon état de l'ensemble des sites gérés par la Ville et la réparation des équipements associés (mobilier, aires de jeux, clôtures...). L'accessibilité pour tous, et notamment celle des personnes à mobilité réduite, demeure un point de vigilance dans l'aménagement et l'entretien des lieux.

Le second axe viendra compléter cette première orientation. Ainsi, un soin particulier sera apporté au patrimoine arboré au travers des aménagements réalisés, mais également par le renouvellement des arbres d'alignement et la replantation dans les espaces de la ville, des arbres issus du jardin éphémère de la place de la République, reconduit pour une troisième édition pendant la période estivale. Enfin, des actions visant à préserver le patrimoine faunistique seront menées à bien.

VALORISER LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE

Créer et rénover

L'aménagement de l'espace au pied du chevet de la Cathédrale a conduit au lancement d'une consultation pour la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage chargé d'élaborer le programme technique et fonctionnel couvrant les volets architecturaux, paysagers, scénographiques, de médiation et de mise en lumière de l'extérieur de la cathédrale et des jardins.

En complément, une médiation patrimoniale est mise en œuvre afin de faire connaître et faire vivre le site. Des carrés d'initiation aux fouilles archéologiques seront ainsi réalisés pour sensibiliser le public lors de visites guidées et d'ateliers d'animation.

La dernière phase d'aménagement du Jardin des Plantes, portant sur la restauration de l'entrée rue Prémartine et de la Fougeraie, ainsi que la rénovation complète du jardin d'enfants, sera étudiée en 2022 en vue de la définition du programme de restauration qui fera l'objet d'un examen par la Commission nationale des sites. En parallèle, la Ville va engager une démarche de labellisation « jardin remarquable » auprès du Ministère de la Culture.

La rénovation et le renforcement des plantations du Parc-à-Fourrage seront entrepris. Au préalable, il est nécessaire de réaliser un diagnostic des sols et une expertise des végétaux. Dans l'immédiat, la remise en état des projecteurs permettra de mettre en valeur les arbres et ponctuer les cheminements.

La rénovation du parc de Verdigné, commencée en 2020 avec la création de deux places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite et la requalification de l'entrée commune au parc et à la maison de quartier, se poursuit en 2022 avec le traitement des trois autres entrées et de l'aire de jeux, ainsi que la rénovation des allées et de l'éclairage.



La concertation préalable à l'engagement de la requalification du parc du Gué-de-Maulny, très fréquenté par la population mancelle, est en cours avec l'accompagnement d'un prestataire. Cette démarche participative doit permettre d'établir le programme d'aménagement conciliant les besoins (zone d'expansion de crues), les attentes (pratiques sportives, manifestations culturelles) et la préservation de la biodiversité (frayères à poissons, ripisylve...).

Entretien et réparer

Parallèlement à l'aménagement ou à la rénovation des sites, l'entretien courant des lieux (tonte, taille, débroussaillage, désherbage...) est un corollaire indispensable pour la mise à disposition du public d'espaces de qualité.

De même, l'évolution des usages et la fréquentation accrue des sites ont conduit la Ville à mettre en place des collectes supplémentaires de déchets par le biais d'un prestataire extérieur qui intervient durant les fins de semaine et jours fériés.

Par ailleurs, les espaces d'accompagnement et équipements présents dans les parcs et jardins font l'objet d'une attention particulière pour le confort et la sécurité des usagers : remise en état des allées dégradées, interventions sur les aires de jeux (remplacement de sols amortissants et de pièces usagées), accessibilité des espaces aux personnes à mobilité réduite, réparation ou remplacement de clôtures, équipements des jardins familiaux...

Enfin, l'accent sera mis sur le renouvellement du mobilier urbain dans quelques espaces majeurs de la ville. Ainsi, le remplacement et l'ajout de mobilier d'assise seront mis en œuvre place de la République. Les bancs et corbeilles seront remplacés au niveau des Quinconces des Jacobins, de même que les corbeilles sur l'ensemble de la plaine des Glonnières. Des crédits provisionnels sont disponibles pour des interventions ponctuelles sur d'autres sites selon les nécessités.

RENFORCER ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Le patrimoine végétal

L'accent sera mis sur la mise en valeur des espaces boisés et végétalisés avec tout d'abord la poursuite des travaux de réaménagement du parc boisé Robert-Manceau, engagés en 2021 avec la requalification de deux entrées et qui se poursuivront en 2022 avec la requalification de l'entrée principale, de l'allée et de l'aire de jeux. En outre, les caractéristiques de ce site en font un espace idéal pour valoriser des pratiques de gestion vertueuses et adaptées au milieu des pinèdes et des landes.

Le renouvellement du boisement du parc Banjan doit être mis à l'étude, accompagné d'une rénovation des espaces. Une première étape va consister en l'abattage et replantation d'arbres dans le cadre

de la création d'un verger. Quelques travaux d'amélioration et de mise en sécurité seront réalisés (reprise de la main courante, du belvédère et des allées) en attendant le réaménagement global.



Le jardin éphémère de la place de la République, espace central du cœur de ville, sera reconduit pour une troisième édition. Cette installation, mise en œuvre pendant tout l'été et très appréciée des Manceaux, allie détente et sensibilisation à la diversité végétale. Elle combine des espaces végétalisés, des brumisateurs et du mobilier pour s'asseoir et déjeuner, avec des espaces ombragés. L'ensemble des végétaux, notamment les arbres de haute tige, seront ensuite plantés dans les espaces verts de la Ville.

Le développement de la végétalisation de la ville va se poursuivre avec les plantations de pied de façade par les habitants, opération initiée et soutenue par la Collectivité.

En parallèle, le renouvellement régulier des alignements d'arbres vieillissants se poursuivra. Une attention particulière sera portée sur les essences de remplacement, de façon à éviter les espèces allergènes ou inadaptées au milieu urbain.

Enfin, l'entretien de ce patrimoine est un corollaire indispensable aux opérations de plantation et de remplacement, et doit s'accélérer par la mise en place d'un programme renforcé d'élagage des arbres.

Le patrimoine faunistique

Pour continuer à valoriser la biodiversité, des nichoirs à oiseaux et à chauve-souris seront installés dans le cadre des actions relevant du budget participatif. Il est également prévu la plantation de végétaux mellifères, cette action s'inscrivant dans la continuité de l'installation de ruches au cours des saisons écoulées.

Par ailleurs, en complément de la réflexion menée sur le déploiement de la gestion différenciée, des moyens de gestion alternatifs sont envisagés. C'est notamment le cas de l'éco-pâturage qui permet une diminution de l'empreinte carbone et favorise la biodiversité par une gestion plus douce de l'environnement. Une consultation sera lancée en 2022 en vue de confier une prestation complète à un intervenant extérieur. Cette prestation comprendra la mise à disposition et le suivi sanitaire d'un troupeau ainsi que l'installation de tous les équipements nécessaires (clôtures, abris, système d'approvisionnement en eau...). Une première expérimentation sera menée sur le site du Ribay avant de l'étendre à d'autres espaces.



URBANISME-FONCIER

DONNÉES BUDGÉTAIRES

En matière d'urbanisme foncier, le budget de l'exercice 2022 s'élève à 1,911 M€ en fonctionnement.

Les recettes ressortent à 3,043 M€, elles comprennent le loyer versé par les Quinconces l'Espal au titre de la mise à disposition des biens suite au changement de statut intervenu au 01/07/2021

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Locations immobilières et charges de copropriétés	0,739 M€	Revenus des immeubles (loyers + remboursements de frais)	1,843 M€
		dont :	
		<i>EPCC Les Quinconces</i>	
Taxes foncières supportées par la Ville	0,560 M€	<i>L'Espal :</i>	0,696 M€
		<i>Cinéma Pathé :</i>	0,550 M€
		<i>Parking des Quinconces :</i>	0,050 M€
		<i>Cité du Cirque :</i>	0,093 M€
Frais de personnel	0,612 M€	<i>Mapad Jean-Jaurès :</i>	0,093 M€
		<i>Revenus de l'ensemble des autres immeubles :</i>	0,261 M€
		Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	1,200 M€
	1,911 M€		3,043 M€

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
CLOTURE DE ZAC	QUARTIER SUD-OUEST	5 000,00
ACQUISITIONS FONCIERES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	50 000,00
	Total Opérations Annuelles :	55 000,00

Total de l'axe : URBANISME-FONCIER 55 000,00

Pour 2022, différentes études seront engagées pour mettre en œuvre les orientations définies et poursuivre le renouvellement de la ville. Une réflexion sera également portée sur les aspects fonciers afin de définir un plan de stratégie foncière. Enfin, différentes actions seront menées sur le thème du « patrimoine » avec notamment le lancement de la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de la cité Plantagenêt ou la mise en œuvre d'une charte de qualité architecturale.

DES ÉTUDES URBAINES POUR POURSUIVRE LE RENOUVELLEMENT DE LA VILLE

Le projet partenarial d'aménagement sur les sites Etamat

Dans le cadre d'un Projet partenarial d'aménagement qui a été signé avec l'État, 3 volets d'études ont été engagés en 2021 sur les emprises militaires de l'Etamat libérées par le Ministère de la Défense, avenue Bollée (centre-ville) et avenue Félix-Geneslay (Zone Industrielle Sud).



Ces études vont se poursuivre sur 2022. Elles ont pour objectif de définir un projet d'aménagement à vocation résidentielle sur le secteur centre-ville et à vocation économique à proximité de grands équipements et à la jonction d'infrastructures routières sur le secteur Sud. Ces opérations intégreront toutes les questions liées au développement durable et à la transition énergétique. Un volet concertation et urbanisme transitoire est également prévu afin de partager et nourrir la réflexion. La durée de ces études est estimée à environ 18 mois.

Le plan guide du centre ville

Une étude urbaine et de programmation sera menée sur le centre-ville du Mans afin de définir une stratégie urbaine globale qui intégrera les enjeux de la ville durable, qu'ils soient urbains, paysagers, ou environnementaux. Cette vision transversale permettra d'aboutir à un plan guide qui servira de fil directeur pour la mise en œuvre des projets prévus pour renouveler et redynamiser le cœur de l'agglomération.

En complément des actions prévues sur le cœur de ville marchand, la réflexion sera menée sur 3 thèmes principaux : « la rivière » comme axe structurant qui doit être révélé aux habitants, « les franges du cœur de ville marchand » et leurs rôles dans la dynamique du centre-ville et une dernière approche sur « le centre ville comme un des quartiers de la ville » afin de réinterroger son fonctionnement et ses équipements aux services de ses habitants. Ce projet comprendra également un volet concertation.

La finalisation du secteur Novaxud

La ville du Mans dispose encore d'un potentiel important, plus de 2,5 hectares, au sud de la gare sur le secteur Novaxud. Cette emprise foncière libérée suite au transfert du Centre hospitalier spécialisé a accueilli jusqu'à aujourd'hui principalement des activités tertiaires. Une vocation plus mixte est envisagée sur le foncier encore disponible avec notamment des locaux liés à l'enseignement supérieur, des logements et éventuellement des équipements. Afin de définir plus précisément ce programme et les orientations d'aménagement de ce futur quartier (desserte, typologies bâties, espaces publics...), il est envisagé de réaliser une étude urbaine et de programmation.

Le site Engie : définition d'un nouveau quartier

L'emprise foncière propriété d'Engie, boulevard Anatole-France est destinée à accueillir un nouveau quartier. Le projet, porté par Aire nouvelle en lien avec la ville, est de faire de ce site un lieu de renouveau et d'innovation. La programmation envisagée porte essentiellement sur de l'habitat collectif mais elle pourra comprendre également des équipements.

Renouvellement des Halles : création d'un pôle d'attractivité

Les Halles, situées rue Barbier représentent une friche urbaine importante dans une partie du centre-ville en plein renouveau avec notamment l'opération de la Visitation. Elles constituent une opportunité exceptionnelle pour poursuivre la revitalisation du cœur de ville. L'objectif est de développer un projet architectural ambitieux, visant à retrouver un rez-de-chaussée attractif avec des activités d'animation commerciales ou de restauration qui seront mises en valeur avec le réaménagement de l'espace public, augmenter et repositionner les fonctions de logements, de bureaux et éventuellement d'équipement, renforcer la présence du végétal, améliorer les espaces extérieurs existants notamment pour la crèche et enfin exploiter les toitures pour profiter de la vue et de la présence de la rivière toute proche.

UNE STRATEGIE FONCIERE POUR PLUS D'EFFICACITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Afin d'envisager une vision stratégique du développement urbain tout en intégrant les enjeux relatifs aux contraintes environnementales, une réflexion sera engagée en 2022 pour la mise en œuvre d'une stratégie foncière. Les enjeux sont multiples. Il s'agit d'optimiser l'espace, d'accompagner le développement des projets publics ou privés, d'articuler le temps long de la maîtrise foncière et le temps plus court des projets. Il s'agit également d'un outil qui permet d'arbitrer sur les modes de faire (appel à projets, opération privée...).

DES ACTIONS SUR LE PATRIMOINE

La révision du PSMV

Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du secteur sauvegardé du Mans est un document très ancien, approuvé par décret en Conseil d'État le 20 mai 1974. Il est aujourd'hui nécessaire de le réviser en raison de l'évolution du cadre juridique, de l'obsolescence des règles qui le composent et de l'absence d'une véritable étude historique et typologique des formes urbaines et de l'architecture des bâtiments. Il est également envisagé une modification de son périmètre afin d'y inclure des structures urbaines bâties intéressantes situées plus à l'Est. Cette révision sera menée en concertation avec l'État et notamment l'architecte des Bâtiments de France.

Des outils pour accompagner les projets des habitants

Afin de préserver les caractéristiques du patrimoine local, tout en offrant des possibilités d'évolution aux habitations, le Plu communautaire intègre pour Le Mans des cahiers de connaissances par typologie architecturale (maisons de ville, villas, maisons bourgeoises, belles demeures, logements collectifs) et des préconisations pour chaque type en termes de ravalement/isolation, traitement des toitures, extension, surélévation, percements d'ouvertures... Pour accompagner les habitants dans la conception de leurs projets des documents de communication sont élaborés par typologie d'habitat. Une première brochure a déjà été réalisée sur les Mancelles et leurs possibilités d'extension, de surélévation, d'isolation. Une nouvelle brochure est en cours de rédaction sur les maisons Leroy-Haricot. Une réflexion doit également être portée sur le renforcement des actions de consultance architecturale.

Une charte de la qualité architecturale

La charte de qualité architecturale a pour but de construire un référentiel commun autour d'ambitions urbaines et architecturales pour les projets sur la ville du Mans. Cela permettra d'établir des références sur lesquelles les projets pourront être négociés et adaptés en fonction des contraintes qui s'imposeront à chacun d'entre eux. Les aspects architecturaux ou encore méthodologiques (négociation des projets, concertation...) auront vocation à intégrer une telle charte. Un travail participatif à mener avec les acteurs de l'acte de production ou de renouvellement de la ville...

LES MISSIONS DU SERVICE URBANISME

Dans le cadre de ses missions, le pôle droit des sols/ERP du service Urbanisme-Foncier instruit pour le compte de la Ville du Mans l'ensemble des autorisations d'urbanisme.

Cette activité représente par an environ :

2 000 autorisations (déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager),

6 000 certificats d'urbanisme,

150 autorisations/déclarations liées aux enseignes et publicité,

300 autorisations de travaux,

300 visites de la commission de sécurité.

Le pôle foncier du service Urbanisme-Foncier instruit également sur la ville du Mans environ 2 400 déclarations d'intention d'aliéner chaque année. Il a également en gestion une vingtaine de copropriétés, gère environ 250 dossiers par an liés au patrimoine de la collectivité et réalise en moyenne 600 opérations foncières.

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE

LA REDYNAMISATION COMMERCIALE DU CENTRE VILLE DU MANS

Instance partenariale d'échange, de réflexion, de recherche de consensus pour la mise en œuvre des outils et des actions en faveur de la redynamisation commerciale du centre ville, le comité de gouvernance a été réactivé fin 2020.

Les partenaires locaux qui le composent, élus de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole, représentants des chambres consulaires et des associations de commerçants du centre ville, du conseil de quartier centre mais aussi du Département et de la Région, ont œuvré pour la mise en place de deux outils majeurs :

- la création d'un Office de commerce et de l'artisanat, sous statut associatif,
- le recrutement d'un manager de centre ville par l'Office de commerce et de l'artisanat.

L'Office de commerce et de l'artisanat du Mans : l'OCA Le Mans

L'OCA Le Mans a été créé en août 2021.

C'est une association loi 1901 qui réunit les collectivités et acteurs locaux du commerce autour d'un même objet : *développer et promouvoir le commerce et l'artisanat du centre-ville du Mans ainsi que leurs infrastructures, fédérer les acteurs publics et privés du territoire.*

Aujourd'hui le financement de l'OCA est assuré par Le Mans Métropole, la Chambre des métiers et de l'artisanat ainsi que la Chambre de commerce et de l'industrie.

Le manager de centre ville

Les membres de l'OCA ont souhaité définir un profil de développeur plutôt que d'animateur, pour ce poste à la fois stratégique et opérationnel.

Recruté par l'OCA début septembre 2021, le manager a pris son poste à la fin du même mois. Il exercera prioritairement les missions suivantes :

- fédérer les acteurs du centre ville,
- gérer l'activité de l'OCA et assurer le financement de son programme d'actions,
- mettre en œuvre le plan d'actions relatif au volet immobilier du projet de redynamisation commerciale (lutte contre la vacance commerciale),
- prospecter de nouvelles enseignes pour développer et diversifier l'offre,
- développer l'offre marketing du centre ville,
- développer des partenariats financiers publics ou privés.

Le manager fera valider son programme d'actions lors de l'assemblée générale de l'OCA qui se tiendra en janvier 2022.

Afin de contribuer au budget de l'OCA Le Mans, et notamment au financement du poste de manager de centre ville, **une subvention de 50 000€** est inscrite au budget de Le Mans Métropole.

LA CRÉATION D'UNE FONCIÈRE DE REDYNAMISATION COMMERCIALE

Un nouvel outil au service de l'activité commerciale

Venant compléter les actions de l'OCA et du manager de centre ville, une foncière de redynamisation commerciale sera opérationnelle dès le début de l'année 2022.

Un partenariat entre Le Mans Métropole, Cénovia et la Banque des territoires a permis d'aboutir à la constitution de cet outil de lutte contre la vacance commerciale.

Sous forme de SAS, avec Cénovia pour actionnaire majoritaire, la foncière aura vocation à acquérir, restructurer et mettre en exploitation des actifs commerciaux stratégiques, dégradés et/ou vacants pour redonner de l'attractivité commerciale dans le centre ville du Mans ou certains quartiers Politique de la ville. Elle pourra aussi accompagner la reconversion de cellules vers d'autres activités (services, bureaux, logements...) sur les secteurs qui ne sont plus voués au commerce.

Les premières acquisitions de la foncière seront réalisées dans le courant de l'année 2022.

UN NOUVEAU PRESTATAIRE POUR LA GESTION DU MARCHÉ DE NOËL



End Event, nouveau prestataire pour la gestion du marché de Noël, a rassemblé une cinquantaine de chalets en mettant en avant davantage les commerçants, les artisans locaux et les produits du terroir.

End Event dispose désormais de trois années pleines pour mettre en œuvre son savoir-faire, prospecter des commerces originaux et de qualité et développer l'esprit de Noël au cœur de la ville.

ZOOM

Crise sanitaire – le soutien de Le Mans Métropole aux activités commerciales

Comme en 2020, Le Mans Métropole a maintenu son soutien aux commerçants concernés par les taxes de voirie pendant la totalité de l'année 2021. Ainsi, ces commerçants ont été exonérés des droits de terrasses et étalages ainsi que des droits d'enseignes débordant sur le domaine public.

LE PATRIMOINE ET L'ÉQUIPEMENT

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Le budget 2022 concernant les patrimoines bâti et roulant s'élève globalement à 9 M€ en fonctionnement dont près de 70% est consacré aux dépenses d'énergie et de fluides

Sart - Performance énergétique	6,256 M€
<i>dont :</i> Électricité	2,784 M€
Gaz	1,836 M€
Chauffage Urbain	0,604 M€
Autres fluides (eau, assainissement, ...)	0,893 M€
Autres dépenses	0,139 M€
Sart - Entretien	2,242 M€
<i>dont :</i> Maintenance essentiellement corrective	0,570 M€
Entretien bâtiments publics	0,572 M€
Fournitures	0,480 M€
Contrats de prestations de services et autres services extérieurs	0,225 M€
Autres dépenses (honoraires, locations, entretien divers...)	0,395 M€
Sart - Auto	0,510 M€
<i>dont :</i> Entretien du matériel roulant	0,052 M€
Fournitures	0,119 M€
Taxes et impôts sur véhicules roulants	0,010 M€
Remboursement carburant à LMM	0,285 M€
Services extérieurs et autres dépenses	0,044 M€
Total	9,008 M€

Le budget investissement s'établit globalement à 24,322 M€. Les différentes opérations sont réparties dans les politiques publiques et présentées au sein des fiches de présentation spécifiques. Les investissements liés au patrimoine non ventilé figurent dans la liste ci après :

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
CIMETIERE SUD	QUARTIER SUD	238 000,00
CIMETIERE DE L'OUEST	QUARTIER NORD-OUEST	262 000,00
HOTEL DE VILLE	QUARTIER COEUR DE VILLE	163 000,00
INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	532 100,00
SECURITE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	235 000,00
INTERVENTIONS SUR BATIMENTS DIVERS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	1 077 800,00
EQUIPEMENT TOUS SERVICES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	573 200,00
VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	391 400,00
FETES ET CEREMONIES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	135 500,00
CIMETIERES REPRISES DE SEPULTURES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	200 000,00
VEHICULES UTILITAIRES ET PL	LE MANS - TOUS QUARTIERS	1 202 000,00
CIMETIERES - MATERIEL	LE MANS - TOUS QUARTIERS	9 000,00
RENOVATION PLAN LUMIERE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	25 000,00
DNP - CIMETIERES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	4 000,00
MATERIEL ERGONOMIQUE TOUS SERVICES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	10 000,00
IMPLANTATION BORNES ELECTRIQUES VEHICULES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	50 000,00
GEODETECTION DES RESEAUX	LE MANS - TOUS QUARTIERS	20 000,00
Total Opérations Annuelles :		5 128 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
FETE FORAINE PARKING ROUGE	QUARTIER SUD	10 000,00
BEAULIEU - LOCAUX TECHNIQUES	QUARTIER NORD-OUEST	20 000,00
MAINE 2000 - SECURITE INCENDIE	QUARTIER COEUR DE VILLE	50 000,00
REPRISES TECHNIQUES CONCESSIONS PERPETUELLES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	100 000,00
BORNES INFORMATION CIMETIERES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	51 000,00
RENOUVELLEMENT SUITE BUREAUTIQUE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	793 800,00
INSTALLATION DE CHAUDIERE HYDROGENE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	10 000,00
CHAUFFAGE - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	200 000,00
Total Opérations Individuelles :		1 234 800,00

Total de l'axe : LE PATRIMOINE ET L'ÉQUIPEMENT 6 362 800,00

FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement consacré à l'entretien et à l'exploitation des bâtiments et des véhicules municipaux en 2022 porte sur la somme de 9,1 M€ environ, soit un budget à la hausse de près de 9 % par rapport au budget primitif 2021 (+ 743 000 €).

Cette hausse est liée principalement à l'évolution des dépenses attendues sur les fluides (+ 703 000 €)

- Électricité (2019-2022) + 21 %
- Gaz (2019-2022) +11,5%
- Eau : + 3,5 %

- Chauffage Urbain (2019-2022) + 76 % lié à l'évolution du nombre de sites raccordés (+ 40 %) et à l'augmentation du mixte garanti des énergies (+ 36 %).
- Remboursement des carburants à Le Mans Métropole (+ 45 000 €)

La mise en œuvre du programme d'analyse de la qualité de l'air (140 000 €) dans les bâtiments scolaires est réinscrite.

INVESTISSEMENT

Patrimoine BATI

Le montant total de la provision attachée aux opérations non programmées s'élève à 1,498 M€ (BP 2021 : 1,7 M€).

L'enveloppe financière consacrée aux opérations programmées porte sur 21,040 M€ soit un niveau d'investissement supérieur à 2021 (BP 2021 : 18 M€).

Elle se répartit comme suit :

- 0,631 M€ pour les travaux relevant de l'agenda d'accessibilité programmé des établissements recevant du public pour les personnes en situation de handicap (engagement de la Ville du Mans par délibération du 12 novembre 2015) soit 3 % de l'enveloppe financière.
- 7,057 M€ pour des opérations permettant d'assurer la pérennité (clos-couvert) ou la sécurité des bâtiments (systèmes de sécurité incendie...) soit 33,54 % de l'enveloppe financière (dont 4,5 M€ consacrés aux bâtiments scolaires).
- 3,204 M€ consacrés à des opérations nouvelles développées dans les axes de politiques publiques soit 15,23 % de l'enveloppe financière.
- 10,148 M€ pour la poursuite d'opérations de construction ou de rénovation déjà enclenchées, soit 48,23 % de l'enveloppe financière.

Quatre poursuites d'opérations représentent 37,07 % des crédits inscrits (7,8 M€) :

- Cité du cirque : construction d'un chapiteau permanent
- Centre aquatique les Atlantides : Installations photovoltaïques pour de l'autoconsommation
- Complexe sportif Coubertin : Rénovation complète
- Gymnase Briqueterie : Reconstruction

Sur l'ensemble de ces projets, la part des travaux permettant d'améliorer la performance énergétique du bâti et conduisant à faire des économies de fonctionnement s'élève à 6,4 M€.

ILLUSTRATIONS :

Atlantides

Installation de 5 générateurs photovoltaïques destinés à l'autoconsommation, permettant de générer des économies de fonctionnement, réduire les émissions carbone et améliorer le confort des usagers notamment par la création de zones d'ombrage. La production représentant 22% des besoins du site.





Reconstruction du gymnase de la Briqueterie

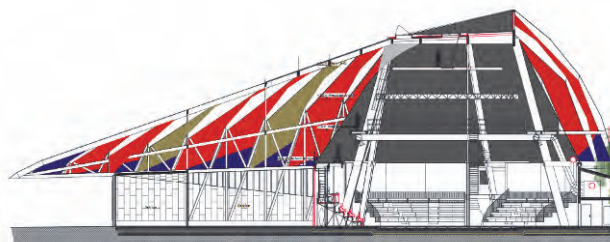
Construction d'un complexe sportif, conçu au niveau E3/C1 de la démarche E+C- dont la surface sera portée au double de l'ancien gymnase soit 2 095 m². La production de chauffage et d'eau chaude sera assurée par les systèmes de géothermie sur sondes et sous chaussée.

- salle omnisports avec tribune fixe
- espace dojo
- salle d'escalade

Chapiteau cité du cirque

Implanté sur l'ancienne pataugeoire, le chapiteau permanent sera vitré et recouvert d'un chapiteau coloré.

Il sera chauffé par le sol et alimenté par le réseau de chaleur et un système de géothermie permettra de réaliser du rafraîchissement.



Rénovation globale du complexe sportif Coubertin

Construit en 1966 et composé d'une piscine et d'un gymnase, cet équipement est essentiellement utilisé par les scolaires et des clubs.

La rénovation porte notamment sur :

- L'accessibilité PMR
- La séparation des circulations et le réaménagement des vestiaires
- La récupération de l'énergie des eaux grises, l'isolation thermique par l'extérieur avec l'emploi de matériaux bio-sourcés, la rénovation de l'éclairage (LED).



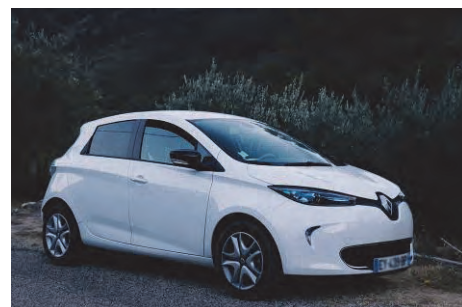
Patrimoine Roulant

L'enveloppe financière de 1,649 M€ porte principalement sur le renouvellement de véhicules et les dotations en direction du service nature en Ville.

Les acquisitions sont dorénavant principalement orientées vers l'achat de véhicules électriques (1,122 M€) ou GNV (0,287 M€)

À titre expérimental, le passage en rétrofit, remplacement d'un moteur thermique par une motorisation électrique, d'un fourgon est également prévu.

Illustrations :



ZOOM

Le Budget 2022 confirme une orientation des projets en faveur de la performance énergétique, sur la lancée des expérimentations depuis 2018.

Au programme dans la continuité des budgets précédents :

- Installation de panneaux photovoltaïques pour assurer la production d'électricité en autoconsommation ou la revente.
- Investissement pour accompagner le changement des éclairages en LED avec un temps de retour sur investissement généralement inférieur à 3 ans.
- Amélioration des performances énergétiques et thermiques du patrimoine existant
- Recours aux matériaux durables pour limiter l'utilisation des ressources
- Achats de véhicules électriques ou GNV

Complété de démarches innovantes :

- Mise en œuvre de la technologie de géothermie sous chaussée pour le gymnase de la Briqueterie
- Photovoltaïque en autoconsommation aux Atlantides
- Rétrofit sur fourgon thermique

De plus, nous continuons les opérations suivantes en faveur de la maîtrise de nos consommations :

- Audits énergétiques en vue de l'élaboration d'un plan de stratégie patrimoniale.
- Remplacement du système de Gestion Technique Centralisée pour augmenter le nombre de bâtiments télé gérés et installation de sondes pour récupérer les données de consommation.
- Mise en œuvre d'un PPI chaufferie, remplacement progressif du parc par des équipements plus performants.
- Acquisition d'un outil de suivi des consommations énergétiques et des coûts liés.

PRODUCTION DE REPAS

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Le budget consacré à la production de repas s'établit à 6,786 M€ pour le fonctionnement dont 50,7% sont consacrés à l'achat de denrées alimentaires

En investissement, des travaux à la cuisine centrale sont prévus à hauteur de 0,620 M€.

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Achats de denrées alimentaires	3,440 M€	Vente de repas principalement au CCAS	2,284 M€
Frais personnel	2,930 M€	(la recette de restauration scolaire qui s'élève à 3,200 M€ est imputée sur le budget du service éducation)	
Dépenses diverses (barquettes, produits d'entretien ...)	0,416 M€		
	6,786 M€		

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
CUISINE CENTRALE	QUARTIER SUD-OUEST	620 000,00
	Total Opérations Annuelles :	620 000,00

Total de l'axe : PRODUCTION DES REPAS 620 000,00

LA RESTAURATION COLLECTIVE : EN ROUTE POUR UN NOUVEAU TOURNANT

La restauration collective est aujourd'hui en pleine mutation. Elle doit répondre aux nouvelles attentes en termes de produits de qualité, mais également être plus vertueuse en termes d'utilisation du plastique.

Achat de produits locaux de qualité

Le positionnement de notre collectivité dans une région agricole permet de bénéficier de produits locaux. En effet, le pain, les viandes de porc et de bœuf, la charcuterie, les pommes, certains légumes, certaines glaces, sont sarthois. Les viandes de volaille sont régionales.

Les achats de produits issus de l'agriculture biologique représentent 30 % du total, et ceux labellisés (Label Rouge, Haute Valeur Environnementale...) s'élèvent à 10 %.

Début 2021, la cuisine centrale a obtenu une 2^e fleur avec le « Pays du Mans », en reconnaissance de son engagement à partager les valeurs de la charte « Qualité et Proximité » pour l'utilisation de produits agricoles locaux de qualité.

Sortie du plastique



Pour le portage à domicile, l'utilisation de contenants réutilisables devient obligatoire. Pour la restauration à destination des enfants, l'utilisation de contenants en plastique s'arrêtera au 1^{er} janvier 2025.

Les nouveaux contenants en inox, prévus pour remplacer les contenants actuels, arrivent sur le marché ; des essais sont prévus en 2022 en lien avec le service Éducation et le CCAS.

Ces modifications impacteront de façon très importante nos techniques de fabrication : process de cuisson et de conditionnement.

Une attention particulière sera apportée à l'ergonomie des postes de travail.

La sortie du plastique permettra d'économiser 30 tonnes de plastique.

Chasse au gaspillage

Des actions sont menées pour réduire autant que possible le gaspillage : la connaissance du nombre de convives par des inscriptions précises, les achats effectués au plus juste et réajustés si besoin, la préparation des repas au plus près des besoins. Tout est fait pour limiter le gaspillage.

Les repas non consommés sont donnés à l'association Tarmac qui les distribue à ses bénéficiaires.

Chiffres Clés

En 2021, l'activité d'avant la crise a été retrouvée avec près de 1 800 000 repas fabriqués par an.

LES RESSOURCES HUMAINES ET AUTRES MOYENS TRANSVERSAUX

LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2022
ACTIONS EN FAVEUR DES AGENTS HANDICAPES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	18 000,00
	Total Opérations Annuelles :	18 000,00

Total de l'axe : RESSOURCES HUMAINES 18 000,00

LES RESSOURCES HUMAINES

Le budget prévisionnel global des ressources humaines s'élève à 100,5 M€ brut pour 2022.

Ce montant comprend 16,4 M€ de remboursement de frais de personnel à Le Mans Métropole au titre des services mutualisés. Le Mans Métropole refacture en effet environ 25 % de ses dépenses de personnel à la Ville du Mans, au titre des services support, rattachés à la Communauté urbaine.

Après refacturations croisées entre Le Mans Métropole et la Ville du Mans, la charge nette est de 96,9 M€ soit une évolution de + 3,27 % par rapport au BP 2021 ramenée à + 2,58 % par rapport aux inscriptions budgétaires totales (budget primitif et décisions modificatives cumulés).

Après une année 2020 atypique, marquée par la crise sanitaire et ses conséquences sur les prévisions de recrutements (report de jurys, plus faible recours aux emplois non permanents dans des secteurs tels que le secteur Enfance Jeunesse et Sports, baisse du recrutement des intermittents de spectacle...), il a été observé une reprise de l'activité des services sur l'année 2021 qui se confirmera sur l'année 2022.

UN SERVICE PUBLIC EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Évolution des effectifs permanents depuis 2018

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Agents permanents au 31 décembre	1656	1681	1663	1648
% d'évolution N -1	- 0,7 %	+ 1,5 %	- 1,1 %	- 0,9 %

Depuis plusieurs années, un effort constant a été réalisé par la collectivité pour maîtriser sa masse salariale.

Une baisse des effectifs est constatée sur l'année 2020, s'expliquant notamment par l'augmentation du nombre de départs en retraite, mais également par un report de certains jurys de recrutement qui n'ont pu se tenir sur l'année 2020, en lien avec la crise sanitaire.

L'année 2022 verra la reprise en régie de quatre structures d'accueil de la petite enfance.

Les agents seront intégrés au 1^{er} janvier 2022 dans les effectifs de la Ville du Mans, représentant une masse salariale annuelle estimée à 1 300 000 € charges patronales incluses.

L'une des orientations politiques du mandat actuel est de renforcer les effectifs de la Police municipale. Ainsi, il est envisagé de procéder à des recrutements supplémentaires dans ce cadre d'emploi au cours de l'année 2022.

Au-delà des effectifs, la masse salariale évolue automatiquement sous l'effet des évolutions de carrière, c'est-à-dire les avancements d'échelon et de grade. Cette progression naturelle résumée sous le sigle de GVT (glissement vieillesse et technicité) représente plus de + 1 % de la masse salariale par an. À ceci s'ajoutent diverses mesures nationales que la collectivité doit intégrer.

LES MESURES NATIONALES

Effet report de l'augmentation du SMIC du 1^{er} octobre 2021

Au 1^{er} octobre 2021, le SMIC a augmenté en raison de la hausse de l'inflation. Pour faire face à cette progression et pour éviter que des agents publics ne soient rémunérés en-deçà du SMIC et bénéficient ainsi d'une indemnité différentielle, le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a décidé de relever l'indice minimum de traitement dans la fonction publique, à cette même date.

Cette mesure impacte donc la rémunération des agents titulaires et contractuels qui étaient rémunérés sur un indice majoré inférieur à 340, à savoir :

- les agents de l'échelle C1 qui se trouvent sur les 6 premiers échelons,
- les agents de l'échelle C2 qui se trouvent sur les 4 premiers échelons,
- les agents de maîtrise qui se trouvent sur les 3 premiers échelons.

Par ailleurs, cette mesure impacte les agents horaires et vacataires rémunérés sur la base du SMIC. Leur rémunération horaire passe ainsi de 10,25 € à 10,50 € bruts.

Le coût de cette mesure sur 2022 est estimé à 293 000 €.

Revalorisation des grilles de rémunération des agents de catégorie C

Seraient concernés au 1^{er} janvier 2022, les fonctionnaires et agents contractuels :

- du 2^e au 9^e échelon de l'échelle C1,
- du 1^{er} au 7^e échelon de l'échelle C2,
- du 1^{er} au 2^e échelon de l'échelle C3.

Toutefois, le projet de décret soumis au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale le 21 octobre 2021 visant à revaloriser au 1^{er} janvier 2022 les grilles indiciaires des catégories C a reçu un avis défavorable de la part de quelques organisations syndicales et doit être étudié de nouveau.

Afin de tenir compte de cette mesure dans le budget 2022, son coût a été estimé à 210 000 € (sur la base des projets de grilles présentés au CSFPT).

Bonification d'ancienneté pour les C1 et C2 - Durées d'avancement de grade écourtées

À compter du 1^{er} janvier 2022, tous les fonctionnaires de la catégorie C bénéficieront d'une bonification d'ancienneté d'un an.

Cette bonification interviendra après le reclassement dans la nouvelle carrière, faisant automatiquement gagner un échelon aux agents reclassés dans les sept premiers échelons des grades en C1 et C2 qui durent un an.

Toutefois, cette mesure ne sera pas appliquée aux agents de catégorie C reclassés en B (aides-soignants et auxiliaires de puériculture) à la même date du 1^{er} janvier 2022 dans le cadre du Ségur de la Santé (voir ci-dessous).

Le coût de cette mesure est estimé à 118 000 €.

Reclassement de certaines catégories de la filière médico-sociale

La transposition des dispositions du Ségur de la Santé à la FPT entraîne le reclassement des auxiliaires de puériculture en catégorie B ainsi que la revalorisation des grilles des catégories A relevant de la filière médico-sociale.

Le coût de cette mesure est estimé à 81 000 €.

Les effets de la mise en œuvre de la Loi de Transformation de la Fonction Publique

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG)

L'autre innovation de la loi de transformation de la fonction publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Les lignes directrices de gestion visent à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) qui sera mise en œuvre en 2022.
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis le 1^{er} janvier 2021.
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

La réforme du temps de travail

Le Conseil municipal du 21 octobre 2021 a acté la durée du travail à 1 600 heures (+ 7h journée de solidarité) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cette décision répond à la réglementation en vigueur. C'est également une opportunité pour identifier les enjeux et objectifs stratégiques poursuivis par l'administration, s'inscrire dans une démarche soucieuse de la qualité de vie au travail (QVT) et préserver la qualité du dialogue social entre les différents acteurs et instances de décision, de suivi et/ou de concertation.

Le Protocole d'accord cadre pour la mise en œuvre de l'aménagement et réduction du temps de travail de mars 2001 fera l'objet d'un avenant afin d'intégrer les dispositions en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022. Le dispositif final devra être entériné à l'été 2022.

LA POURSUITE DE LA POLITIQUE SOCIALE DE LA COLLECTIVITÉ

Début 2019, dans le contexte de différents mouvements en faveur du pouvoir d'achat et en réponse aux sollicitations des organisations syndicales locales, Le Mans Métropole, la Ville du Mans et son CCAS ont engagé de manière volontaire des négociations visant à renforcer la politique sociale de la collectivité en faveur de ses agents, qui ont fait l'objet d'un protocole d'accord.

Les mesures inscrites dans ce protocole d'accord de 2019 sont mises en œuvre depuis l'année 2020.

Elles ont pour objectif de renforcer la politique sociale de la collectivité en faveur de ses agents. Elles sont inscrites dans le cadre plus général des orientations des exécutifs locaux en faveur du développement durable, et plus particulièrement de l'incitation aux mobilités douces, et de l'accès à la santé.

Cette politique sociale s'articule, pour cette année, autour de deux mesures :

- L'indemnité kilométrique vélo, poursuivie par le Forfait mobilités durables,
- La prestation sociale complémentaire.

L'indemnité kilométrique vélo

En 2020, 72 agents de la Ville du Mans ont bénéficié du versement de cette indemnité correspondant à leurs trajets effectués sur 2019, et ceci dans la limite de 200 € maximum par agent pour un financement global de 6 718 €.

Depuis 2021, c'est le forfait mobilités durables qui se substitue au dispositif précédent. Le montant de l'indemnité sera également plafonné à 200 € par agent et par année, pour une utilisation du vélo personnel au minimum 100 jours par an. L'impact financier de ce dispositif plus large sera à évaluer en cours d'année.

La participation à la protection sociale complémentaire afin de favoriser l'égal accès à la santé

Dans le cadre de la politique territoriale de santé, il avait été décidé, en 2019, de revaloriser la participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents pour les inciter à opter pour une couverture sociale adaptée.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, la participation de l'employeur pour le financement d'une mutuelle santé labellisée est de 26 €, 18 € ou 9 € bruts par mois selon la rémunération des agents.

Le coût de cette mesure est estimé pour 2022 à 227 000 €.

Une réforme en perspective

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, prise en application de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de « transformation de la fonction publique » et relative à la protection sociale complémentaire fixe les grands principes communs aux trois versants de la fonction publique, concernant les obligations de financement et de participation des employeurs publics à la PSC (santé et prévoyance) de leurs agents titulaires et non-titulaires.

Outre l'extension de la participation à la « santé » à l'ensemble des agents quelque soit le niveau de rémunération, la participation à la « prévoyance » sera obligatoire pour les collectivités territoriales.

Les délais sont fixés au 1^{er} janvier 2025 pour l'obligation de participation à la « prévoyance » et au 1^{er} janvier 2026 pour la participation à la « santé ».

Concernant la prévoyance, l'obligation de participation des employeurs concerne les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès. Un décret apportera des précisions sur le périmètre des garanties.

Concernant la santé, les employeurs auront l'obligation de prendre en charge, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, une partie des frais des agents occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident. Les garanties minimales incluses seront précisées par décret.

Un accompagnement individualisé renforcé des agents

La politique sociale de la collectivité envers ses agents est également renforcée par la mise à disposition d'un secteur « accompagnement social » pluridisciplinaire au sein du pôle Accompagnement individuel de la DRH.

Ce secteur, composé d'une assistante sociale, d'une conseillère en économie sociale et familiale (à 50%) et d'une psychologue clinicienne (1j/semaine) accompagne les agents dans une recherche de solutions pour des problématiques personnelles, familiales, financières ou pour un accompagnement psychologique, notamment dans le cadre des agressions sur le lieu de travail.

VENTILATION DU BUDGET RH 2022 PAR GRANDES MASSES EN EUROS

Dépenses	
Coûts de personnels (masse salariale des agents y compris charges patronales, cotisation CNFPT, capital décès...)	81 457 060
Elus (indemnités, charges patronales, retraite facultative et remboursements de frais de missions et formation...)	1 018 500
Remboursement de la Ville du Mans à Le Mans Métropole et au CCAS pour les charges de personnel	16 513 000
Formation (dont intervenants et hors cotisation CNFPT)	187 000
Œuvres sociales (Subventions COS, ACSAC, Restaurants administratifs et participations employeur SETRAM, restauration, secours exceptionnels COS, PSC, chèques vacances, participation aux frais domicile-travail, forfait mobilité)	1 039 637
Autres charges (frais de missions, indemnités kilométriques ...)	261 900
Total dépenses brutes	100 477 097
Recettes	
Refacturation de la Ville du Mans à Le Mans Métropole et au CCAS pour les charges de personnel	2 790 400
Autres refacturations (SEM Palais des Congrès, Superforma, UMCS, MJC Ronceray...)	615 200
Financement de l'Etat pour les emplois aidés	174 000
Autres recettes et participations dont FIPH	10 010
Total recettes brutes	3 589 610
Solde net	
Dépenses totales - recettes totales	96 887 487

LA COMMUNICATION AUPRÈS DES AGENTS

Budget

Le budget de fonctionnement pour 2022 s'élève à **48 700 €**.

Cette augmentation 2022 est due au recours à une agence externe pour la mise en page du journal suite à la fin des prestations réalisées par le studio graphique interne (18 000 €) et à la fermeture de la presse offset de l'imprimerie communautaire en janvier 2022 (18 000 €).

Parmi les dépenses envisagées en 2022 : création de la nouvelle charte graphique interne en lien avec la Communication externe (provision de 5 000 €) ainsi qu'une provision de 5 000 € dans le cadre de l'évolution de l'intranet qui devient cruciale.

Missions

La Com'interne a pour missions principales :

- d'assurer l'information courante pour les agents de Le Mans Métropole, de la Ville du Mans et du CCAS et de tenir à jour en lien avec les services leurs organigrammes et l'annuaire Tilt
- d'accompagner les projets en lien avec le Conseil en organisation et prospective
- de favoriser la reconnaissance des agents
- d'animer le processus d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants dans la collectivité

5 magazines Syncho (8 pages) et 7 Flash infos (4 pages) / 150 actus traitées dans Tilt

20 vidéos réalisées par le service + 1 film de 8 mn sur le service Propreté

4 Webinaires d'accueil nouveaux agents : 120 participants

5 Visites « Entre nous » (malgré le Covid) pour 280 agents

220 nouveaux agents photographiés pour Tilt, Astre, Gestor

ZOOM

Syncho, un nouveau journal mensuel

Distribué à plus de 5 000 agents chaque mois, il remplace l'ancien trimestriel Ensemble et la feuille mensuelle Flash infos, mais reste distribué avec les bulletins de salaires. Syncho a pour ambition de créer du lien entre les services en mettant en lumière les projets, les actions portés par les équipes. Il apporte aussi chaque mois de l'info pratique sur les mouvements, la réglementation, les droits....



LES MOYENS POUR ACCOMPAGNER LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Fonctionnement

Dépenses

▪ Remboursement à LMM de la médecine de prévention	0,170 M€
▪ Maintenance des défibrillateurs	0,006 M€
▪ Autres dépenses	0,052 M€
▪ Charge nette de personnel	0,202 M€
	0,430 M€

La Ville du Mans a confié à Le Mans Métropole le suivi médical de ses agents. Cette disposition est contractualisée par une convention et la Ville du Mans rembourse chaque année à Le Mans Métropole cette prestation.

À compter du 1^{er} janvier 2022, un nouveau marché « vérifications périodiques » avec groupement de commandes VDM-LMM sera réalisé, se substituant à la convention de refacturation VDM-LMM jusque-là établie.

Suivi médical des agents

Le pôle médecine de prévention du service CPST assure le suivi médical des agents de la Ville du Mans. Un forfait de 100 € par agent est versé à Le Mans Métropole.

- Dépenses : 170 000 €/an

Sécurité des matériels utilisés par les agents et des installations électriques

Plusieurs équipements de travail (engin de levage, de chantiers, compresseurs, etc..) sont soumis réglementairement à des vérifications périodiques. Il en est de même pour les installations électriques des bâtiments de la collectivité.

- Dépenses : 52 000 €/an

Installation de défibrillateurs dans les établissements recevant du public

Conformément à la réglementation en vigueur, des défibrillateurs vont être installés dans les établissements recevant du public de la collectivité.

Pour la Ville du Mans, cet investissement représente une dépense de 287 500 €.

Suivi médical de 1730 agents

Sécurité des équipements et lieux de travail : 439 équipements et 377 bâtiments contrôlés

150 défibrillateurs : 287 500 € d'investissement

LES ACTIONS DU SERVICE ENTRETIEN ET HYGIÈNE DES LOCAUX

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Fonctionnement

	Dépenses
▪ Nettoyage des locaux :	
- Écoles	0,454 M€
- Autres	0,196 M€
▪ Produits d'entretien et d'hygiène	0,143 M€
▪ Autres dépenses	0,078 M€
▪ Charge nette de personnel	7,271 M€
	8,143 M€

Le service Entretien et hygiène des locaux depuis sa création en 2003, s'est engagé dans une démarche d'amélioration des conditions de travail pour les agents en charge de l'entretien des écoles maternelles et élémentaires ainsi que des bâtiments mis à disposition des services de la Ville du Mans.

- Fonctionnement : 50 000€ pour les écoles et 20 000€ pour les bâtiments divers - L'achat de produits d'entretien est orienté vers des produits respectueux de l'environnement et de la santé des agents. La crise sanitaire actuelle nous oblige à intégrer les évolutions ergonomiques par l'achat de petits matériels principalement pour la désinfection.
- Investissement : 20 000€ pour les écoles et 16 000€ pour les bâtiments divers – L'achat du matériel de nettoyage (aspirateur, auto-laveuse, mono-brosse...) intègre les évolutions technologiques afin de mettre à disposition des agents du matériel avec une meilleure ergonomie et adapté au lieu de travail. Une réflexion est également portée sur l'acquisition de matériel à batterie, plus ergonomique et plus maniable.

À noter, la pandémie de Covid-19 nécessite l'achat de produits désinfectants (détergents spécifiques virucides, gel hydro alcoolique, lingettes essuie-mains papier) et le renfort d'agents en contrat à durée déterminée afin de répondre aux exigences sanitaires en vigueur sur les différents lieux de travail. Depuis le début de cette crise sanitaire, les protocoles évoluent régulièrement et le service doit s'adapter aux demandes des services et des recommandations de l'Éducation nationale pour les écoles.

LES ACTIONS DU SERVICE MOYENS PARTAGÉS

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
▪ Abonnements	0,040 M€	▪ Ventes Web enchères	0,030 M€
▪ Fournitures de bureau et informatique (Rbt à LMM)	0,110 M€		
▪ Imprimerie (Rbt à LMM)	0,100 M€		
▪ Nettoyage habillement et distributeurs de boissons (Rbt à LMM)	0,200 M€		
▪ Autres frais divers	0,047 M€		
▪ Charge nette de personnel	0,985 M€		
	1,482 M€		0,030 M€

Des moyens pour accompagner la qualité de vie et la santé au travail

L'acquisition de matériel et mobilier ergonomique

Soucieux de la santé des agents et de leur bien-être sur leur poste de travail, le service a entrepris il y a quatre ans une démarche avec l'ergonome du travail afin d'équiper les services de mobilier et de matériel ergonomique adapté. S'il est impossible financièrement de mettre en place des espaces de travail ergonomiques pour chacun des agents, la priorité est donnée aux agents porteurs de pathologies ciblées par l'ergonome. Ainsi depuis 2018 des lignes budgétaires dédiées sont inscrites aux budgets primitifs du service.

- Investissement : 10 000 €/an

Fauteuils de bureau, bureaux réglables électriques, tabourets, tabourets sur roue, repose-pieds, tabourets sol, chariots de manutention, tables de change, gerbeurs, sièges Lopitch, range-chaussures, servantes d'atelier, tables à dessin...

- Fonctionnement : 1 000 €/an

Supports-documents, supports avant-bras, supports écrans...

Les marchés conclus ces dernières années pour l'acquisition de mobilier de bureau ou scolaire intègrent tous des critères d'ergonomie. Tous les fauteuils de bureau à roulettes sont ergonomiques et réglables pour s'adapter parfaitement à chaque utilisateur en limitant au maximum les contraintes exercées sur le corps : hauteur du fauteuil, dossier, assise, maintien lombaire. Des accoudoirs sont ajustables et amovibles et des appuie-têtes peuvent être proposés.

Les matériaux utilisés ne doivent pas dégager de substances toxiques (formaldéhyde pour les plans de travail, colles pour les mousses des assises...).

Les restaurants scolaires ont été équipés de mobilier permettant de limiter au maximum les contraintes des agents de restauration (chaises hautes pour éviter de se baisser, tables insonorisées...).

L'acquisition de fournitures de bureau moins polluantes

Recours à des produits respectueux de l'environnement et de la santé des utilisateurs :

- bâtons de colle sans solvant, feutres marqueurs sans xylène ni toluène, gommes sans phtalate ni latex, correcteurs à base acrylique...

La mise à disposition de véhicules et de vélos en libre service

Depuis six ans, le service a mis en place quatre pools de véhicules (Hôtel de Ville, Condorcet, Maine 2000 et la Chauvinière) intégrant 62 véhicules partagés. Cette prestation a permis de faciliter le déplacement des agents qui ne disposaient pas de véhicules de service. En 2021, trois vélos électriques ont été ajoutés au parc du centre ville portant à sept le nombre de vélos disponibles, dont six électriques.

Habillement / Équipement de protection individuelle (E.P.I.)

Ce secteur est en cours de réorganisation et de modernisation dans l'objectif d'améliorer le dispositif de protection des agents et de satisfaction :

- Choix plus important de type de chaussures (six modèles), dotation de pantalons multipoches, de casquettes pour le soleil, de tee-shirts plus légers pour les périodes estivales.

- Accès simplifié et sécurisé au magasin, locaux plus adaptés pour l'accueil des agents avec cabine d'essayage, espace de désinfection des vêtements essayés.

En cours d'étude et de réalisation : l'informatisation de la chaîne de commandes des E.P.I. et des tenues de travail, du stock magasin général habillement de la Chauvinière et mise en place d'une traçabilité dans le suivi du lavage des tenues individualisées.

Le renouvellement du contrat pour les distributeurs de boissons

Le renouvellement du contrat pour l'installation de distributeurs de boissons sera effectif pour 2022, avec un réajustement des lieux d'implantation et la mise en place d'un système de paiement par carte bancaire. Dans le cadre de la prévention du risque alcool, la collectivité maintient sa participation financière sur les boissons fraîches consommées.

DES OUTILS POUR MODERNISER ET OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DE NOS SERVICES

La mise en place d'un système de ventes de matériels réformés par voie d'enchères électroniques

La démarche a été initiée en 2008 après avoir fait le constat que quasiment tous les services disposaient de matériels inutilisés stockés en extérieur ou dans des locaux. Les services ont été très participatifs, intéressés par cette prestation qui permettait de leur libérer des espaces, de renouveler le matériel et de donner une seconde vie à des objets inutilisés.

En 2019 ont été mis en place, en collaboration avec la direction Financière et Juridique et le centre des Finances publiques, de nouveaux systèmes de paiement : le paiement en ligne, le paiement par virement bancaire pour les administrations et le paiement par terminal bancaire.

Véritables outils de modernité, ces fonctionnalités sont plébiscitées par nos acheteurs et facilitent le travail des services et de notre trésorier payeur, tout en sécurisant nos transactions. Ces modes de paiement représentent aujourd'hui 100 % des paiements.

En 2021, 6 ventes ont été réalisées pour une recette de 128 683 €.

Depuis 2009 et jusqu'à fin 2021, 55 ventes ont été réalisées en Ville du Mans générant une recette de 643 584 €. Total incluant les recettes des 45 ventes de la Métropole : 1 333 423 €. Plus de 4 000 objets ou lots d'objets vendus.

Cette prestation renforce les liens avec la population locale très à l'affût des ventes à venir même si le matériel est vendu sur tout le territoire, voire au-delà (Suisse, Belgique).

Mobilier et matériel ergonomiques

Fournitures de bureaux moins polluantes

Accès à des véhicules et vélos électriques et non électriques en libre service

Habillement / équipement de protection individuelle (E.P.I.)

Renouvellement du contrat pour l'installation de distributeurs

Ventes aux enchères

UN SYSTÈME D'INFORMATION AU SERVICE DES USAGERS ET DES AGENTS

DONNÉES BUDGÉTAIRES

Fonctionnement

Dépenses

▪ Maintenance du parc d'équipement et applications	0,233 M€
▪ Frais de télécommunications	0,192 M€
▪ Droits d'utilisation - Informatique en nuage "Cloud"	0,044 M€
▪ Remboursement à LMM de prestations informatiques (serveurs, logiciels partagés ...)	0,365 M€
▪ Autres dépenses	0,110 M€
▪ Charge nette de personnel	0,902 M€
	1,846 M€

Après les phases de confinement, tant pour la population que des agents de la Ville, la nécessité de pouvoir interagir avec les services de la Ville depuis chez soi s'est développée pour la population et l'importance de pouvoir assurer ses missions en mode télétravail s'est accrue pour les agents.

La volonté politique d'accompagner ce nouveau contexte sanitaire et sociétal, se traduit également par une volonté d'accélération de la mutation du système d'information de la Ville. Pour répondre à ces nouveaux défis, un programme de transformation du SI sera mené dès le début 2022.

Être encore plus proche de la population

Une amplification des dotations en matériels informatiques pour les associations agréées participants à l'effort d'inclusion numérique des populations les plus éloignées du numérique. Plusieurs dizaines de PC supplémentaires seront mis à disposition de ces structures. La possibilité d'acquérir du matériel informatique à bas coût sera amplifiée par le programme de ventes aux enchères.

Évolution du poste de travail informatique

Nos postes informatiques actuels sont équipés avec la suite bureautique Microsoft Office 2003 (traitement de texte, tableur, logiciel de présentation). Ces postes constituent un parc d'environ 2925 équipements (chiffre consolidé pour les services de Le Mans Métropole, de la Ville du Mans et du CCAS de la Ville du Mans).

Le remplacement de cette suite bureautique par une nouvelle suite plus récente et performante, est un chantier complexe et impactant.

- Complexe car il s'agit de mettre en œuvre le logiciel qui s'intègre le mieux dans notre écosystème informatique, d'offrir une richesse fonctionnelle supplémentaire (accès en mobilité, sécurité, travail collaboratif...), tout en conservant une maîtrise des coûts de fonctionnement.
- Impactant car il s'agit de former et accompagner 2925 utilisateurs dans un temps le plus court possible.

Ce déploiement est prévu début 2022. Un premier budget de 613 800 € est fléché, en prévision des coûts de licences et prestations. Ce budget sera précisé et pourra être complété pour pouvoir assurer toutes les prestations annexes de gestion de projet, de redéveloppement des programmes internes à la suite bureautique, et de formations des utilisateurs.

Modernisation des applications métiers

Un certain nombre d'applications métiers sont en fin de vie, soit parce que l'éditeur annonce une fin de support des versions utilisées, soit parce qu'elles ne répondent plus aux attentes de la collectivité sur les plans des fonctionnalités, de la performance, de la conformité réglementaire... Il est ainsi prévu en 2022 la mise en œuvre :

- d'une nouvelle version majeure de l'application de gestion financière,
- d'une nouvelle application de gestion de projet,
- d'une nouvelle version de l'application de gestion temps de travail,
- d'une nouvelle version de l'application relation citoyens,

Par ailleurs, le chantier du plan numérique (pose de fourreaux et fibres optiques) des écoles se poursuit.

Chiffres Clés

3500 postes téléphoniques fixes ou mobiles, 85 autocommutateurs

2925 postes de travail

1025 moyens d'impression et 200 serveurs informatiques

60 To de données stockées et sauvegardées

60 bâtiments interconnectés à la fibre optique

500 000 € refacturés annuellement à la Ville